

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE BRETAGNE

R A P P O R T

D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'Institut universitaire de formation des maîtres de Bretagne a été placée sous la responsabilité de Hubert **Bouchet**, membre du Comité national d'évaluation et Gilles **Demailly**, consultant auprès du Comité, et réalisée avec la collaboration de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Christine **Crespy**, chargée de mission au CNE ;

Joël **Lebeaume**, directeur d'études à l'IUFM d'Orléans-Tours ;

Annick **Margot**, IEN, directrice adjointe à l'IUFM de Toulouse ;

Jean-Christophe **Martin**, chargé de mission au CNE ;

Dominique **Nicolle**, chargée de mission au CNE ;

Colette **Odinet**, proviseur honoraire du Lycée La Martinière Duchère à Lyon ;

Philippe **Wisler**, secrétaire général de l'université de Saint-Étienne.

ORGANISATION

Nisa **Balourd**, assistante au CNE, a assuré l'illustration statistique et la présentation matérielle de ce rapport.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité. Il tient à souligner que l'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.



L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE BRETAGNE

Présentation	7
Gouvernement et gestion	23
I - Les structures et l'organisation interne	25
II - Le pilotage	31
III - Les relations institutionnelles	36
IV - Les partenariats et les relations extérieures	39
V - L'organisation administrative	40
VI - L'organisation financière et budgétaire	42
VII - La gestion des personnels	45
VIII - La gestion du patrimoine	48
Les formations et la recherche	51
I - La formation des professeurs des écoles	53
II - La formation des professeurs des lycées et collèges	60
III - La formation continue	75
IV - Les moyens d'accompagnement de la formation	79
V - La vie étudiante	81
VI - La formation de formateurs	82
VII - La recherche	83
Conclusions et recommandations	87
Postface : réponse du directeur	93

TABLE
DES
MATIÈRES

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE BRETAGNE

PRÉSENTATION

1 - LES MISSIONS. Créé par les décrets du 7 juin 1991 et du 4 septembre 1991, en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'IUFM de l'académie de Rennes est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. Ses missions sont définies dans l'article 17 :

Dans le cadre des orientations définies par l'état, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.
Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.
Ils organisent des formations de préparation professionnelle des étudiants.

Depuis 1998, les IUFM ont en charge la mise en œuvre de la formation continue du premier et du second degré.

2 - LE CONTEXTE ACADÉMIQUE

La région Bretagne et l'académie de Rennes. Cette académie est composée des quatre départements qui constituent la Région Bretagne (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan). Cette région, qui représente 5 % du territoire national, abrite 5 % de la population française, soit 2 906 197 habitants recensés en 1999. Le population de la région se caractérise par une relative stabilité des effectifs globaux (entre 1990 et 1999, on enregistre une augmentation de 0,43 %), qui masque des disparités importantes : en effet, seules les principales agglomérations (Brest, Saint-Brieuc, Vannes, Lorient et Rennes) sont épargnées par le déficit démographique naturel chronique qui sévit particulièrement dans la zone centrale de la péninsule.

Région traditionnellement rurale et agricole, la Bretagne a connu cependant des mutations sociales et économiques d'envergure depuis le début des années 60 : alors que la production agricole quadruplait entre 1950 et 1985, le nombre des emplois agricoles enregistrait une baisse de 60 %. La structure des emplois bretons est aujourd'hui conforme à la structure nationale, même si la Bretagne arrive en tête des régions françaises pour la production agricole. En effet, les industries agro-alimentaires, qui représentent 500 entreprises, demeurent le fer de lance de l'économie régionale. Le tissu industriel est par ailleurs constitué de PMI et PME regroupées autour de quelques grandes entreprises dans les domaines des biotechnologies, de l'électronique ou des télécommunications. L'urbanisation croissante et le développement des moyens de communication (mise en place du plan routier, desserte par le TGV) sont autant d'indices de la modernisation d'une région qui a su briser son enclavement et rattraper son retard industriel.

Terre de vieille tradition scolaire et universitaire, la Bretagne se place actuellement au premier rang des académies pour le taux de succès au baccalauréat général (86,3% en 2000). Elle arrivait également en tête pour le taux de scolarisation des 16-19 ans en 1996¹. En effet, l'école et les valeurs qui se rapportent à l'enseignement et l'éducation y tiennent une place privilégiée dans l'imaginaire collectif, et l'IUFM a bénéficié d'un contexte particulièrement favorable. On n'observe pas souvent un tel consensus autour de l'enseignement et de l'importance que doivent lui donner tous les acteurs sociaux. C'est ainsi, comme on va le voir, que les élus locaux, les universitaires et les professionnels de l'éducation ont soutenu la création et le développement de l'IUFM.

¹Géographie de l'école (novembre 1999), p. 28

L'IUFM de Bretagne dans sa région

La région Bretagne est composée de quatre départements : les Côtes d'Armor, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan.

L'académie de Rennes comportait en 1999-2000 :

1 IUFM avec 5 sites (Brest, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Vannes)

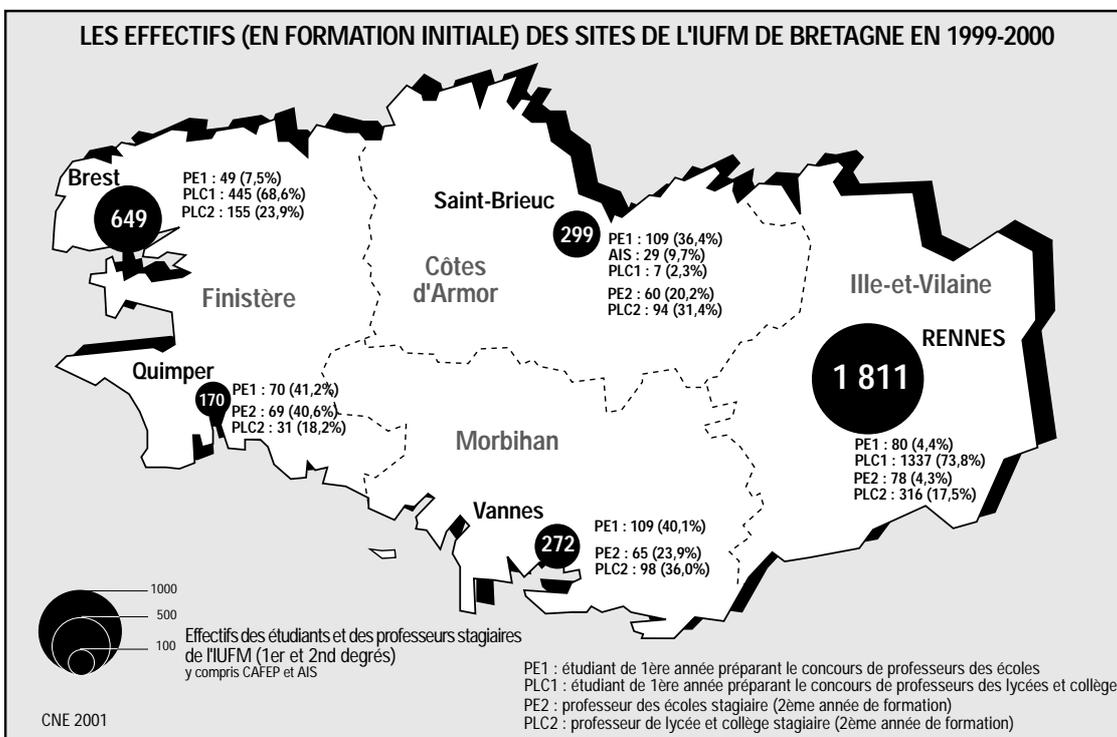
3 201 étudiants et professeurs stagiaires

4 universités :

Brest (Pluridisciplinaire avec santé, 2 IUT)	16 616 étudiants
Bretagne-Sud (Pluridisciplinaire hors santé, 2 IUT)	6 216 étudiants
Rennes I (Pluridisciplinaire avec santé, 2 IUT, ENSC, IEP)	24 337 étudiants
Rennes II (Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales, STAPS)	20 151 étudiants

Source : MEN (DPD)

	Effectifs enseignement supérieur (1999-2000)			
	Total	% / France	dont universités + IUT	dont IUFM
Académie de Rennes	102 666	4,8%	65,6%	3,1%
France entière	2 125 588	100%	66,8%	3,9%



Effectifs de l'IUFM de Bretagne par rapport à l'ensemble des effectifs des IUFM de France en 1999-2000

1ère année	1er degré		2nd degré					Total	1er + 2nd °
	CAPE	CAPES*	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	AGREG		
IUFM de Bretagne	417	1 426	72	62	41	190	-	1 791	2 208
% Bretagne / France	2,5%	4,6%	2,9%	2,7%	3,3%	-	-	4,6%	4,0%
IUFM France entière	16 716	30 771	2 451	2 328	1 242	2 286	-	39 078	55 794
2ème année									
IUFM de Bretagne	298	539	9	46	22	64	0	680	978
% Bretagne / France	2,3%	6,0%	0,8%	2,7%	3,9%	16,7%	0,0%	5,0%	3,7%
IUFM France entière	12 780	9 058	1 156	1 692	563	384	757	13 610	26 390
* : y compris CAPEPS									
TOTAL (1e+2e années)									
IUFM de Bretagne	715	1 965	81	108	63	64	0	2 471	3 186
% Bretagne / France	2,4%	4,9%	2,2%	2,7%	3,5%	2,4%	0,0%	4,7%	3,9%
IUFM France entière	29 496	39 829	3 607	4 020	1 805	2 670	757	52 688	82 184

L'IUFM. Cet établissement compte parmi les IUFM de taille moyenne. En 1998-1999, celui-ci accueillait 3317 étudiants ou professeurs stagiaires, soit 4,06 % des effectifs nationaux. La part du second degré est beaucoup plus élevée que la moyenne nationale : 78,5 % des étudiants et stagiaires de l'IUFM se destinent à l'enseignement secondaire, alors qu'ils sont seulement 68,8 % à l'échelle nationale. On notera encore la proportion significative des préparatoires de l'enseignement privé : 7,8 % en Bretagne contre 4,2 % pour l'ensemble des IUFM. Enfin, la faiblesse relative des effectifs des filières technologiques constitue une autre caractéristique : les CAPET et les CAPLP2 représentent 7,4 % des effectifs des PLC1 (hors CAFEP) alors que ce pourcentage est de 12,3 % pour l'ensemble des IUFM.

Comme dans les autres académies, on comptait avant la création de l'IUFM, outre un CPR, une École normale dans chaque chef-lieu de département, soit à Rennes, Quimper, Saint-Brieuc et Vannes. L'IUFM occupe les locaux de ces anciennes écoles ; il s'est implanté par ailleurs à Brest, ville où il n'existait pas d'École normale, créant un site *ex nihilo* dans les locaux d'un collège désaffecté.

Le contexte universitaire. L'IUFM est rattaché par convention aux trois universités bretonnes : les universités Rennes I et Rennes II, l'université de Bretagne occidentale à Brest. Avec la dernière née des universités bretonnes sise à Vannes et à Lorient, l'université de Bretagne-Sud, la convention n'est pas encore formalisée. En 1998-1999, les universités bretonnes accueilleraient 67 768 étudiants, dont 44 733 à Rennes. En outre, Quimper abrite des délocalisations de l'université de Bretagne occidentale, et Saint-Brieuc des implantations des universités Rennes I et Rennes II.

3 - LA CARTE DES FORMATIONS. L'IUFM propose 28 filières de formation dont le CAPE, 17 CAPES, le CAPEPS, une filière CPE, 3 CAPET et 5 CAPLP2. Le CAPET d'Économie-Gestion comporte trois options, et les CAPLP2 Communication administrative, Comptabilité/Bureautique et Vente ne sont assurés qu'en deuxième année. L'offre de formation académique s'est relativement peu enrichie depuis 1991 : ouverture d'un CAPES d'Italien en 1992, d'un CAPET de Génie mécanique, option productique en 1993, de la filière CPE en 1994 et du CAPLP2 Maths-Sciences en 1999.

L'une des caractéristiques de la carte des formations dans cet IUFM est la duplication de 11 formations à Rennes et à Brest : il s'agit des CAPES de Lettres classiques, Lettres modernes, Histoire-Géographie, Anglais, Espagnol, Mathématiques, Physique-Chimie, du CAPEPS et des trois options du CAPET d'Économie-Gestion. Par ailleurs, il existe une filière dont les enseignements ne sont dispensés qu'à Brest : le CAPET de Génie mécanique, option productique. Brest a connu une fermeture, celle du CAPES de Documentation en 1994, et deux ouvertures, celle du CAPET de Génie mécanique en 1993 et celle du CAPEPS en 1999. L'UBO a revendiqué fortement la mise en place d'un CAPES d'Allemand, ce que l'IUFM a refusé.

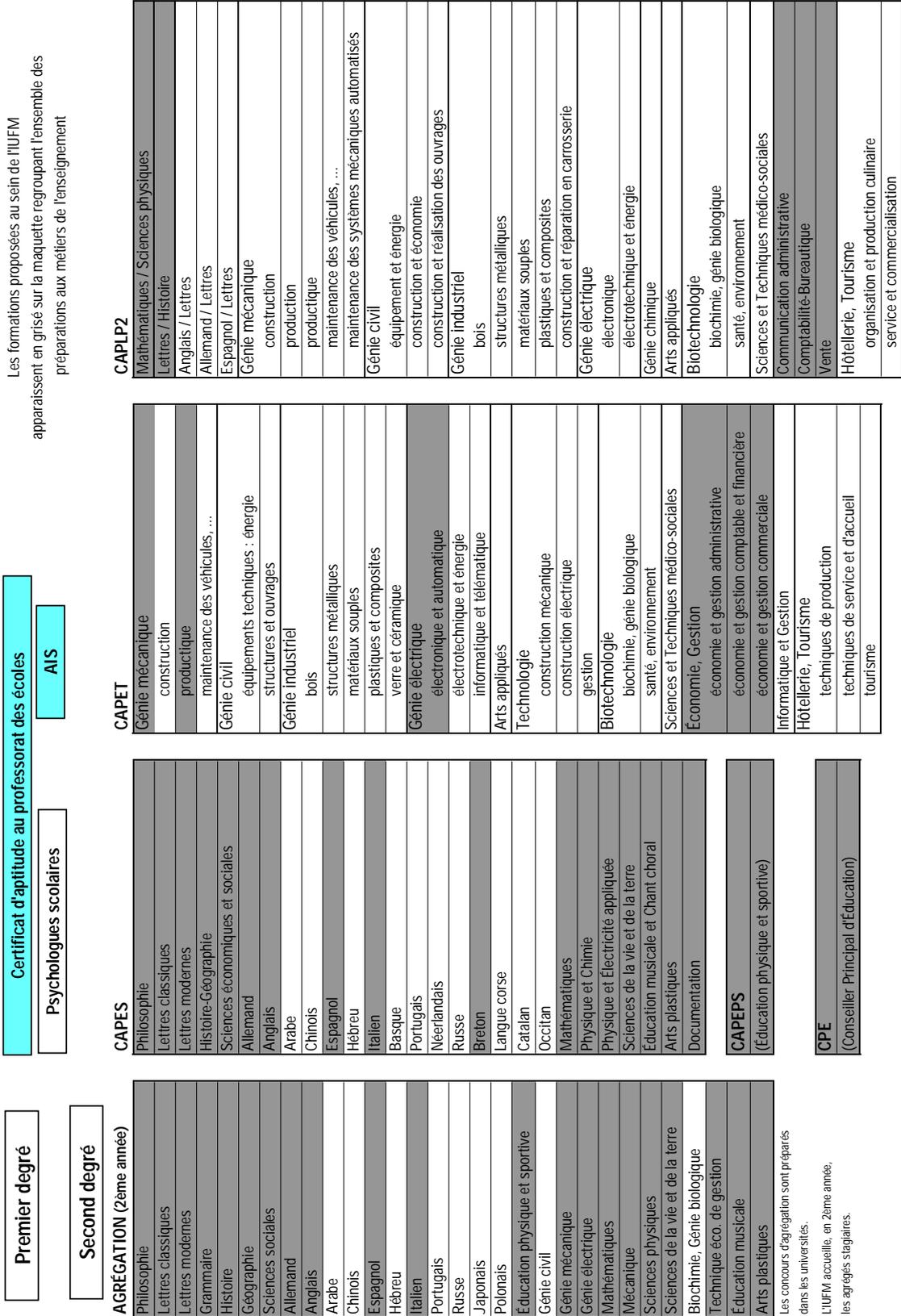
4 - LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

L'organisation géographique. Outre le maintien dans chacune des implantations départementales, l'IUFM a choisi de créer un site à Brest, compte tenu de la présence de l'université de Bretagne occidentale et d'un pôle du CPR. Les PLC1 restent concentrés dans les deux villes universitaires : Rennes, qui en accueille 1 205, et Brest, 389, soit un total de 1 594 PLC1 sur 1 599. Seule la filière de breton, qui compte 5 étudiants en première année, est implantée à Saint-Brieuc. La répartition des PLC 2 est plus homogène, même si Quimper accueille peu de formations du second degré : en effet, le site ne comptait jusqu'à la rentrée 2000 que des stagiaires du CAPEPS. Le premier degré est, quant à lui, implanté sur les cinq sites de formation en première année. En revanche, le site de Brest ne compte pas de PE2.

L'organisation pédagogique. Cette organisation conjugue trois logiques :

- une logique géographique à travers les cinq sites de formation ;
- une logique disciplinaire qui a conduit à la création de 31 départements de formation rassemblant tous les enseignants et formateurs d'une discipline ou d'une filière, en formation initiale comme en formation continue ;
- une logique de filière représentée par les commissions de filière premier degré et second degré.

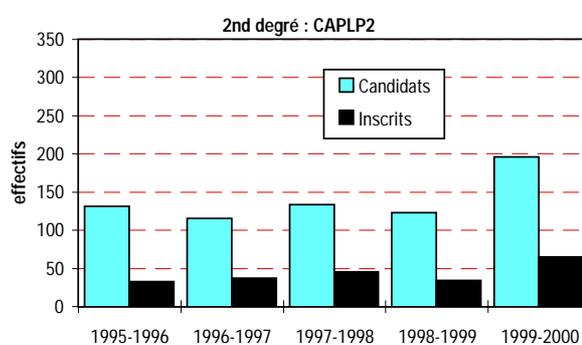
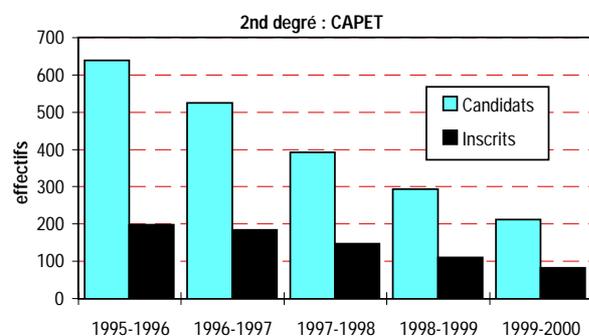
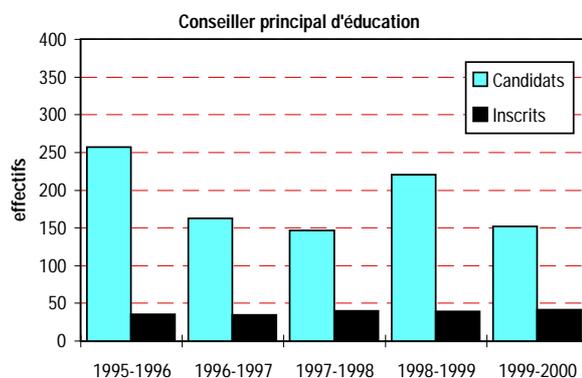
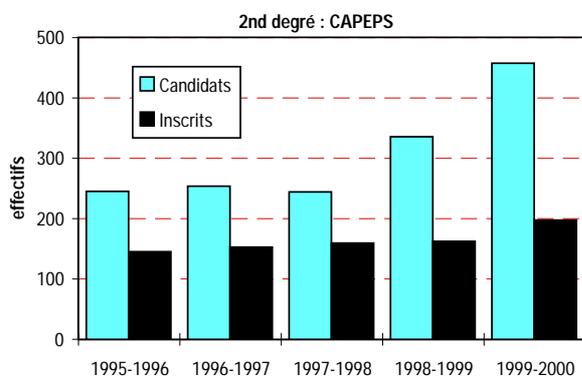
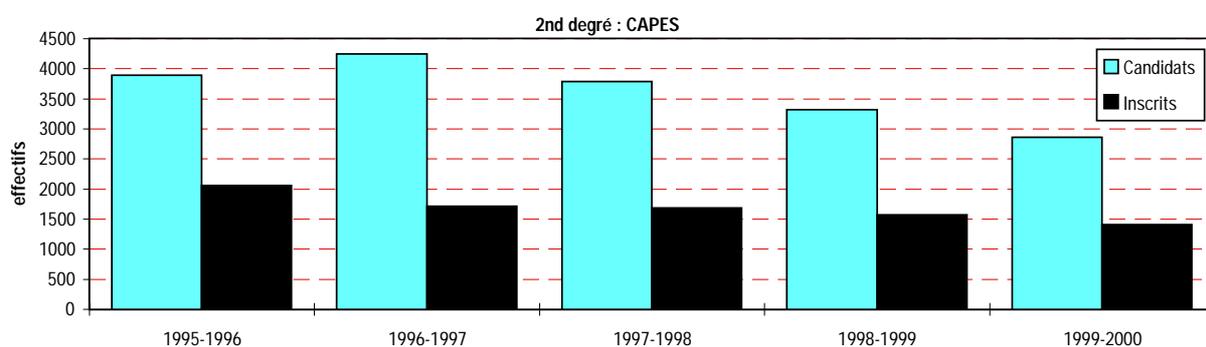
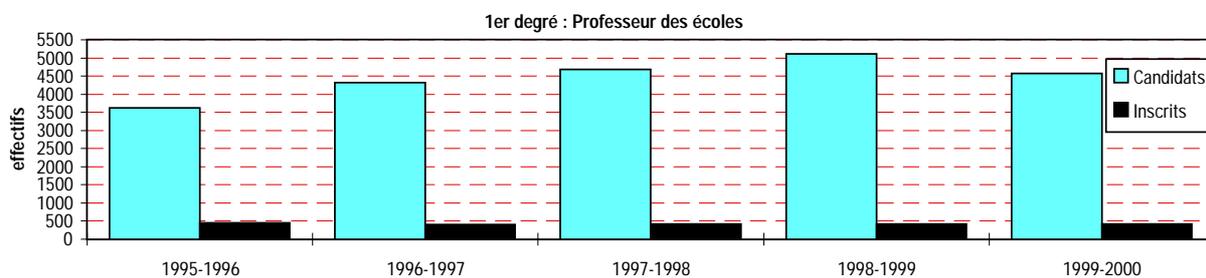
Les formations proposées à l'IUFM de Bretagne (année 1999-2000)



Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.
L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

Les étudiants et les professeurs stagiaires

Évolution des candidatures* à l'IUFM et des inscriptions en première année



* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

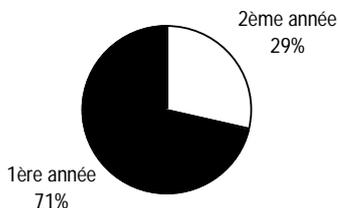
L'équipe de direction. Cette équipe compte 16 membres dont six directeurs adjoints ; le secrétaire général et l'agent comptable, chef des services financiers, en font partie. L'équipe compte aussi un proviseur chargé des relations avec les établissements et un délégué aux TIC, maître de conférences. Elle intègre les responsables de site. Elle est structurée en trois directions (études ; recherche et développement ; sites) et comprend un directeur de cabinet qui a rang de directeur adjoint.

5 - LES ÉTUDIANTS ET LES STAGIAIRES

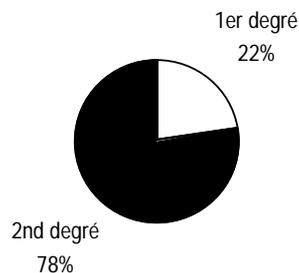
Le volume des candidatures à l'admission enregistre une décline générale dans la majorité des filières, mouvement amorcé depuis 1996 pour les CAPET, en 1997 pour les CAPES, en 1998 pour les CPE et les professeurs des écoles. Deux filières affichent une évolution contraire : les CAPEPS dont la capacité d'attraction continue à croître, et les CAPLP2 qui, après une longue période de stagnation des candidatures, entament une nette remontée qu'il faut imputer à l'ouverture du CAPLP 2 Maths-Sciences. La tension semble donc moins forte depuis 1998, le phénomène est très net pour les CAPES, et certaines filières connaissent même une réelle désaffection : les CAPET ont, par exemple, perdu les deux tiers de leurs candidats entre 1995 et 1999. Néanmoins, on remarquera que la filière des professeurs des écoles demeure très sélective : en 1999-2000, on ne retient encore qu'un candidat sur 10.

La courbe des inscrits en première année est stable (professeur des écoles, conseiller principal d'éducation) ou en décroissance lente (CAPES) ou plus nette (CAPET). Là encore, on constate les deux mêmes exceptions : la filière CAPEPS dont l'effectif des inscrits augmente, même si l'accroissement garde des proportions plus faibles que pour le volume des candidatures ; la filière CAPLP2 qui double pratiquement sa capacité d'accueil entre 1998 et 1999.

Répartition par année de formation en 1999-2000
(y compris CAFEP)



Répartition entre 1er et 2nd degrés en 1999-2000



La structure de répartition entre première et deuxième année (71 % et 29 %) est conforme à la moyenne nationale qui s'établit à 70 % d'étudiants et 30 % de stagiaires. Avec 22 % de l'effectif total en premier degré, l'IUFM de Bretagne est très en dessous de la part nationale du premier degré, qui s'élève à 32,4 %.

Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1999-2000

	1ère année*	2ème année*	TOTAL
CAPE			
Professeurs des écoles	417	272	689
TOTAL 1er DEGRÉ	417	272	689
CAPES			
Philosophie	26	4	30
Lettres classiques	26	37	63
Lettres modernes	177	69	246
Histoire-Géographie	284	57	341
Sciences économique et sociales	19	4	23
Allemand	26	13	39
Anglais	188	89	277
Espagnol	124	45	169
Italien	15	3	18
Breton	7	3	10
Mathématiques	184	77	261
Physique et Chimie	119	38	157
Physique et Électricité appliquée	18	6	24
Sciences de la vie et de la terre	70	51	121
Éducation musicale et Chant choral	31	20	51
Arts plastiques	64	19	83
Documentation	26	7	33
Sous-total CAPES	1 404	542	1 946
CAPEPS	197	71	268
Conseiller Principal d'Éducation	41	22	63
CAPET			
Génie mécanique option productique	10	10	20
Génie électrique option électronique et automatique	9	4	13
Économie-Gestion option économie et gestion administrative	16	4	20
option économie et gestion comptable-financière	19	2	21
option économie et gestion commerciale	28	4	32
Sous-total CAPET	82	24	106
CAPLP2			
Mathématiques - Sciences physiques	29	0	29
Lettres / Histoire	36	19	55
Communication administrative	0	3	3
Comptabilité et bureautique	0	5	5
Vente	0	8	8
Sous-total CAPLP2	65	35	100

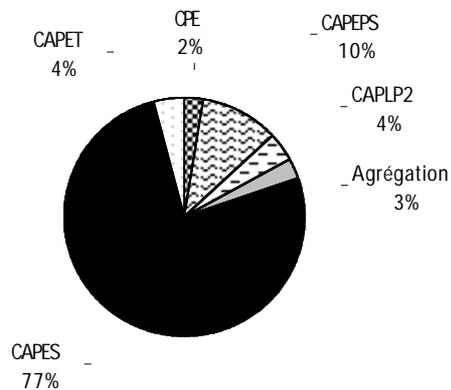
*y compris les effectifs CAFEP pour le second degré

Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1999-2000 (suite)

AGRÉGATION

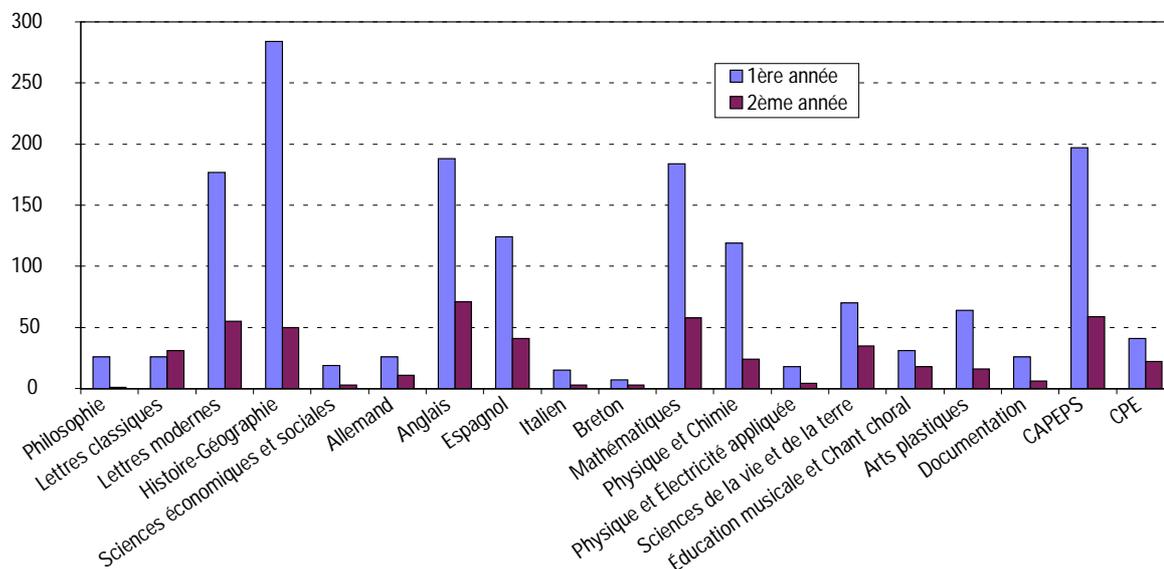
Philosophie	-	3	3
Lettres classiques	-	2	2
Lettres modernes	-	3	3
Histoire	-	3	3
Sciences économique et sociales	-	-	-
Allemand	-	2	2
Anglais	-	6	6
Espagnol	-	-	-
Italien	-	-	-
Breton	-	-	-
Mathématiques	-	15	15
Mécanique et Génie mécanique	-	4	4
Génie électrique	-	1	1
Sciences physiques	-	13	13
Sciences naturelles	-	13	13
Techniques économiques de gestion	-	6	6
Arts plastiques	-	1	1
Sous-total AGRÉGATION	-	72	72
Total 2nd degré	1 789	766	2 555
TOTAL GÉNÉRAL	2 206	1 038	3 244

Répartition des inscrits 2nd degré (1ère et 2ème années, y compris CAFEP) entre les filières de formation (en 1999-2000)

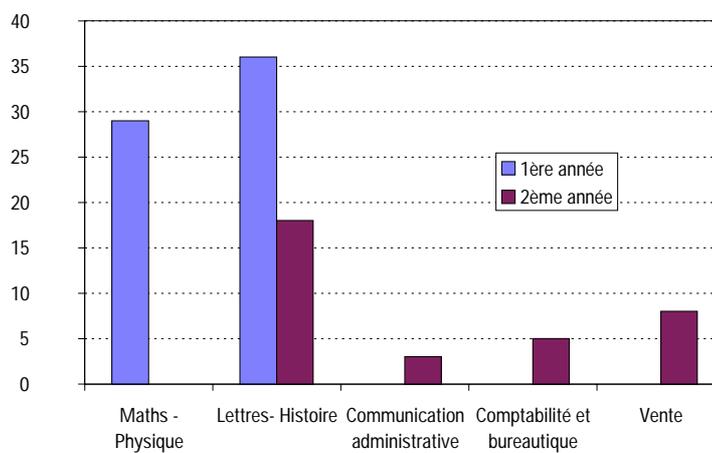


Poids des différents concours en 1999-2000

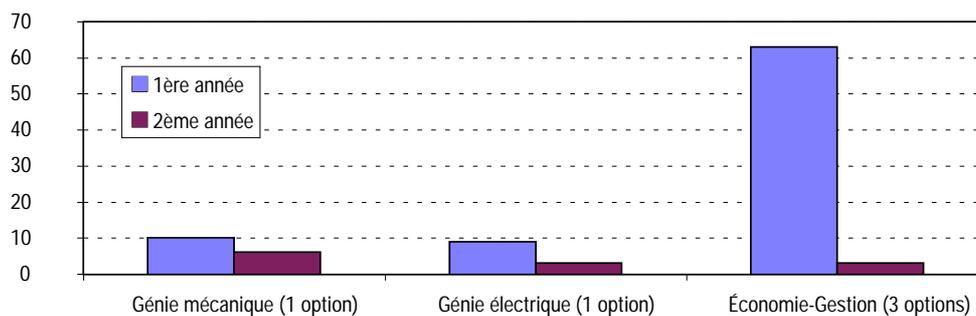
CAPES, CAPEPS, CPE (1999-2000)



CAPLP2 (1999-2000)

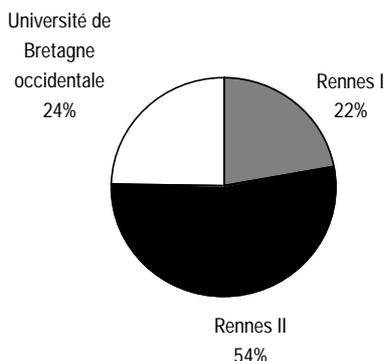


CAPET (1999-2000)

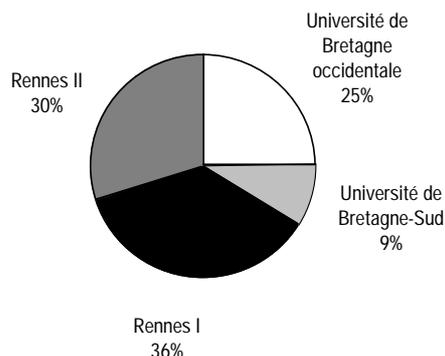


La répartition par filière entre première et deuxième années permet de montrer les disciplines où l'écart entre les effectifs de première et de deuxième année reste très fort : il s'agit notamment de l'histoire-géographie où l'on accueille 284 étudiants contre seulement 50 stagiaires, de la physique-chimie où l'on compte 119 PLC1 pour 24 PLC2, ou encore de l'économie-gestion qui a inscrit 63 PLC1 alors que les stagiaires sont au nombre de dix.

Répartition des PLC1 (CAPES, CAPEPS, CPE, CAPLP2)* par université de rattachement en 1999-2000



Répartition des effectifs dans les universités en 1999-2000



La répartition des PLC1 par université de rattachement révèle le poids très important de l'université Rennes II qui concentre plus de la moitié des préparateurs : en effet, alors que les débouchés vers l'enseignement de l'université Rennes I concernent surtout les filières scientifiques et techniques, Rennes II regroupe pour l'essentiel des disciplines orientées vers ces métiers, comme les lettres, les langues ou encore les STAPS.

6 - LES PERSONNELS

Les emplois d'enseignant

Les emplois d'enseignant en poste à l'IUFM		1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Enseignants-chercheurs	Professeurs	3	3	3	5	5
	Maitres de conférences	12	14	19	19	22
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	78	86	86	90	92
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	16	16	16	16	15
Corps d'inspection	IPR /IA	3	3	3	3	3
Autres					1	1
Total des emplois		112	122	127	134	138

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ; PLP : professeur de lycée professionnel ; INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional ; IA : Inspecteur académique.

Si l'on considère le total des emplois d'enseignant en poste à l'IUFM, on constate un gain de 26 emplois entre 1995 et 1999. Cet accroissement repose essentiellement sur la dotation en maîtres de conférences, qui s'est accrue de 10 emplois, et sur l'encadrement de second degré, qui a gagné 14 emplois. Par ailleurs, l'IUFM compte deux emplois supplémentaires de professeur. Les corps du premier degré ont perdu un emploi, ceux des corps d'inspection n'ont pas varié.

Les formateurs associés de l'IUFM

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/3 du service)

		1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000
Directeurs d'études	Professeurs	5	5	3	3	3
	Maîtres de conférences	8	7	8	7	6
Enseignants du second degré	PRAG-PRCE	87	97	100	96	160
	PLP	4	7	8	5	18
Enseignants du premier degré	Maîtres formateurs	142	142	142	142	142
	Instituteurs et PE	4	4	3	2	1
Corps d'inspection*		2	2	3	2	2
Autres		2	2	4	3	18
Total des emplois		254	266	271	260	350

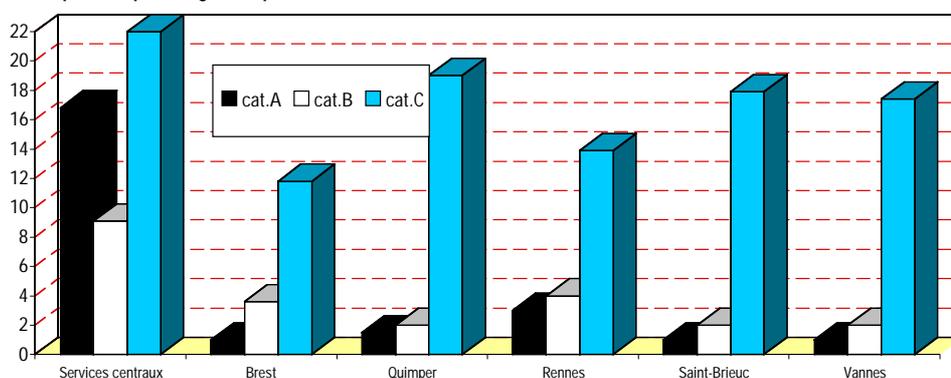
*Les IEN IUFM + circonscription sont à inscrire dans cette colonne

Le tableau qui précède montre une stabilité du potentiel de formateurs associés jusqu'en 1999, année de l'intégration des formateurs de formation continue.

Les personnels administratifs, techniques et de service

Répartition par fonction des emplois statutaires	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, Orientation	1,15	5,4	14,95	21,5
Assistance à l'enseignement	0,2		3,25	3,45
Documentation	1	4,5	9,5	15
Vie institutionnelle et Administration générale	8,65	2,8	17,3	28,75
Service intérieur	1,7		2	3,7
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc.)	0,2	0,1	1,3	1,6
Restauration et Hébergement	0,05	0,1	12,55	12,7
Gestion financière et comptable	3,1	3	5,35	11,45
Gestion du personnel	1,65	1,8	3,2	6,65
Logistique immobilière, Nettoyage des locaux, Surveillance	0,6		38,5	39,1
Informatique	6	5	3,2	14,2
Reprographie			1,8	1,8
Total	24,3	22,7	112,9	159,9

Répartition par catégorie et par site



On remarquera tout d'abord la part relativement plus limitée que dans les autres IUFM, des emplois de catégorie C : ceux-ci représentent 67,9 % alors que la proportion nationale est de 75,9 %. L'ensemble de la structure de répartition des emplois IATOS diffère du schéma national : c'est ainsi que l'IUFM compte 14,9 % d'emplois en catégorie B et 15,2 % en catégorie A, alors que ces pourcentages sont respectivement de 11,5 % et de 12 % au niveau national. L'IUFM de Bretagne bénéficie d'un personnel plus qualifié que la moyenne des IUFM ; on verra que c'est là l'aboutissement d'une politique de requalification et de professionnalisation.

Il est à noter que si la part relative des catégories C reste élevée dans les implantations départementales de l'IUFM, chacun des sites est au moins doté d'un emploi de catégorie A et d'un de catégorie B, ce qui est loin d'être toujours le cas dans tous les IUFM.

7 - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

Le calendrier. L'évaluation de l'IUFM de Bretagne a été lancée en novembre 1999. Après envoi d'un guide d'évaluation interne et à l'occasion d'une réunion qui associait les IUFM concernés par la cinquième vague d'évaluation (Limoges, Nantes, Rennes, Poitiers), le CNE a présenté sa démarche méthodologique, remaniée lors de la vague précédente en concertation avec la Conférence des directeurs d'IUFM. Cette présentation a été suivie d'une visite à Rennes des représentants du CNE le 14 décembre pour préciser les modalités de travail et les objectifs de l'évaluation. Le rapport d'évaluation interne a été envoyé au CNE le 21 février 2000. Les missions d'expertise ont été conduites du 27 au 30 mars suivants. Le projet de rapport, rédigé à partir des rapports d'expert, a été soumis au Comité réuni en séance plénière le 9 novembre 2000, puis envoyé au directeur de l'établissement pour recueillir ses remarques. Le rapport définitif a été soumis au Comité le 1er mars 2001.

Le rapport d'évaluation interne. L'IUFM de Bretagne a fait un travail d'analyse très rigoureux répondant bien au cahier des charges : les membres et experts du CNE se sont très largement appuyés sur ce document, cité maintes fois en référence dans le présent rapport. L'établissement a montré dans cet exercice une maîtrise qui témoigne de sa culture d'évaluation.

La méthode. Depuis 1998, le CNE a recentré son approche méthodologique autour des préoccupations suivantes :

- l'importance des implantations départementales dans l'organisation interne des IUFM et la diversité de leurs configurations ; pour apprécier notamment la cohérence de l'institution, il est nécessaire d'étudier systématiquement le fonctionnement des implantations départementales qui constituent une originalité forte et historique des IUFM, quelles que soient les modalités d'organisation adoptées ;
- l'aspect essentiel des partenariats institutionnels de l'IUFM, en particulier les relations avec les universités ; consubstantielles aux IUFM, celles-ci ne peuvent se réduire à une approche institutionnelle. La démarche tient un grand compte de cette dimension, présente de façon multiforme dans le fonctionnement d'un IUFM. C'est également vrai des partenariats avec les services rectoraux, les inspections académiques, les corps d'inspection et les chefs d'établissement, qui ont une incidence très directe sur la qualité de la formation délivrée en deuxième année ;
- l'intérêt d'envisager les formations dans la perspective globale d'une politique d'établissement.

Cette approche est articulée autour des trois notions contenues dans la dénomination des IUFM (institut, universitaire, formation des maîtres). Le collège d'experts mobilise cinq personnalités autour des grands thèmes suivants :

- le gouvernement ;
- la gestion ;
- la formation des professeurs des écoles ;
- la première année de formation des professeurs de lycée et collège ;
- la deuxième année de formation des professeurs de lycée et collège.

Enfin, compte tenu du caractère récent du transfert, vers les IUFM, des missions de formation continue, le CNE a limité son évaluation à l'impact de cette mutation sur l'organisation interne, et sur le réseau des relations avec les partenaires institutionnels.

Le CNE remercie l'IUFM pour l'excellence de son accueil, pour le climat cordial et constructif dans lequel se sont déroulés les échanges à toutes les étapes de ce travail. Le Comité tient à souligner l'exceptionnelle qualité de la contribution de l'IUFM de Bretagne.

GOUVERNEMENT

ET

GESTION

I - LES STRUCTURES ET L'ORGANISATION INTERNE

1 - LA RÉPARTITION TERRITORIALE : CUFM ET SITES. L'unité de l'établissement constitue un objectif prioritaire, un choix politique revendiqué et porté par la direction de l'établissement, qui entend marier pilotage fort du siège et exercice local du pouvoir d'initiative. Pour cela, l'IUFM a construit une organisation maillée entre sites et départements de formation, aux attributions et fonctions différentes et non hiérarchisées.

Dès l'origine, on a donc choisi de mettre en place une organisation très centralisée. Mais là, peut-être plus qu'ailleurs, les rivalités séculaires entre des villes, parfois enclines à cultiver l'esprit de clocher, constituaient des contraintes lourdes qui réclamaient d'être habilement contournées. Les élus du Finistère avaient revendiqué la création d'un IUFM de Bretagne-Ouest, dérogeant ainsi au principe d'un institut par académie. L'argument de la distance (250 km entre Rennes et Brest) n'était pas sans consistance. On trouve là sans doute l'origine d'une structure tout à fait originale dans le paysage des IUFM : la création de deux centres universitaires de formation des maîtres (CUFM Est et Ouest) apparaît ainsi comme un compromis.

Les CUFM. En effet, l'IUFM de Bretagne a pris en 1991 l'initiative de créer deux centres universitaires de formation des maîtres, structures fonctionnelles intermédiaires censées coordonner les activités des sites de l'IUFM en liaison avec les universités de rattachement.

Les responsables de l'IUFM eux-mêmes expriment des doutes sur la réalité effective du centre de l'Est : la présence à Rennes de la direction de l'IUFM vide de contenu le CUFM, la coordination entre IUFM et universités étant directement assurée aux niveaux directorial et présidentiel.

Si la création d'une telle structure à l'Ouest de l'académie pouvait avoir un sens et une utilité compte tenu de l'éloignement du Finistère, l'opposition endémique entre les sites de Quimper et de Brest a paralysé son fonctionnement. Mais l'IUFM a-t-il vraiment la volonté de faire vivre une entité qui pourrait renforcer l'autonomie de ses composantes finistériennes ?

Ces structures, dont la réalité apparaît souvent floue et dont l'existence à l'Ouest paraît surtout symbolique, pourraient être supprimées sans que le fonctionnement réel de l'IUFM en soit affecté.

Les sites. Dès sa création, l'IUFM a décidé de s'implanter sur cinq sites, non seulement dans les quatre implantations des anciennes Écoles normales (Rennes, Vannes, Saint-Brieuc, Quimper), mais encore sur un site à Brest. Cette volonté d'implanter une composante de l'IUFM à proximité de l'UBO a marqué les débats et laissé une empreinte profonde sur le fonctionnement de l'IUFM (cf. infra).

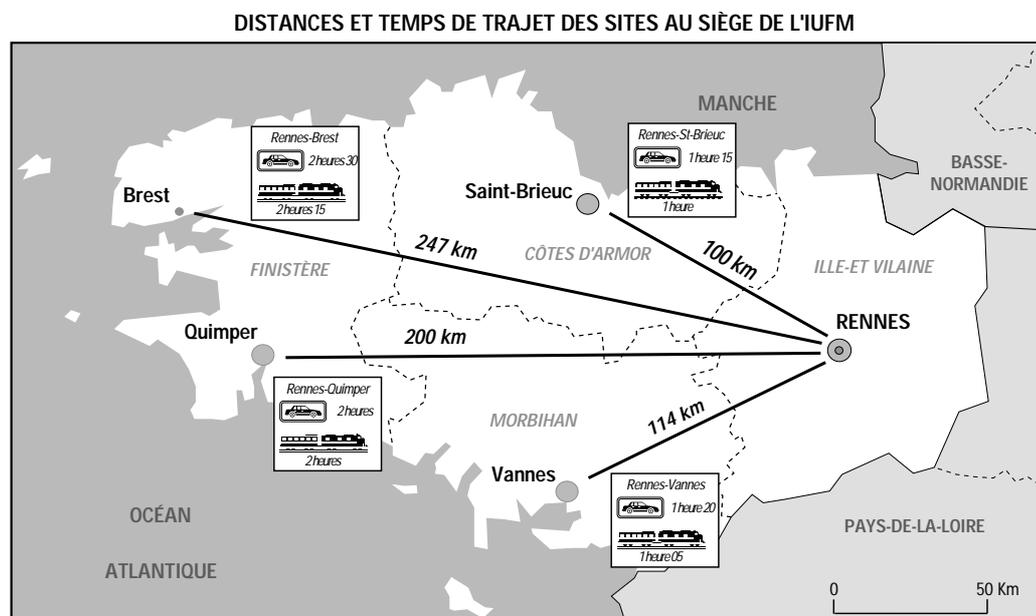
Un fonctionnement et un pouvoir d'initiative très encadrés. Le fonctionnement des sites est régi par un ensemble de règles très codifiées, et l'on remarque, là encore, l'extrême souci de formalisation qui anime les responsables de l'IUFM : un texte fixe la délégation des responsables de site en matière financière et administrative ; le règlement intérieur précise la structuration des sites et les modalités de désignation du responsable de site (celui-ci est nommé par le directeur après appel à candidature et consultations). La composition des conseils de site est arrêtée en Conseil d'administration.

Le pouvoir d'initiative des sites apparaît donc très encadré ; il est néanmoins réel sur le plan pédagogique, comme en atteste la diversité des dispositifs mis en oeuvre sur les sites. En revanche, la nécessité de fonctionner dans le cadre d'un établissement unique fait apparaître contraignant le dispositif administratif. Les conseils de site, qui se réunissent au moins trois fois par an, n'ont qu'un pouvoir de gestion des affaires de proximité.

C'est la direction des études qui exerce, par délégation du directeur, le pilotage de l'élaboration et de la validation des programmes, le suivi des cursus de l'admission à la validation des stagiaires, l'animation des réseaux, en relation avec les sites chargés de mettre en oeuvre les plans de formation dans les cadres ainsi définis.

Tous les sites disposent d'une administration opérationnelle, déclinaison locale des services centraux qui accompagne le fonctionnement quotidien. Le responsable administratif de site relève de l'autorité centrale même s'il est défini comme un "collaborateur privilégié du responsable de site (qui est un enseignant)" doté "d'une fonction de conseil et de proposition". La direction s'efforce de développer un système d'information et de liaison plus rapide, ce qui devrait contribuer à apaiser la frustration parfois ressentie par les personnels administratifs des sites. Ces derniers se voient également confier des missions à caractère transversal : c'est une initiative que l'on doit encourager dans la mesure où elle ne peut que contribuer à associer davantage les personnels au fonctionnement de l'établissement considéré dans sa globalité. La participation des responsables de site à la direction de l'IUFM et leur regroupement dans une direction des sites procèdent du même esprit.

Malgré leur intégration dès 1993 dans l'équipe de direction, les précisions apportées en 1996 sur leurs délégations et les modalités de leur désignation, on constate, depuis 1999, un fonctionnement différent, qui induit une participation plus faible des responsables de site aux réunions de direction de l'IUFM. Ce phénomène risque d'aggraver la coupure perceptible, et même revendiquée par certains acteurs, entre la direction de Rennes et les sites, revendication qui se renforce avec la distance. Les responsables des sites se trouvent parfois dans des situations délicates, pris entre leur appartenance à l'équipe de direction et la légitimité des demandes des sites.



Les implantations de l'IUFM

Rennes. L'implantation rennaise abrite à la fois le siège et les services centraux, ainsi que le site de formation le plus important en termes d'effectifs. Le site accueille en effet 1811 étudiants et stagiaires dont 1337 PLC1. Par ailleurs, la présence de 13 enseignants-chercheurs confère au site une réelle dimension universitaire. Le fonctionnement du site de formation mobilise 20,9 équivalents temps plein d'IATOS dont 3 de catégorie A. Les emplois de catégorie C représentent encore 66,5 % du potentiel, même si une unité de restauration dépendant du CROUS a été mise en service en 1997 en remplacement du service de restauration de l'IUFM.

Le site dispose aussi d'une résidence de 30 lits, implantée dans une ancienne école d'application et destinée à l'accueil d'étudiants étrangers. Il existe également un gymnase. L'ensemble immobilier a été dévolu à l'État dès la création de l'IUFM. Il est à noter encore que 2 800 des 13 766 m² que compte le site rennais correspondent à une extension financée dans le cadre d'Université 2000.

Le rapport d'évaluation interne met très lucidement en évidence les atouts et les difficultés générés par la cohabitation entre site de formation, d'une part, siège et services centraux, d'autre part : si la diversité et la richesse

des compétences disponibles permettent au site d'être un lieu porteur d'innovation, si la présence des membres de la direction constitue un avantage pour l'animation pédagogique du site, la proximité même des services centraux comporte le risque que les problèmes ne soient pas traités au bon niveau. Par ailleurs, la taille même du site de Rennes (qui accueille 58 % des usagers) impose une répartition rigoureuse des moyens : le maintien voulu par l'IUFM d'un équilibre entre les sites en dépend.

Saint-Brieuc. Situé à 100 km de Rennes, le site de formation de Saint-Brieuc accueille 299 étudiants et stagiaires dont 66 % en premier degré, y compris l' AIS (qui compte 29 stagiaires). Cette filière et le CAPES de Breton constituent les deux spécificités du site, qui a bénéficié récemment, à ce titre, de la nomination de deux enseignants-chercheurs. L'effectif des préparatoires et stagiaires du CAPES de Breton atteint à peine la dizaine.

L'équipe de direction du site compte, depuis la rentrée 1997, un IEN à temps partagé qui assure notamment les relations avec l'Inspection académique et le suivi des stages. Il est également chargé d'un service d'enseignement. Cet apport a permis au responsable de site de prendre en charge plusieurs dossiers académiques et transversaux (enseignement privé, langue et culture bretonnes, action culturelle).

Si l'encadrement administratif est confié à un attaché principal d'administration scolaire et universitaire, le site compte encore 17,9 emplois de catégorie C sur 20,9. Par ailleurs, 4 agents de service sont rémunérés par le Conseil général, ce qui a permis le maintien d'un service de restauration sur place. Le Conseil général a conservé la propriété des locaux, mais les utilisateurs se plaignent que les locaux de cette ancienne École normale, bâtie en 1886, soient inadaptés aux missions de l'IUFM.

Les rapports avec l'échelon central ne sont pas exempts de tiraillements : de Saint-Brieuc, la centralisation du dispositif est perçue davantage comme un frein aux initiatives que comme l'expression nécessaire de l'existence d'un établissement unique.

Il convient encore de noter que la ville de Saint-Brieuc est le lieu d'implantation de plusieurs DEUG délocalisés des universités Rennes 1 et Rennes 2, et d'une antenne de l'IUT de Lannion, composée de trois départements. Ceci représente un effectif d'environ 1 200 étudiants.

Vannes. Situé à 114 km de Rennes, le centre de Vannes compte 272 étudiants et stagiaires dont 174 en premier degré. Cette localisation de l'IUFM n'accueille actuellement encore aucun PLC1, et ne dispose en propre que d'un enseignant-chercheur. Pour son fonctionnement, le site de Vannes dispose de 20,4 emplois d'IATOS. Comme à Saint-Brieuc, le potentiel d'IATOS est composé d'une très forte proportion d'emplois de catégorie C (17,4). Le site a conservé des activités de restauration et d'hébergement, qui contribuent à entretenir une vie sociale et culturelle : en effet, le site affirme une vocation culturelle dont témoignent à la fois l'existence d'une galerie d'art contemporain et la présence d'une association socioculturelle. Par ailleurs, l'organisation, hors du site, d'une journée d'intégration est conçue pour créer des liens, notamment entre les PLC 2 et les PE2. La mise en place d'activités communes, qui puissent souder les relations entre stagiaires et étudiants de l'IUFM, semble promise à se développer.

Demeurés la propriété du département, les locaux du site de Vannes ont bénéficié d'une rénovation d'ampleur. Le Conseil général du Morbihan, très attaché au maintien de l'IUFM sur le site de Vannes, consent des efforts importants tant en termes de financement que d'emplois (7 emplois contractuels sont pris en charge par le Département). La collectivité morbihanaise a montré ces dernières années qu'elle était très impliquée dans le développement universitaire, notamment à travers la création de l'université de Bretagne-Sud. Mais, malgré la présence à Vannes d'un effectif d'un peu plus de 3000 étudiants et des collaborations ponctuelles entre formateurs des deux institutions, l'université et l'IUFM n'entretiennent encore aucune relation institutionnelle. La convention était encore à l'état de projet au moment du passage des évaluateurs.

Il convient de signaler les tensions internes au groupe des formateurs des PE : il s'agit d'une équipe très divisée sur les méthodes et les objectifs, au sein de laquelle la concertation est difficile, ce qui est parfois préjudiciable à

la qualité de la formation. On mentionnera enfin que le caractère centralisé de l'organisation de l'IUFM a été vécu comme une perte d'autonomie, une "complexification" administrative : c'est notamment le cas pour la médiathèque, qui fait désormais partie d'un service commun de documentation.

Les sites finistériens

Comme on l'a mentionné précédemment, le CUFM Ouest ne fonctionne pas : les relations entre les deux sites de formation sont souvent vécues comme concurrentes et rivales quand elles devraient être complémentaires. Le poids des cultures anciennes, et les antagonismes qui en résultent entre premier et second degrés, se conjuguent avec les tentations centrifuges finistériennes.

Quimper. Installé dans une ancienne École normale du Finistère, l'IUFM en partage les locaux avec les classes préparatoires d'un lycée depuis 1997. Ce choix traduit la volonté des élus locaux de constituer un second pôle d'enseignement supérieur dans cette ville moyenne. Quimper accueille par ailleurs une dizaine de DEUG délocalisés de l'université de Bretagne occidentale, un IUP et un IUT constitué de 7 départements, ce qui représente un effectif d'environ 2000 étudiants.

La préparation au professorat des écoles constitue l'activité essentielle de ce site, situé à 200 km de Rennes, et conçu dans une certaine complémentarité avec celui de Brest, spécialisé dans le second degré. Quimper n'accueillait jusqu'à la rentrée 2000 que les stagiaires de la filière EPS, et sur un effectif total de 170 étudiants et stagiaires, on en compte 139 dans le premier degré. Quimper est le plus petit des sites de l'IUFM.

Comme le centre de Saint-Brieuc, celui de Quimper bénéficie des services d'un IEN à temps partagé. Par ailleurs, le site compte deux enseignants-chercheurs. L'encadrement technique et administratif est assuré au moyen de 22,5 emplois d'IATOS, dont 19 de catégorie C. Le site dispose d'un service de restauration assuré désormais par le lycée voisin, et de quelques chambres destinées aux étudiants étrangers.

Le rapport d'évaluation interne fait mention d'un certain nombre de difficultés : un turnover trop rapide des responsables (le site a changé trois fois de responsable administratif et d'IEN entre 1995 et 1999) suscite un malaise ; la perception, renforcée par l'éloignement, d'un système lourd et centralisé ; les relations difficiles avec les départements de formation. A Quimper comme à Brest, certains regrettent que le CUFM Ouest ne fonctionne pas.

Brest. Plus éloignée encore du siège que le site quimpérois, l'implantation de l'IUFM à Brest offre une triple caractéristique : c'est une création *ex nihilo* liée à la présence de l'UBO et d'une antenne du CPR (c'est Quimper, chef lieu de département, qui accueillait l'École normale) ; le poids très dominant des filières de second degré (600 des 649 étudiants et stagiaires), et sur cet effectif, la proportion massive des PLC1 (445).

Par rapport aux autres sites de l'IUFM, celui de Brest présente quelques spécificités de fonctionnement : il existe un conseil d'enseignement qui se réunit trois fois par an et regroupe l'ensemble des formateurs sur des questions transversales ; cette instance est conçue pour faire vivre un véritable projet pédagogique sur le site. Le rapport d'évaluation interne évoque l'existence d'un projet de site ayant trait à des thèmes comme l'animation culturelle et sportive, l'accompagnement des formations, ou encore les nouvelles technologies.

L'IUFM s'est installé dans un bâtiment confié à l'État par la Communauté urbaine de Brest sous la forme d'un bail emphytéotique valable jusqu'en 2009. Le potentiel non enseignant représente 16,4 emplois d'IATOS, dont 11,8 en catégorie C. Le site n'offre ni hébergement, ni restauration ; les étudiants et les stagiaires utilisent le restaurant universitaire situé à proximité ; une convention avec le SUAPS de l'UBO leur permet d'utiliser les équipements sportifs de l'université.

Le site de Brest bénéficie de peu de personnels enseignants en propre : celui-ci n'est doté que de cinq emplois d'enseignant-chercheur, et une proportion importante de formateurs partagent leur temps de service avec d'autres institutions (université ou établissements scolaires) ; les moyens en personnels IATOS sont sensiblement inférieurs à ceux dont disposent d'autres sites numériquement inférieurs, mais les charges sont de nature différente : le site ne gère pas de service de restauration, et les étudiants sont très majoritairement des PLC1.

Cette situation, qui a cimenté une solidarité très forte de l'ensemble des personnels et des usagers, pèse sur le fonctionnement des formations, et une certaine lassitude est perceptible. Là, comme à Quimper, l'éloignement par rapport au siège est perçu comme une source de difficultés : le sentiment de ne pas être écouté et pris en considération par le pouvoir central apparaît très fort.

Tableau synthétique des principales données chiffrées des sites en 1999-2000

		Rennes	Quimper	Brest	Saint-Brieuc	Vannes
Superficies	<i>m2 bâtis</i>	13 766	12 415	5 319	14 313	10 778
	<i>hectares non bâtis</i>	2,23	1,9	0,79	2,23	1,84
Distance en km depuis Rennes			200	247	100	114
Temps de déplacement						
	<i>en voiture</i>		2 h	2h30	1h15	1h20
	<i>en train</i>		2 h	2h15	1 h	1h05
Étudiants		1419	70	494	116	109
	<i>PE1</i>	80	70	49	109	109
	<i>PLC1</i>	1 339	0	445	7	0
Professeurs stagiaires		382	100	152	182	162
	<i>PE2</i>	76	69	0	59 (+29 PE SPE*)	65
	<i>PLC2</i>	306	31	152	94	97
Ensemble des enseignants-chercheurs effectivement en exercice		13	2	5	2	1
Volume des activités des enseignants (en HETD)		25 844	7 863,20	8 365,90	10 162,60	9 347
	<i>dont enseignants-chercheurs</i>	3 504,60	474	1 242	96	206,5
Personnel IATOS		20,9	22,5	16,4	20,9	20,4
	<i>dont catégorie A</i>	3	1,5	1	1	1
	<i>dont catégorie B</i>	4	2	3,6	2	2
	<i>dont catégorie C</i>	13,9	19	11,8	17,9	17,4
Places de restauration					200	250
Hébergement		30				50

PE SPE = Professeur des écoles spécialisé

Conclusion sur la répartition territoriale. L'IUFM s'est assigné comme objectif prioritaire de créer, à partir des entités existantes, un établissement unique. Comme la plupart des IUFM, celui-ci a opté pour une organisation centralisée, mais le contexte breton, l'identité forte et le dynamisme universitaire des villes bretonnes ont imposé des contraintes à l'IUFM. C'est ainsi qu'il a mis en place des structures censées prendre en compte la spécificité d'un fonctionnement éclaté entre des sites parfois distants de 250 km ; mais les CUFM sont demeurés des "enveloppes vides". Il convient de réexaminer cette formule, on ne peut laisser les choses en l'état. Il faudra que l'IUFM opte clairement pour la suppression de ces entités, tout en assurant une meilleure coordination et en créant des synergies entre Quimper et Brest. Il sera également nécessaire de tenir compte des contraintes liées à la distance entre le siège rennais et les sites finistériens.

On retiendra aussi de la présentation des sites les constats suivants : l'hypertrophie et la double vocation de l'implantation rennais, qui est à la fois lieu du siège et site de formations ; la situation particulière de Brest dans cet ensemble constitué d'anciennes Écoles normales ; enfin, la difficulté de forger un sentiment d'appartenance à la même entité : il existe un problème de perception du pouvoir central par les sites, lesquels ont des identités fortes et bénéficient du soutien actif de leur environnement, qu'il soit académique, universitaire ou politique. Il est indéniable que l'IUFM est un acteur important du développement universitaire en ville moyenne dans cette région, et qu'il s'efforce réellement de répartir ses formations sur l'ensemble du territoire.

2 - L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

La carte des formations. Relativement stable depuis la création de l'IUFM, la carte des formations se caractérise par une assez faible représentation des filières techniques et professionnelles : on peut trouver une explication à cela dans le fait qu'il n'existait pas d'ENNA dans cette académie (l'ENNA était implantée à Nantes), mais aussi dans l'absence de volonté conjointe de l'IUFM et des universités pour développer ces filières. Il est également évident que la baisse du nombre de places aux concours correspondants et le coût représenté par ces formations peuvent avoir un effet dissuasif.

Une concurrence très vive oppose les universités rennaises et l'UBO pour les préparations aux concours : en collaboration avec l'IUFM, les universités rennaises assurent 21 préparations, cependant que l'UBO en propose 12 dont 11 existent également à Rennes. Les critères d'admission ne sont pas identiques et l'on peut s'inquiéter des effets pervers d'une concurrence interne à l'académie. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant que les effectifs sont très faibles sur les deux sites dans certaines filières comme le CAPET d'Économie-Gestion, ou encore le CAPES de Lettres classiques, ce qui induit des coûts de fonctionnement très onéreux.

Effectifs des filières dupliquées en 1ère année (1999-2000)

Disciplines	Rennes	Brest
Lettres classiques	15	11
Lettres modernes	128	69
Histoire - Géographie	202	82
Anglais	109	79
Espagnol	82	42
Mathématiques	111	73
Physique-Chimie	96	23
Économie-Gestion		
<i>Option A</i>	8	8
<i>Option B</i>	14	5
<i>Option C</i>	11	17
CAPEPS	161	36

Dans cette affaire - mais nous y reviendrons -, l'UBO, qui s'inquiète de la fuite de ses meilleurs étudiants vers Rennes, défend avec force son droit à ouvrir ces préparations aux concours : elle a d'ailleurs ouvert une préparation au CAPES d'Allemand, contre la volonté du Ministère et de celle de l'IUFM.

L'organigramme pédagogique. Au sein de la direction de l'IUFM, une direction des études constituée de trois directeurs adjoints (PE, PLC1 et PLC2) et d'un proviseur chargé de la gestion des relations avec les établissements, regroupe les responsables des formations initiales, mais la formation continue relève d'une autre direction. La répartition des responsabilités est claire, et la création d'une direction des études montre bien la volonté de créer les interrelations nécessaires.

Les départements de formation. L'IUFM compte 31 départements de formation regroupant tous les formateurs d'une discipline ou d'un groupe de disciplines. Ce nombre excessif correspond à un dédoublement de la structure entre l'Est et l'Ouest dans un certain nombre de disciplines, ce qui apparaît en contradiction avec l'objectif recherché d'unité de l'établissement.

Ces structures, qui permettent un travail collectif des formateurs quels que soient le statut, la filière ou le site, présentent un intérêt évident. Les IPR, les conseillers pédagogiques et les IMF sont étroitement associés à leur fonctionnement. Cependant, les départements de formation jouent un rôle moins important que les sites en matière de répartition des services, notamment pour les formations du premier degré.

Les commissions de filière. Les commissions de filière ont pour objectif d'éviter le cloisonnement disciplinaire des formations, surtout dans le second degré. Ces deux instances (premier et second degré) constituent moins une troisième dimension de la structuration de l'IUFM que le moyen d'une participation renforcée aux travaux du CSP. On peut regretter que la commission du premier degré fasse une place insuffisante aux IA-DSDEN.

Conclusion sur l'organisation pédagogique. Le regroupement des responsables pédagogiques dans une direction des études apparaît comme une initiative pertinente de nature à développer les rapprochements entre les formations. Par ailleurs, les commissions de filière, conçues pour éviter les cloisonnements disciplinaires et faire pendant aux départements disciplinaires, sont d'une incontestable utilité.

On fera néanmoins les observations et recommandations suivantes :

- la concurrence très vive qui oppose les universités rennaises et l'UBO ne peut qu'être très préjudiciable à la cohésion de l'IUFM : si on peut imaginer que l'offre soit redondante dans les filières qui justifient d'effectifs suffisants, il n'est pas admissible que les modalités d'admission à l'IUFM reposent à Rennes et à Brest sur des critères différents ; l'harmonisation des procédures est indispensable.
- les départements qui ont l'avantage de faire travailler ensemble la totalité des formateurs d'un champ disciplinaire constituent une réelle force de proposition sur laquelle l'IUFM aura intérêt à s'appuyer ; en revanche, la pertinence de la structure est plus manifeste pour la gestion des formations du second degré que pour celles du premier degré ; enfin, il serait indispensable de se limiter à un seul département par discipline, et d'éviter les duplications entre Rennes et Brest.

II - LE PILOTAGE

1 - LES INSTANCES ET LES ORGANES DE RÉFLEXION ET DE CONSULTATION

Composition du Conseil d'administration
40 membres
- le recteur d'académie, président ;
- 8 représentants des quatre universités de rattachement (le président et un élu de chaque CA d'université) ;
- 10 représentants des personnels élus dans les collèges électoraux :
. 2 par les professeurs ;
. 2 par les maîtres de conférences ;
. 4 par les autres enseignants et formateurs ;
. 2 par les personnels IATOS ;
- 8 représentants des usagers :
. 4 étudiants ou stagiaires ;
. 4 représentants syndicaux ;
- 6 représentants des collectivités :
. le président du Conseil régional ;
. 4 conseillers généraux ;
. 1 maire ;
- 7 personnalités compétentes en matière d'éducation, de formation et de recherche :
. le correspondant académique de l'IGEN (membre de droit) ;
. le directeur de l'INRP ;
. 1 IEN adjoint à un IA-DSDEN ;
. 1 IPR-IA ;
. le délégué à la formation et l'innovation ;
. un responsable de recherche du CNET de Lannion ;
. le directeur de l'antenne de l'ENS de Cachan à Rennes.

Le **Conseil d'administration** se réunit très régulièrement : on observe sur l'année une programmation judicieuse des dates de réunion (vote du budget, adoption des comptes financiers, publication des postes, débat d'orientation budgétaire et vote des modalités d'admission). Le nombre de procurations permet d'atteindre très largement le quorum. On notera la participation effective des représentants des universités et du représentant du Conseil régional, mais la présence plus irrégulière des usagers, étudiants et stagiaires. Les débats sont précédés d'une réunion préparatoire avec le recteur et les présidents d'université, ainsi que de travaux en commissions et en groupes de travail.

On peut regretter que les IA-DSDEN ne figurent pas dans la composition de ce conseil, et que les enseignants du premier et du second degré en poste à l'IUFM n'aient pas d'élus. À cette réserve près, on peut estimer que cette instance joue pleinement le rôle qui lui est assigné par les textes.

Composition du Conseil scientifique et pédagogique	
40 membres	
- le directeur de l'IUFM ;	
- 4 représentants des conseils scientifiques des universités ;	
- 13 représentants des formateurs :	
. 2 professeurs et 2 maîtres de conférences ;	
. 7 PRAG ou PRCE ;	
. 1 IMF ;	
. 1 conseiller pédagogique ;	
- 7 représentants des usagers :	
. 2 étudiants ;	
. 3 stagiaires ;	
. 2 représentants syndicaux ;	
- 6 membres des corps d'inspection :	
. 1 IA-DSDEN ;	
. 1 IA adjoint à un DSDEN ;	
. 2 IEN ;	
. 2 IPR ;	
- 8 personnalités qualifiées dans le domaine de la formation et de la recherche :	
. 4 proposées par les présidents des universités de rattachement ;	
. 1 proviseur ;	
. le chef de la délégation académique à la formation et l'innovation ;	
. le directeur du CNED de Rennes ;	
. 1 représentant de l'École nationale de santé publique ;	
- 1 IATOS.	

Le **Conseil scientifique et pédagogique** est actuellement présidé par une personnalité importante du monde de l'éducation. Ce choix, comme la composition du conseil, témoigne de la volonté de l'IUFM de développer une politique de recherche en éducation et de conférer pleinement à cette instance une dimension de conseil scientifique. Par ailleurs, les enseignants en poste à l'IUFM y sont mieux représentés qu'au CA. Le conseil se réunit trois à cinq fois par an et les procurations permettent toujours d'atteindre un nombre suffisant de voix délibératives. Comme les débats du CA, ceux du CSP sont préparés dans le cadre de commissions de travail dont la composition, les missions et le fonctionnement sont prévus par le règlement intérieur.

L'IUFM a mis en place également **d'autres instances statutaires obligatoires**, telles que le Comité hygiène et sécurité, la Commission paritaire d'établissement, deux commissions de spécialistes (cf. infra) et une commission d'admission (cf. infra). Toutes ces instances sont régies par des textes votés par le Conseil d'administration et figurant dans le règlement intérieur.

Dès 1992, le CSP a constitué un **Groupe Évaluation**, chargé d'une mission régulière d'évaluation des actions de formation de l'IUFM. Les travaux de ce groupe, qui s'appuient sur les réponses aux questionnaires remplis en fin d'année par les étudiants et les stagiaires, reposent aussi sur l'analyse des résultats aux concours et les informations recueillies auprès d'anciens stagiaires. Le groupe qui a, par ailleurs, sollicité le concours de chercheurs ou de laboratoires extérieurs, a favorisé le développement d'une culture d'évaluation au sein de l'institution, et c'est une initiative dont il faut encourager le développement et la poursuite. Néanmoins, l'IUFM lui-même est conscient des limites d'une telle évaluation où la prudence conduit à éviter la publication de comparaisons internes susceptibles de froisser les susceptibilités locales. Bien que l'élargissement des missions du groupe aux domaines de la gestion et du fonctionnement de l'établissement ait été envisagé dans le cadre du projet d'établissement 1995-1999, il existe encore peu de rapports sur ces questions.

2 - L'ÉQUIPE DE DIRECTION. L'équipe de direction de l'IUFM de Bretagne se caractérise tout d'abord par la diversité des statuts et des compétences de ses membres : en 1999-2000, elle comporte, outre le secrétaire général et l'agent comptable, quatre enseignants-chercheurs, quatre inspecteurs, un proviseur, quatre enseignants du secondaire et un contractuel. Elle a su intégrer les responsables des anciennes composantes tout en montrant une capacité à se renouveler.

La structuration fait apparaître un premier niveau de responsabilité globale constitué du directeur, du secrétaire général et du directeur de cabinet (qui a également le statut de directeur adjoint). On trouve ensuite trois directions : la direction des études compte trois directeurs adjoints et un proviseur couvrant l'ensemble du champ des formations initiales ; la direction de la recherche et du développement comporte deux directeurs adjoints et un maître de conférences chargé des nouvelles technologies ; la dernière direction est celle des sites, et elle en regroupe les cinq responsables.

L'équipe de direction s'est réunie tous les 15 jours de 1995 à 1999 ; depuis la rentrée 1999, l'accroissement des missions de l'IUFM l'a conduit à tenir une réunion hebdomadaire du comité de direction, composé du directeur, du secrétaire général et des directeurs adjoints ; l'équipe de direction élargie aux chargés de mission se réunit une fois par mois.

Chaque réunion donne lieu à un ordre du jour et à un compte rendu : la culture de l'écrit qui caractérise fortement cet IUFM trouve là une autre illustration. Plus encore, phénomène peu fréquent dans les IUFM, la répartition des compétences des membres de l'équipe fait l'objet d'un écrit.

Chaque année, l'équipe se réunit en séminaire pour définir collectivement des orientations et des pistes d'action à partir d'une analyse rétrospective. Un tel séminaire a permis notamment de déterminer la place et les missions des responsables de site.

3 - LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE. Premier temps de l'élaboration budgétaire, une lettre de cadrage est adressée dès le début du mois de novembre à toutes les composantes de l'IUFM, document qui traduit bien les priorités politiques de l'établissement et qui distingue deux grands types d'opérations :

- les mesures ordinaires, destinées à assurer le fonctionnement courant de l'IUFM, sont financées par les recettes budgétaires courantes dont la dotation sur critères ; les services doivent justifier leurs besoins et sont encouragés à maîtriser leurs dépenses : la reconduction des dépenses n'a pas un caractère automatique ;
- les mesures nouvelles concernent les actions inscrites au projet d'établissement et constituent la traduction budgétaire des priorités de l'établissement ; le financement en est assuré par l'excédent des recettes ordinaires sur les crédits affectés aux dépenses courantes, par la dotation contractuelle, ou encore par un prélèvement sur les réserves.

Après examen des projets par un groupe technique de suivi budgétaire et préparation d'un document d'orientation soumis au Conseil d'administration, le budget est voté dans la première quinzaine de février. Dans les faits, le budget est souvent voté en limite de la date fatidique du 1er mars. Aucune raison sérieuse ne semble pouvoir justifier ce retard ; il conviendrait que le budget primitif soit adopté plus tôt.

4 - LA POLITIQUE DE COMMUNICATION. La politique de communication, qui relève de l'autorité du directeur de cabinet, est animée par un professionnel de la communication qui a compétence tant sur la communication interne que sur la communication externe. Disposant pour cela de moyens importants, le service met en forme l'ensemble des documents édités par l'établissement, y compris les programmes de formation et le projet d'établissement. Il crée et met à jour régulièrement les documents de communication interne, particulièrement nombreux dans cet établissement.

Le service dispose d'un correspondant sur chaque site, ce qui permet par exemple au journal interne de témoigner de la vie des sites. On notera enfin que le site Web dépend du service de communication pour le contenu et bénéficie de l'appui technique du service informatique.

5 - LES RECRUTEMENTS

Les personnels enseignants. Conforter le caractère universitaire de la formation et de l'établissement constitue l'un des objectifs essentiels de l'IUFM. Le potentiel des enseignants-chercheurs s'est enrichi de 10 créations de postes entre 1996 et 1999. Le poids relatif des postes de statut universitaire est passé de 14 % en 1996 à 19,5 % en 1999. En outre, les universités et l'IUFM, qui s'accordent sur l'échec de la notion de directeur d'études, transforment peu à peu ces supports en postes budgétaires affectés à l'IUFM : c'est ainsi que 3 postes de maîtres de conférences ont été créés. Chaque site est doté d'au moins un enseignant-chercheur, mais tous les professeurs sont en poste à Rennes, et ceci pour favoriser le développement de la recherche.

Répartition des enseignants-chercheurs par discipline

Disciplines	Enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM				Directeurs d'études formateurs associés de l'IUFM				Total emplois	dont vacants
	Professeurs	dont vacants	Maîtres de conférences	dont vacants	Professeurs	dont vacants	Maîtres de conférences	dont vacants		
Sciences de gestion (6ème section)							1	1	1	1
Sciences du langage (7ème section)			3	1					3	1
Lettres (9ème section)	1	1	1				1		3	1
Anglais (11ème section)			2				0,5		2,5	0
Espagnol (14ème section)							1		1	0
Psychologie (16ème section)			3						3	0
Philosophie (17ème section)							0,5		0,5	0
Arts (18ème section)			1				0,5		1,5	0
Sociologie (19ème section)	1		2						3	0
Histoire (22ème section)			1		0,5				1,5	0
Géographie (23ème section)			1				0,5	0,5	1,5	0,5
Mathématiques (25ème section)	1		1						2	0
Maths appliquées (26ème section)			1						1	0
Informatique (27ème section)			2						2	0
Milieux dilués et optique (30ème section)			1						1	0
Chimie (32ème section)	1	1							1	1
Génie mécanique (60ème section)							1		1	0
Biologie (67ème section)					0,5				0,5	0
Sciences de l'éducation (70ème section)	1		2	1					3	1
Cultures et langues régionales (73ème section)			1						1	0
STAPS (74ème section)							0,5	0,5	0,5	0,5
Total	5	2	22	2	1		6,5	2	34,5	6

Répartition des enseignants du second degré par discipline

Situation au 01/10/1999

Disciplines	Enseignants en poste à l'IUFM			Enseignants formateurs associés de l'IUFM			Total emplois
	PRAG	PRCE	PLP PEGC	PRAG	PRCE	PLP PEGC	
Allemand				1	3		4
Anglais	1	1		4	8		14
Arts plastiques	2	1		2	3		8
Audiovisuel		1	1			2	4
Breton		1					1
Documentation		5			4		9
Économie-Gestion				2+1	5	2	10
Éducation musicale	1	3		1	3		8
Éducation physique et sportive	1	4		8	5		18
Espagnol		1		1	4		6
Génie électrique	1	1			1		3
Histoire-Géographie	5	1		9	7		22
Informatique	1	2	2	1	2	2	10
Italien					1		1
Lettres	4	7		8	14		33
Lettres-Histoire						4	4
Mathématiques	2	7		4	11	4	28
Maths-Sciences						1	1
Sciences de la vie et de la terre	3	1		8	3		15
SES					2		2
SSH (philosophie)		8		2			10
Sciences physiques	1	1		4	8		14
STI				3	6	6	15
Technologie		1			4		5
Total	22	46	3	59	94	21	245

Les enseignants-chercheurs de l'IUFM entretiennent des relations très étroites avec leurs collègues des universités, ils travaillent souvent au sein des mêmes équipes de recherche. Le recrutement des enseignants-chercheurs est assuré par deux commissions de spécialistes propres à l'IUFM après publication d'un profil complet et précis pour la formation et la recherche en éducation.

L'autre priorité affichée est le développement des nouvelles technologies, ce qui a été mis en œuvre grâce au recrutement d'enseignants du second degré et de "jeunes docteurs" : au total, 11 emplois ont été créés à ce titre. L'IUFM a par ailleurs permis à la médiathèque de disposer d'un certifié de documentation par site ; le recrutement d'un conservateur devrait rendre possible la mise en place d'un service commun de documentation. L'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire constitue une autre préoccupation de l'IUFM, qui a bénéficié pour ce faire de trois emplois de maîtres de conférences et d'un poste d'agrégé par site.

L'IUFM dispose actuellement de 92 postes de statut second degré dont 24 ne sont délibérément pas pourvus : pour renforcer les liens avec les établissements, une partie de ce potentiel est utilisée en postes à temps partagé entre l'IUFM et un lycée ou un collège.

On notera encore que les corps d'inspection jouent un rôle essentiel dans la désignation des conseillers pédagogiques et que les postes d'IMF sont difficiles à pourvoir en milieu rural.

Les personnels IATOS et de bibliothèque. La politique menée en matière de recrutement et de formation de ces personnels a pris en compte les spécificités liées au fonctionnement d'un établissement d'enseignement supérieur ; c'est ainsi que le personnel des bibliothèques, à peu près inexistant à la création de l'IUFM, compte à présent sept personnes. Le repyramidage des emplois a permis d'élever globalement le niveau des qualifications.

C'est notamment grâce à la suppression d'une partie des services d'hébergement et de restauration que cette politique a été possible. Une politique de formation continue des personnels a été mise place sur budget propre de l'IUFM : ceux-ci ont ainsi pu s'adapter aux nouvelles tâches et missions de l'IUFM.

6 - CONCLUSION SUR LE PILOTAGE. L'IUFM de Bretagne a rapidement mis en place l'ensemble des instances statutaires, et leur fonctionnement est remarquablement précisé dans un règlement intérieur régulièrement mis à jour. Plusieurs commissions alimentent la réflexion et éclairent les choix du CSP, ce qui suppose une organisation administrative efficace et la mobilisation fréquente et active de nombreux acteurs.

Néanmoins, au moment où la formation continue et le développement de la recherche vont nécessiter un investissement important des acteurs, il faut faire en sorte que le niveau d'implication des enseignants-chercheurs dans le fonctionnement de l'institution demeure compatible avec la poursuite de leurs travaux de recherche. Il serait sans doute souhaitable que l'IUFM fasse des choix dans ces commissions et ces structures. Cette démarche contribuerait aussi à rendre plus lisible un ensemble dont le fonctionnement n'est pas toujours perçu comme démocratique, faute d'être compréhensible par tous.

Par ailleurs, l'IUFM, qui a pour souci constant d'assurer l'unité de l'établissement, s'efforce de limiter l'autonomie de ses composantes locales, même si les responsables de l'IUFM ont pris conscience qu'ils devaient s'appuyer sur les sites. Il serait donc symboliquement très important que les responsables de site soient associés aux réunions de direction, comme ils l'ont été de 1992 à 1999 ; il conviendrait aussi de tenir parfois ces réunions ailleurs qu'à Rennes.

En outre, la structuration de l'équipe de direction appelle les commentaires suivants : la réalité opérationnelle des directions n'apparaît pas clairement ; les rôles respectifs du secrétaire général et du directeur de cabinet gagneraient à être mieux connus de tous.

Enfin, l'IUFM a incontestablement réussi à se doter d'instruments au service de ses ambitions : la politique des ressources humaines témoigne d'une véritable réflexion sur les mutations nécessaires à la construction d'un établissement d'enseignement supérieur ; à côté de l'accroissement du potentiel en enseignants de statut universitaire - qu'il faudra néanmoins trouver le moyen de pourvoir en totalité - , la professionnalisation des emplois non enseignants en est conçue comme une étape indispensable, mise en oeuvre grâce à une stratégie ambitieuse de redéploiement et de requalification. Dans le même temps, l'établissement a privilégié sa mission de formation professionnelle et les liens avec le terrain par la pratique peu commune des emplois du secondaire à temps partagé. L'établissement a, en outre, su intégrer dans sa politique de recrutement les exigences nouvelles, tant en matière de formation aux nouvelles technologies que de développement des langues vivantes à l'école primaire.

III - LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

1 - AVEC LES UNIVERSITÉS. La qualité des relations entre l'IUFM et ses universités de rattachement tient, sans aucun doute, au prestige qui s'attache aux métiers de l'enseignement dans cette région de France, ce qui vaut à la formation des maîtres d'être l'objet d'une réelle attention de la part des universitaires.

Depuis la création de l'IUFM, les négociations entre IUFM et universités se sont déroulées de façon collective, si nécessaire en présence du recteur. La présence effective des présidents et de leurs représentants dans les conseils, comme la tenue systématique de réunions de concertation préparatoires au CA, constituent d'autres indices de l'investissement des universités dans le fonctionnement de l'IUFM.

On s'étonnera cependant que la convention-cadre commune puisse prévoir explicitement l'accueil par les universités, dans les préparations aux CAPES, d'étudiants non inscrits à l'IUFM (les universités ont en charge la partie théorique des CAPES cependant que l'IUFM assure la préparation de l'épreuve sur dossier). En effet, l'article 5 de la convention est rédigé dans les termes suivants : "l'IUFM a vocation à accueillir les candidats aux concours de recrutement

définis par la carte nationale des formations. Cependant l'université se réserve la possibilité d'admettre dans les enseignements universitaires qu'elle organise pour la préparation aux concours dans le cadre de sa coopération avec l'IUFM, certains étudiants non inscrits à l'IUFM".

Les relations avec Rennes I. L'université Rennes I compte 403 PLC1 inscrits officiellement à l'IUFM dans 6 CAPES et 2 CAPET. Celle-ci organise, par ailleurs, beaucoup de modules de préprofessionnalisation et de didactique. Les relations, que chacun des partenaires s'accorde à juger bonnes, reposent sur une confiance réciproque que les problèmes n'ont pas entamée.

Ces problèmes sont de plusieurs ordres :

- ceux-ci tiennent tout d'abord à la carte des formations : l'université s'interroge sur la pertinence du maintien de certaines filières (comme le CAPET de Génie électrique) qui offrent de moins en moins de places au concours et dont le nombre de reçus est, par voie de conséquence, très faible ; par ailleurs, l'université Rennes I ne voit pas l'intérêt de dédoubler à Brest des filières qui attirent peu de candidats (notamment les trois options du CAPET Économie-Gestion) ;
- les questions financières ne sont pas absentes du débat entre les partenaires : l'université considère que la formation des maîtres lui coûte cher pour une efficacité très relative dans certaines formations ; celle-ci indique aussi que le financement rétrocédé par l'IUFM n'est pas à la hauteur des coûts réellement supportés par l'université : cette dernière souhaiterait la mise en place au sein de l'IUFM d'une commission des finances permettant de faire la transparence sur les critères ministériels de financement et l'utilisation des crédits obtenus par l'IUFM ;
- l'université exprime par ailleurs quelques inquiétudes sur la carrière des enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM, et qui ne sont pas intégrés dans une équipe de recherche reconnue ;
- mais c'est la formation continue et les nouvelles responsabilités de l'IUFM en la matière qui constituent la pomme de discorde la plus manifeste depuis 1998 : le CCAFE (service de formation continue de l'université) qui avait de réelles responsabilités en matière de formation continue des enseignants, se sent dépossédé de sa capacité d'initiative.

Les relations avec Rennes II. À plus d'un titre, on peut parler de collaboration réussie, même si cela n'a pas empêché parfois de dures négociations sur l'avenant financier. Cette université, qui compte plus de 940 étudiants inscrits officiellement à l'IUFM dans 11 CAPES et CAPEPS, a intégré des modules de préprofessionnalisation dans les cursus de DEUG et de licence, et envisage l'ouverture de licences bidisciplinaires pour les candidats aux PLP2 Lettres-Histoire et au professorat des écoles. La participation de Rennes II aux instances de l'IUFM est forte et active, et la convention liant les deux établissements est suivie par le chef de cabinet du président. Enfin, il existe en matière de recherche un projet d'équipe mixte. Il convient de dire aussi que l'université accueille très volontiers les enseignants-chercheurs de l'IUFM dans ses laboratoires.

L'université accueille dans ses préparations, de façon très ouverte, un nombre non négligeable d'étudiants non inscrits à l'IUFM : ceci fausse évidemment les statistiques portant sur les résultats aux concours et sur les coûts de formation. L'université consacre ainsi effectivement à la préparation des concours des moyens très supérieurs à ceux qui lui sont rétrocédés par l'IUFM sur la base des inscriptions officielles à l'IUFM.

Les relations avec l'UBS. La convention de rattachement n'est pas encore formalisée avec l'université de Bretagne-Sud, université très récente qui ne s'est pas prioritairement consacrée à la formation des maîtres. Il faut préciser que ce jeune établissement s'est principalement constitué autour de composantes à caractère technologique (IUP et IUT) : un projet de CAPET de Technologie est actuellement à l'étude.

Les relations avec l'UBO. Cette université pluridisciplinaire de l'Ouest de la Bretagne compte 445 inscrits à l'IUFM répartis dans 12 préparations (CAPES, CAPET et CAPEPS), mais elle affirme que 650 suivent les enseignements qu'elle délivre. En effet, l'UBO accueille dans ces formations des étudiants qui ne sont pas inscrits à l'IUFM, voire qui n'y ont même pas candidaté.

Comme il a été dit précédemment, il existe une préparation au CAPES d'Allemand qui n'est reconnue ni par le Ministère, ni par l'IUFM. Les cours dispensés dans le cadre des préparations aux CAPES sont souvent communs avec les cours d'agrégation ou de maîtrise. Pour cette raison, il est bien difficile d'individualiser les coûts de chaque formation CAPES, agrégation ou maîtrise, et la part réelle imputable à l'IUFM : en effet, la dépense totale que l'université évalue à 1,7 MF n'est compensée par l'IUFM qu'à hauteur de 1 MF.

Malgré des résultats moyens ou médiocres dans certaines filières, la baisse des effectifs des formations scientifiques, une certaine fuite des étudiants vers Rennes, l'UBO veut conforter ses positions en matière de formation des maîtres, voire acquérir une certaine autonomie par rapport à l'IUFM. Les relations sont particulièrement étroites avec le site brestois de l'IUFM, ce qui peut se traduire par des tensions avec le siège sur certains dossiers sensibles.

Conclusion sur les relations avec les universités. L'IUFM a la chance de pouvoir s'appuyer sur des universités très impliquées dans la formation initiale et continue, et la convention-cadre liant l'IUFM à l'ensemble des universités de l'académie constitue en théorie un cadre institutionnel tout à fait pertinent. Néanmoins, certaines dispositions de ce texte, notamment l'article 5, qui prévoit explicitement l'accueil par les universités des non admis à l'IUFM dans les préparations aux concours, ont de quoi surprendre. Si l'on peut lui reconnaître le mérite d'une certaine clarté sur des pratiques courantes mais clandestines dans d'autres académies, cet article présente quand même la caractéristique, d'une part, de limiter la possibilité d'une réelle régulation des flux en PLC1, d'autre part, d'entretenir une confusion permanente dans les relations financières entre l'IUFM et les universités. En effet, il ne serait pas inutile, comme le propose l'université Rennes I, de faire la lumière sur les flux financiers, non sur la base des coûts réellement supportés qui intègrent des étudiants non admis à l'IUFM, mais sur celle de la capacité d'accueil théorique négociée officiellement entre les universités et l'IUFM. Il conviendrait, en tout état de cause, que l'évaluation officielle des effectifs accueillis en première année tienne mieux compte de la réalité de la demande et que la politique d'admission soit l'aboutissement d'un réel processus de concertation, qui évite les inscriptions parallèles à l'université.

Il faut que l'IUFM et l'ensemble des universités de rattachement élaborent une carte des formations qui évite une concurrence intra-académique dans des filières à faible recrutement, et qui permette à chaque université de trouver sa place et de se développer.

Il faut poursuivre les débuts de collaboration en matière de recherche en éducation. En matière de formation continue, l'IUFM doit renforcer son dispositif d'offre concertée entre l'IUFM et les universités.

Il conviendrait aussi que l'IUFM développe des formations avec l'UBS, notamment dans les secteurs où la jeune université développe des compétences.

2 - AVEC LE RECTORAT. Si les relations avec le rectorat se sont beaucoup crispées depuis le transfert des missions de formation continue à l'IUFM, le constat que l'on peut dresser de ce partenariat institutionnel est néanmoins plutôt positif.

Le rectorat est très impliqué dans le fonctionnement de l'IUFM et le recteur porte une excellente appréciation sur la façon dont l'IUFM de Bretagne remplit ses missions. Le système n'a pas subi de rupture traumatisante et la transition avec les institutions antérieures s'est réalisée sans heurt grâce à l'expérience que les responsables de l'IUFM avaient du milieu (CPR, MAFPEN). Les inspecteurs participent activement à la formation, notamment celle des PLC2. L'IUFM a été largement pris en compte dans les contrats de plan État-Région et les plans U2000 et U3M. L'IUFM est donc reconnu comme un établissement universitaire à part entière.

3 - AVEC LES RESPONSABLES ACADÉMIQUES DU PREMIER DEGRÉ. Les inspecteurs d'académie que le Comité a pu rencontrer apprécient la qualité des PE2 sortants : ces derniers ont reçu une solide formation théorique, ils sont motivés et mieux formés au travail d'équipe que leurs aînés. Il arrive aussi parfois que leurs ambitions se conjuguent difficilement avec la réalité, mais au moins pêchent-ils par excès d'idéalisme.

Les IA et IEN se montrent, en revanche, insatisfaits de la place trop modeste qui leur est faite dans les instances de l'IUFM et regrettent de ne pas être associés à la réflexion sur la formation initiale des PE. Leurs interlocuteurs sont les sites départementaux et les inspecteurs se font l'écho des reproches formulés à l'égard d'un centralisme vécu comme excessif. La formation n'implique pas assez les acteurs de terrain (IMF et IEN), qui perçoivent cet état de fait comme une régression par rapport au système antérieur.

Il est souhaitable que les instances de l'IUFM (CA, CSP, Conseil de site) associent davantage les IA et les IEN. Il faudrait tout particulièrement accroître leur participation à la commission de filière du premier degré : cela permettrait de mieux les associer aux évolutions de la formation initiale des PE.

4 - AVEC LES RESPONSABLES ACADÉMIQUES DU SECOND DEGRÉ. En revanche, les IPR sont très impliqués dans le fonctionnement de l'IUFM : ils participent à la formation, à son suivi, à l'évaluation des stagiaires, à la nomination des conseillers pédagogiques, au recrutement des enseignants et aux réunions de département. Ils prennent également part aux jurys de mémoire, aux jurys académiques, ainsi qu'à l'évaluation interne. Tous les IPR estiment que la transition s'est faite dans une parfaite continuité avec le CPR.

Mais ces stagiaires formés en Bretagne vont pour la plupart aller exercer en ZEP et en banlieue parisienne, dans des conditions fort différentes de celles de leurs lieux de stage, et les inspecteurs les estiment insuffisamment préparés : pour tenter d'y remédier, quelques contacts ont été tentés avec les académies "importatrices" de stagiaires.

C'est surtout sur le terrain de la formation continue que les choses apparaissent complexes et contrastées. Les nouveaux mécanismes mis en place sont insuffisamment clairs sur le partage des responsabilités entre IUFM et rectorat. Dans cette situation confuse, les IPR défendent leurs acquis et leurs responsabilités antérieures sur les contenus et l'organisation des stages de formation continue, ce qui donne à ces actions une dominante très disciplinaire (cf. infra).

IV - LES PARTENARIATS ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES

Dans le rapport d'évaluation interne, la direction de l'établissement indique qu'elle a concentré ses efforts sur ses missions internes, parfois aux dépens de ses relations extérieures, orientation qu'elle tient désormais à infléchir. Cette volonté devrait rencontrer le meilleur accueil de la part de partenaires qui sont très soucieux de travailler avec l'IUFM.

1 - LE CONSEIL RÉGIONAL. Le Conseil régional attache une importance toute particulière à ses relations avec l'IUFM ; il est vrai que le vice-président chargé de l'enseignement scolaire, des affaires universitaires et de la formation professionnelle est inspecteur général de l'Éducation nationale, ce qui favorise sans doute une meilleure prise en compte de l'IUFM comme acteur régional du système éducatif.

C'est ainsi que la Région veille à ce que l'IUFM soit associé au développement de l'enseignement supérieur : en effet, l'IUFM, qui est le seul établissement comptant des implantations sur l'ensemble du territoire régional, a une place à tenir dans une politique d'aménagement du territoire universitaire. La Région, qui veut jouer un rôle fédérateur dépassant les conflits d'intérêt locaux, consacre des moyens importants à l'enseignement supérieur, et constitue à l'évidence pour l'IUFM un partenaire actif.

2 - LES CONSEILS GÉNÉRAUX ET LES COMMUNES. Les Conseils généraux des Côtes-d'Armor et du Morbihan ont conservé la propriété des locaux, alors que les collectivités d'Ille-et-Vilaine et du Finistère ont remis ces responsabilités à l'État. La communauté urbaine de Brest a favorisé l'implantation de l'IUFM dans les locaux d'un collège désaffecté. À Quimper, les élus locaux sont très attentifs au fonctionnement du site, et ils regrettent que leurs relations avec l'IUFM ne soient officiellement possibles qu'avec la direction rennaise. Ces derniers souhaiteraient instaurer des relations de partenariat local avec le site.

3 - L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ : L'ARPEC (Association régionale pour la promotion professionnelle et pédagogique de l'enseignement catholique). Compte tenu de l'importance de l'enseignement privé dans cette région de France, les relations contractuelles avec l'ARPEC sont également suivies par le rectorat. La signature annuelle de conventions tripartites ne semble pas soulever de difficultés particulières.

4 - LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ACTION CULTURELLE. La convention qui vient d'être signée vise à favoriser l'accès des enseignants à la culture, à mieux prendre en compte, dans la formation initiale, la dimension culturelle du métier d'enseignant. C'est aussi sur le terrain de la formation continue, celui de la formation des formateurs ou encore sur celui de la recherche, que des collaborations possibles sont évoquées.

5 - LE CRDP et les CDDP. Les partenariats avec le CRDP et les CDDP sont encore peu développés : la volonté de l'IUFM d'être la "maison des enseignants" irrite le CRDP qui organise des stages et des animations dans le domaine des nouvelles technologies, et contribue à la formation des documentalistes. Le CRDP regrette que ses compétences ne soient pas mieux mises à profit par l'IUFM. La création d'un groupe de travail pour mettre en cohérence les politiques d'acquisition peut constituer l'amorce d'un partenariat plus actif.

6 - LES RELATIONS INTERNATIONALES. L'importance conférée à la dimension internationale se traduit en premier lieu par la place qui lui est consacrée dans les plans de formation successifs.

Les actions internationales menées par l'IUFM de Bretagne dans le cadre de la formation initiale s'adressent à l'ensemble des stagiaires et prennent deux formes :

- les stages d'éducation comparée, qui ont pour objectif d'intégrer la dimension internationale dans la pratique professionnelle ;
- les stages de pratique professionnelle, qui visent à l'acquisition d'une compétence spécialisée : l'enseignement des langues à l'école primaire (PE2), l'enseignement en sections européennes (PLC2 et PLP2), l'enseignement du français ou l'enseignement en français à l'étranger.

On notera que tous ces stages font l'objet d'une préparation et d'un bilan. Par ailleurs, des cours de langues pour non spécialistes sont proposés entre novembre et février. Les formations qui comportent un stage à l'étranger sont soumises à la validation. Malgré des réticences que l'IUFM qualifie d'endémiques (les stages à l'étranger ne sont pas considérés comme une nécessité par certains formateurs), ces actions concernent 180 stagiaires, ce qui constitue un effectif tout à fait exceptionnel dans ce type d'établissement.

Les actions de relations internationales s'inscrivent dans une politique partenariale active avec des institutions de formation de maîtres, des centres de formation continue ou encore des départements universitaires d'éducation, soit au total 28 établissements partenaires répartis dans 15 pays (dont 5 en dehors du cadre européen).

Certains projets sont soutenus par les collectivités locales, d'autres dans le cadre de programmes européens tels que SOCRATES ou COMENIUS. Enfin, les relations internationales, qui sont encadrées par un enseignant-chercheur, concernent également la recherche et la formation continue. Une dizaine de formateurs de l'IUFM sont impliqués dans ces échanges.

On peut citer l'IUFM de Bretagne comme un exemple de réussite en matière de politique internationale dans les IUFM.

V - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le mode de présentation qui est fait de la structuration administrative dans le rapport d'évaluation interne est très révélateur de la conception que les responsables de l'IUFM de Rennes ont de la fonction administrative. Fonction d'appui et d'accompagnement, elle est avant tout au service de la mission de formation et de recherche de l'établissement. Dans le rapport d'évaluation interne, les services sont déclinés les uns après les autres sans

qu'un organigramme vienne éclairer les liens entre les structures. L'IUFM distingue deux grandes périodes : celle de la fondation de l'IUFM qui a engendré les services fondamentaux (scolarité, finances), et la phase de consolidation dont les grands axes sont définis dans le projet d'établissement de 1995.

1 - LES SERVICES CENTRAUX. L'organisation des services administratifs de l'IUFM s'est constituée non seulement à partir des moyens disponibles dans les institutions antérieures et ceux obtenus depuis la création en 1991, mais aussi grâce à une politique active de transformation et de redéploiement d'emplois : la suppression des écoles annexes comme l'abandon progressif de la restauration et de l'hébergement, double démarche très significative de la volonté de rupture avec le système précédent, ont permis de dégager des moyens pour créer des services centraux.

L'organisation administrative appelle le commentaire suivant : si l'énoncé du principe apparaît d'une relative simplicité (les services administratifs sont des services d'appui aux directions pédagogiques qui ne disposent en propre que d'un secrétariat), l'organisation qui en découle est complexe ; par exemple, les chefs de service relèvent de l'autorité hiérarchique du secrétaire général, tout en étant dans une relation fonctionnelle avec les directions pédagogiques. L'élaboration d'un organigramme fonctionnel paraît indispensable tant pour les acteurs internes qu'externes ; conscient du problème, l'IUFM y réfléchissait déjà lors du passage des évaluateurs.

L'administration s'appuie sur les dix services centraux suivants : le service financier, le service central de scolarité, le service de la logistique, le service des ressources humaines, le service informatique, le service des relations extérieures, le service des affaires générales, le service de communication, la direction de la médiathèque et le service de la formation continue.

Le *service financier* a été chronologiquement le premier service : il répondait à la nécessité de mettre rapidement en cohérence les quatre services comptables antérieurs et de les intégrer dans un budget unique. L'évolution de ce service a été marquée par l'abandon des missions de logistique matérielle et le recentrage sur l'élaboration du budget, ainsi que sur le contrôle et l'analyse de gestion. La structure est dirigée par un agent comptable recruté parmi les personnels de l'administration universitaire, qui a la responsabilité des services financiers. L'agent comptable appartient à l'équipe de direction.

Les fonctions du *service de scolarité* ont également évolué : les tâches opérationnelles ont été progressivement transférées vers les sites, cependant que le service prenait en charge des missions de pilotage et de conception, d'analyse statistique et d'évaluation, devenant le service d'appui naturel de la direction des études.

Le *service de logistique*, issu des anciens services d'intendance, est chargé du suivi des contrats relatifs à la gestion matérielle des sites. Depuis 1999, la gestion des dossiers patrimoniaux lui est également confiée. L'informatique et les nouvelles technologies relèvent d'un service unique qui regroupe à la fois les approches pédagogique et gestionnaire.

L'existence d'un *service des affaires générales* n'est pas chose courante dans un IUFM ; conçu en 1995 comme une extension du secrétariat général, ce service est chargé de la logistique institutionnelle et des affaires réservées.

On retiendra encore l'existence d'un *service de formation continue*, créé en 1999 : pour ce dossier, l'IUFM a clairement opté pour un pilotage très directif et une équipe rapprochée.

2 - L'ADMINISTRATION DES SITES. Comme il a été indiqué précédemment, les sites sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle, et de la gestion du fonctionnement quotidien : ils disposent pour cela d'une administration décalquée sur l'organisation des services centraux.

3 - CONCLUSION SUR L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE. L'organisation administrative de l'IUFM de Bretagne fonctionne de façon satisfaisante et les missions assignées aux services ont évolué pour tenir compte des mutations en cours. Si le dispositif repose sur un principe dont l'énoncé est simple (les services administratifs sont

des services d'appui à la pédagogie), l'organisation qui en découle est complexe, et paradoxalement, pour une institution où le souci de formalisation des règles de gestion est réel, il n'existe aucun organigramme décrivant les relations entre direction et services. Par ailleurs, la fonction administrative, qu'il est normal de regarder comme étant au service de la pédagogie, pourrait assurément donner toute la mesure de son efficacité en bénéficiant d'une plus large marge d'initiative.

VI - LA GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

1 - LA STRUCTURE ET L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES

Les dépenses de fonctionnement

Structures et évolution des dépenses de fonctionnement

	1996	1997	1998
Fonctionnement général			
. Logistique	5 147	4 138	4 495
. Personnels	2 944	2 815	2 779
. Administration - Fonctionnement	4 100	4 278	4 810
. Dotation aux amortissements	196	247	788
Total fonctionnement général	12 387	11 478	12 872
Dépenses liées à l'enseignement			
. Fournitures pédagogiques- documentation	1 716	1 657	1 509
. Indemnités de déplacement	2 069	2 266	2 130
. Indemnités de stage	2 925	3 274	2 578
. Heures complémentaires	3 960	3 494	3 453
. Reversement aux universités	2 782	3 172	4 050
Total enseignement	13 452	13 863	13 720
Restauration - Hébergement	1 511	1 178	891
Total dépenses de fonctionnement	27 350	26 519	27 483
Excédent	3 201 (10 %)	5 176 (16,3 %)	4 879 (15 %)

Si le poids des dépenses de fonctionnement général est resté relativement stable entre 1996 et 1998, il existe des disparités d'un poste à l'autre : on note une diminution sensible des dépenses de logistique qui passent de 18,81 % du total des dépenses en 1996 à 16,35 % en 1998 ; une diminution moindre des dépenses de personnel (de 10,7 % en 1996 à 10,1 % en 1998). En revanche, on enregistre une augmentation des dépenses d'administration et de fonctionnement (de 14,99 % à 17,5 %) ; par ailleurs, les effets de la mise en place d'une dotation aux amortissements, mesure conforme aux exigences de la nouvelle instruction comptable, est déjà visible puisque la dotation aux amortissements, qui représentait 0,77 % des dépenses en 1996, s'élève à 3,12 % en 1998.

Dans la même période, les dépenses liées à l'enseignement connaissent, elles aussi, une relative stabilité. La part représentée par les versements aux universités enregistre une hausse très significative (de 10,17 % en 1996 à 14,74 % en 1998), qui correspond à l'augmentation de la dotation au titre de la préparation aux concours actée dans l'annexe financière 1997-1998. En revanche, le poste de dépenses liées aux heures complémentaires baisse de 500 KF (il passe de 3 960 KF en 1996 à 3 453 KF en 1998) ; si la part des heures complémentaires est beaucoup plus modeste que dans nombre d'IUFM, il faut cependant noter que l'établissement s'était assigné un objectif qu'il n'a pas atteint : la réduction de 10 000 heures prévue s'est limitée à 1 500 heures alors que, pendant la même période, les effectifs étudiants ont baissé de près de 10 % et que la dotation en emplois d'enseignant s'est enrichie de 12 postes. Pour expliquer cet échec, que le Conseil d'administration a plusieurs fois regretté, l'IUFM a mis en avant la progression des heures de décharge INRP destinées à favoriser la recherche et le développement des charges non prévues, telle que la formation des aides éducateurs.

Enfin, on constate une diminution forte des dépenses liées à l'hébergement et à la restauration, phénomène imputable à la fermeture de deux sites de restauration.

Les ressources de fonctionnement

Structures et évolution des ressources de fonctionnement

	1996	% nat.	1997	% nat.	1998	% nat.
Subventions de l'État	20 951	69,9 %		71 %		72,2 %
Subventions des collectivités locales						
. Morbihan	2 250		2 100		2 130	
. Côtes-d'Armor	258		261		265	
. Finistère	-		10		-	
. Ille-et-Vilaine	-		-		3	
Total	2 508 (8,21 %)	5,8 %	2 371 (7,4 %)	5,3 %	2 398 (7,4 %)	4,7 %
CNASEA (financement des CES)	1 215 (3,9 %)		854 (2,6 %)		920 (2,8 %)	
Ressources propres						
. Droits d'inscription et frais de gestion des candidatures	2 196 (7,1 %)		2 278 (7,1 %)		2 226 (6,8 %)	
. Restauration - Hébergement	1 973 (6,4 %)		1 645 (5,1 %)		1 326 (4,1 %)	
. Divers	1 553		1 188		1 442	
Total	5 722 (18,7 %)	19,77 %	5 11 (16,12 %)	18,5 %	4 994 (15,23 %)	18,7 %
Ressources affectées (programmes européens)	155		126		141	
Total ressources	30 551		31 695		32 662	

Le total des ressources de fonctionnement s'élève à 32 662 KF pour l'année 1998, et la structure des ressources de l'IUFM de Bretagne est relativement semblable à celle de l'ensemble des IUFM : le financement de l'État est prépondérant, avec 74 % des ressources (contre 72,3 % au niveau national) ; les ressources propres représentent, en revanche, 15,28 % alors que le pourcentage national est de 18,7 %. Enfin, les collectivités contribuent plus que la moyenne au fonctionnement de l'IUFM de Bretagne (7,4 % pour 4,7 % au niveau national).

Alors que les dépenses sont demeurées relativement stables, les ressources ont augmenté d'environ 6 % sur la période, même si l'on enregistre une régression des ressources propres (de 18,72 % en 1996 à 15,28 % en 1998), liée pour l'essentiel à la diminution des recettes provenant des prestations de restauration.

On peut dire pour conclure que la gestion courante et quotidienne de l'IUFM de Bretagne est rigoureuse ; l'établissement s'efforce de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, notamment au moment de l'élaboration budgétaire. En effet, les dépenses engagées l'année précédente n'ont aucun caractère de reconduction automatique. Chaque année, l'IUFM de Bretagne dégage un excédent d'exploitation qui représente environ 15 % des ressources de fonctionnement et qui vient accroître des réserves déjà fort importantes, ou financer une part des investissements de l'établissement.

Les dépenses d'investissement. L'IUFM de Bretagne consacre des efforts importants à l'investissement : le compte financier 1998 montre que les dépenses réelles en capital représentent 25 % de ses dépenses totales, alors que l'effort correspondant au niveau national est de 16,5 %. On verra en particulier que l'IUFM de Bretagne consacre des moyens importants au développement et à la rénovation de son patrimoine immobilier (cf. infra la gestion immobilière).

La répartition entre investissements immobiliers et investissements en matériel est relativement équilibrée ; ce n'est généralement pas le cas dans les IUFM, qui consacrent en moyenne 95 % de leur dépenses d'investissement au matériel contre 5 % à l'investissement immobilier. L'IUFM fait un effort particulier pour son équipement informatique, qui représente environ 50 % de ses dépenses en matériel entre 1996 et 1998.

Structure des dépenses et ressources en capital

	1996	1997	1998
Structures des dépenses			
. Dépenses de construction	4 457 (54 %)	3 354 (48 %)	4 317 (48 %)
. Dépenses d'investissement matériel	3 866 (46 %)	3 637 (52 %)	4 617 (52 %)
Total	8 323	6 991	8 934
Structures des ressources			
. Subvention d'investissement MEN	1 893	1 957	5 430
. Subvention du Conseil régional		950	605
. Subvention du Conseil général	250	250	250
. Recettes d'ordre (dont amortissements)	378	339	695
Total ressources	2 521	3 496	7 250
Déficit investissement	-5 802	-3 495	-1 684
Excédent d'exploitation	3 201	5 176	4 879
Réserves IUFM	14 365	16 047	19 225
% d'accroissement des réserves	-	+ 11,7 % (97/96)	+ 19,8 % (98/97)

Les ressources en capital. Les ressources annuelles en capital ne seraient pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses en capital effectivement supportées ; mais l'institut parvient à mobiliser des ressources complémentaires à partir de ses réserves et grâce à l'excédent d'exploitation de l'exercice, excédent suffisamment important pour tout à la fois financer le déficit de la section d'investissement et pour abonder les réserves existantes. On constate, en effet, une progression continue (environ 34 %) des réserves sur la période. Une réflexion a récemment été engagée sur leur utilisation.

Dépenses d'investissement sur la période 1996-1998

	1 996		1 997		1 998		Ensemble des IUFM en 1998
	en KF	%	en KF	%	en KF	%	
Dépenses en capital	4 457	14%	6 964	21%	8 972	25%	16,58 %
Dépenses en fonctionnement	27 350	86%	26 519	79%	27 483	75%	83,42 %
Total	31 807	100%	33 483	100%	36 455	1000%	100 %

2 - CONCLUSIONS SUR LA GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE. L'IUFM de Bretagne fait preuve d'une bonne maîtrise de sa gestion budgétaire et financière. Cette rigueur permet de mobiliser des ressources qui donnent véritablement au budget sa dimension d'instrument au service d'une politique de développement. En effet, l'IUFM est ainsi en mesure de consacrer des moyens à l'investissement et à des opérations inscrites dans le projet d'établissement. Par ailleurs, il a accumulé des réserves excessives et en accroissement continu et important (+ 33,8 % sur la période) sur l'utilisation desquelles une réflexion est en cours.

Si le budget remplit sa fonction de prévision et d'exécution, il faut cependant noter qu'il est voté trop tardivement : le CNE rappelle les termes de l'article 9 du décret financier de 1985 précisant que le budget doit être voté avant le début de l'exercice budgétaire.

VII - LA GESTION DES PERSONNELS

1 - LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Le taux d'encadrement

	Emplois enseignants	Effectifs étudiants	Taux d'encadrement
1995-1996	112	3409	30,4
1996-1997	122	3372	276
1997-1998	127	3245	25,5
1998-1999	134	3092	23,07
1999-2000	138	3107	22,5

Le taux d'encadrement en emplois enseignants de l'IUFM s'est constamment amélioré depuis 1995. Le nombre d'étudiants et de stagiaires par enseignant est passé de 30,4 en 1995 à 22,5 en 1999. L'amélioration est continue et significative, et l'on peut dire que l'IUFM est correctement doté par rapport aux autres IUFM.

La structure et l'utilisation du potentiel enseignant

Les emplois des enseignants en poste à l'IUFM

	Enseignants-chercheurs	dont vacants	2nd degré	dont vacants	1er degré	dont vacants	Corps d'inspection	dont vacants	Total
1995-1996	15	2	78	18	16	2	3	1	112
1996-1997	17	2	86	26	16	3	3		122
1997-1998	22	3	86	25	16	4	3		127
1998-1999	24	1	90	25	16	5	3		134
1999-2000	27	2	92	25	15	4	3		138
Évolution 2000/1996	+12		+14		-1				

Pour l'année universitaire 1999-2000, le potentiel se répartit ainsi dans l'IUFM de Bretagne : 19 % pour les enseignants-chercheurs contre 17 au niveau national ; 66 % pour ceux du second degré (70,9 au niveau national) ; 11,5 % d'enseignants du 1er degré (8,8 % au niveau national) et 2 % de corps d'inspection (2,6 % au niveau national).

Cette structure met en évidence les efforts faits par l'IUFM pour rendre son encadrement plus universitaire (cf. supra). On notera aussi que chacune des disciplines bénéficie du concours d'au moins un enseignant-chercheur. Les sites sont, en revanche, très inégalement pourvus en postes de statut universitaire, Rennes et Brest concentrant la presque totalité d'entre eux (cf. supra).

L'IUFM incite chaque enseignant à diversifier ses domaines d'intervention dans le cadre de son service statutaire (formation initiale, continue, premier degré, second degré, encadrement de stages, mémoires, coordination pédagogique etc...). Il faut noter également qu'à l'IUFM de Rennes, comme dans d'autres IUFM, un volume important du potentiel est utilisé pour des tâches de coordination, d'administration, ou encore de soutien à la recherche (19960 HTD sur un potentiel total de 70 044 heures). On constate, en particulier, que plus de la moitié du potentiel du premier degré y est consacré.

La gestion des services et des heures complémentaires. Outre une diversification de leurs champs d'intervention, il est demandé aux formateurs de contribuer à une meilleure articulation entre formation initiale et continue, en effectuant au moins 10 % de leur service dans l'autre type d'activité, objectif atteint dès 1999-2000.

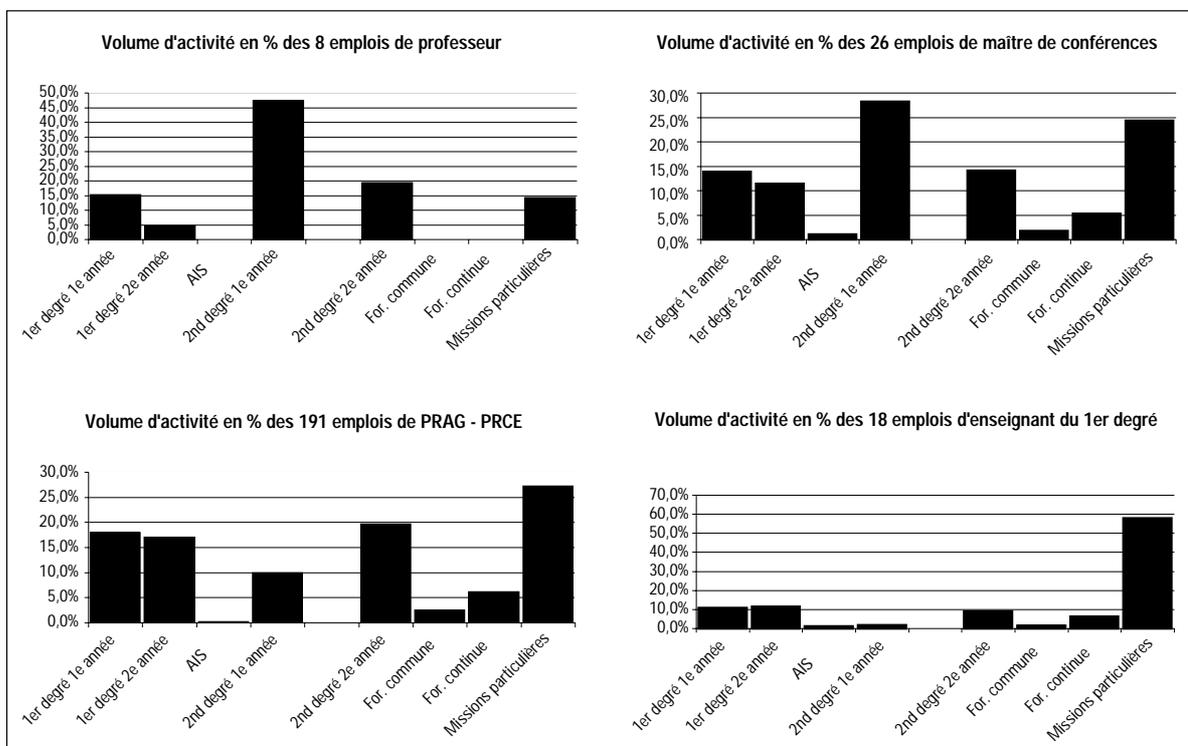
Le volume des activités des enseignants de l'IUFM

1998-1999	Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés						Intervenants extérieurs				Total
	Profes- seurs	Maitres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	IMF	Inspec- teurs	Enseign- cherch.	2nd degré	1er degré	Autres	
Effectifs	8	26	191	18	142	5	24	174	20	117	
Formation initiale											
Premier degré											
1ère année	80	830	8709	585	2100	84	37	591	125	135	13 276
2ème année	24	680	8280	625	4600	197	3	107	119	96	14 731
AIS		60	82	60		54	78		60	6	400
Second degré											
Cycle préparatoire					6						6
1ère année	251	1685	4 837	96		3	204	1 151	6	872	9 105
2ème année	102	843	9552	501		15	131	1 660	13	596	13 413
Formation commune		103	1185	86		12	33	247	82	546	2 294
Formation continue		317	2 951	349	300	101	63	141	51	41	4 314
Missions particulières*	75	1455	13 293	3 156	150	1 570	16	184		61	19 960
Total (1)	532	5 973	48 889	5 458	7 156	2036					70 044
dont HC (2)	27,0	1 077	6 693	404	50	62	565	4 081	456	2 353	15 768

* c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

(1) : Potentiel statutaire + Heures complémentaires en heures équivalent TD

(2) : Heures complémentaires en heures équivalent TD



La définition des services des formateurs est précisée dans un document formalisé qui rappelle les obligations statutaires, énumère les autres activités (accueil et accompagnement d'étudiants ou stagiaires, encadrement de mémoires, conception, suivi et évaluation du plan de formation ...), indique la façon dont ces missions sont comptabilisées, précise enfin le cadre dans lequel il peut être répondu aux sollicitations extérieures.

Chaque responsable de site élabore une fiche de service par formateur. Une fiche prévisionnelle est établie par l'enseignant en début d'année. Le service fait, décompté en fin d'année, donne lieu au paiement d'heures complémentaires seulement en cas de dépassement du service statutaire. Toutes les informations relatives aux services enseignants sont saisies sur le logiciel PROTHEE.

En résumé, il semble que la mécanique de prévision et de paiement des heures complémentaires soit parfaitement rôdée et contrôlée.

2 - LES PERSONNELS IATOS ET DE BIBLIOTHÈQUE

Le taux d'encadrement. Les indicateurs fournis par SAN REMO situent l'IUFM de Bretagne parmi les IUFM correctement encadrés en personnels IATOS. La situation s'est améliorée de façon très significative au fil des années : en 1995, on comptait un IATOS pour 35,1 étudiants et stagiaires, alors qu'en 1999, le ratio n'était plus que d'un pour 26,6. Dans le même temps, l'établissement a mené une politique de résorption des emplois précaires, réduisant leur nombre de près de la moitié.

La répartition par fonction

Répartition par fonction des emplois statutaires	Catégorie d'emploi			Total	%
	A	B	C		
Scolarité, Orientation	1,15	5,4	14,95	21,5	13%
Assistance à l'enseignement	0,2	0	3,25	3,45	2%
Documentation	1	4,5	9,5	15	9%
Vie institutionnelle et Administration générale	8,65	2,8	17,3	28,75	18%
Service intérieur	1,7	0	2	3,7	2%
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc.)	0,2	0,1	1,3	1,6	1%
Restauration et Hébergement	0,05	0,1	12,55	12,7	8%
Gestion financière et comptable	3,1	3	5,35	11,45	7%
Gestion du personnel	1,65	1,8	3,2	6,65	4%
Logistique immobilière, Nettoyage des locaux, Surveillance	0,6	0	38,5	39,1	24%
Informatique	6	5	3,2	14,2	9%
Reprographie	0	0	1,8	1,8	1%
Total	24,3	22,7	112,9	159,9	100%

L'IUFM consacre des moyens importants, notablement supérieurs à la moyenne des IUFM, à la vie institutionnelle et à l'administration générale, la documentation et l'informatique, répartition qui reflète les politiques de l'institut : le choix d'une gestion centralisée et d'un pilotage fort, les défis relevés ces dernières années tant en termes de développement informatique que de politique documentaire.

La répartition par catégorie

Répartition par site et par catégorie d'emploi (en équivalent temps plein)

	A	B	C	total	%
Services centraux	16,8	9,1	32,9	58,8	37%
Brest	1	3,6	11,8	16,4	10%
Quimper	1,5	2	19	22,5	14%
Rennes	3	4	13,9	20,9	13%
Saint-Brieuc	1	2	17,9	20,9	13%
Vannes	1	2	17,4	20,4	13%
Total	24,3	22,7	112,9	159,9	100%

En 1999, la structure de l'encadrement était la suivante : 15% en catégorie A, 14 % en catégorie B et 71% en catégorie C. Ces chiffres sont à rapprocher des moyennes nationales pour chacune des catégories (9,1%, 6,2% et 84,7%). Il semble donc que l'IUFM de Bretagne dispose d'un volant de personnels qualifiés beaucoup plus important que la moyenne. Cette situation est à mettre au crédit de l'établissement qui a mené une politique très efficace de repyramidage et de requalification entre 1995 et 2000. Rappelons la structure du potentiel en 1995 : 10 % en catégorie A, 7% en catégorie B et 82 % en catégorie C.

Là encore, on observe des disparités géographiques : les personnels qualifiés travaillent surtout dans les services centraux et sur le site de Rennes ; les emplois de catégorie C sont encore très nombreux dans les sites de Saint-Brieuc, Quimper et Vannes.

La provenance des emplois. L'État pourvoit pour l'essentiel à la dotation en emplois IATOS de l'IUFM (71 %). L'établissement finance quelques postes sur ressources propres (12 %), les collectivités contribuent à hauteur de 7,5% et le recours au CES représente 6%, contre 14% pour la moyenne nationale.

La politique de formation des personnels. L'IUFM s'est efforcé de donner à ses personnels une formation adaptée aux missions d'un établissement d'enseignement supérieur. D'importants moyens ont été investis dans ces actions entre 1995 et 1999. En 1995, le projet d'établissement avait dressé le constat des insuffisances au terme d'une enquête récapitulant les besoins. Le développement de la formation permanente de tous les personnels a été conçu comme un levier de modernisation de l'institution. L'IUFM consacre à cette politique environ 0,6 % de son budget de fonctionnement, qu'il prélève sur ressources propres. Depuis la constitution de la Commission paritaire d'établissement, une commission annexe chargée de la formation s'est constituée et a pris en charge ce dossier.

3 - CONCLUSION SUR LA GESTION DES PERSONNELS. Il s'agit d'une gestion transparente au service d'un objectif clairement affiché : conférer à l'établissement une dimension universitaire. C'est ainsi que l'on a veillé non seulement à accroître le nombre des enseignants-chercheurs, mais encore à en assurer une répartition aussi équitable que possible entre les disciplines. C'est ainsi encore que l'on a orienté vers de nouveaux métiers les emplois non enseignants, à travers les redéploiements et les requalifications, en mettant à profit aussi le levier de la formation.

L'IUFM se montre également soucieux d'utiliser au mieux ses moyens en incitant les enseignants à diversifier leurs secteurs d'intervention, et en assurant une parfaite maîtrise de la mécanique des heures complémentaires, même si l'objectif de réduction n'a été que partiellement atteint.

VIII - LA GESTION DU PATRIMOINE

Le rapport d'évaluation interne rappelle les priorités en matière d'immobilier telles qu'elles avaient été énoncées dans le contrat signé en 1996 : l'accroissement des capacités d'accueil par des extensions, l'aménagement des locaux et leur mise en adéquation avec les nécessités de la formation ; la mise en sécurité et la maintenance lourde.

La nécessité d'optimiser le patrimoine hérité des Écoles normales et de le faire évoluer vers une structuration académique a impliqué les opérations suivantes :

- la désaffectation progressive des écoles annexes à Quimper, Rennes, Saint-Brieuc et Vannes ;
- la concentration des activités de chacun des sites en un lieu unique, la construction, financée dans le cadre d'Université 2000, d'une extension permettant d'accueillir à Rennes des effectifs importants ;
- la réhabilitation des locaux d'un collège désaffecté à Brest ;
- la désaffectation de surfaces à Quimper et à Saint-Brieuc ;
- la suppression du service de restauration à Rennes et à Quimper ;
- la réduction progressive du nombre de logements de fonction et leur transformation en espaces de travail.

L'inadaptation des locaux des anciennes Écoles normales a obligé l'IUFM à engager des sommes importantes dans des travaux de restructuration, de rénovation ou de mise en sécurité : c'est ainsi que l'établissement a consacré, entre 1993 et 1996, 14,2MF sur ses fonds propres à l'investissement immobilier.

Les locaux relèvent de statuts différents. Si l'IUFM apprécie le fait que deux départements aient choisi de conserver leurs obligations de propriétaire, la stagnation de la dotation générale de décentralisation finit par faire regretter aux collectivités du Morbihan et des Côtes-d'Armor d'avoir gardé des locaux qui leur imposent un effort financier croissant.

Par ailleurs, l'IUFM a fait procéder à un diagnostic des locaux dont l'État assume les obligations de propriétaire (Rennes, Quimper et Brest) : ce bilan a fait apparaître la nécessité d'entreprendre des travaux très lourds de mise en sécurité sur les trois sites. En outre, la même année, les commissions de sécurité ont émis des avis défavorables à l'exploitation de certains bâtiments à Rennes et à Quimper. Malgré les vigoureux efforts faits en ce domaine et les fonds investis (17,45 MF entre 1996 et 1999), subsistent toujours des avis défavorables des commissions de sécurité, notamment à Quimper.

Au moment des plans d'urgence et des CPER, les questions de patrimoine étaient traitées au niveau de la direction, mais ne bénéficiaient pas d'un service d'appui. C'est désormais chose faite malgré l'absence d'un emploi d'IGE demandé en priorité. La préparation technique est traitée par les services financiers. Pour le suivi des chantiers, la DDE intervient en conducteur d'opérations depuis les années 90. On notera enfin que l'IUFM a adhéré à un système d'assurances.

Si, en général, U 2000 et U3M ne placent pas toujours les IUFM en tête des opérations, celui de Bretagne semble avoir relativement bien tiré son épingle du jeu compliqué de la négociation : 26 MF au titre du schéma Université 2000 (22 MF pour la construction d'un bâtiment multimédia et 4MF pour la restructuration d'un bâtiment ancien sur le site de Rennes) et 5MF au titre du CPER pour une deuxième tranche de la même restructuration. Il a obtenu 15 MF au titre du plan U3M et du prochain CPER.

3 - CONCLUSION SUR LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE. L'IUFM a su faire prendre en compte ses besoins immobiliers dans le cadre des schémas U 2000 et U3M, et dans celui des contrats de plan État - Région. L'établissement a consenti un effort financier soutenu très important (31,5MF entre 1993 et 1999) et les questions immobilières bénéficient désormais d'une logistique administrative.

Cependant, des difficultés demeurent : la persistance de l'avis défavorable de la commission de sécurité à Quimper apparaît préoccupante. C'est un problème qui devra être réglé sans tarder davantage.

LES FORMATIONS
ET
LA RECHERCHE

I - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Le projet d'établissement 1995-1999 énonce les orientations stratégiques qui président à la conception et à la mise en œuvre de la formation des professeurs des écoles à l'IUFM de Bretagne :

- la construction de la polyvalence à partir de l'approfondissement d'une discipline autre que le français ou les mathématiques ;
- la professionnalisation de la formation, dès la première année, à partir d'un module d'initiation à la pratique professionnelle, et au cours de la deuxième année, à travers une analyse de pratiques, articulant plusieurs cadres de réflexion ;
- le développement de la différenciation des parcours en deuxième année.

Par la suite, d'autres choix sont venus compléter et conforter ce dispositif résolument tourné vers la formation professionnelle :

- la préparation renforcée des professeurs stagiaires à l'enseignement en école maternelle ;
- l'accentuation de la démarche d'alternance en deuxième année par un aménagement des stages ;
- une conception plus large des problématiques abordées dans le cadre du mémoire professionnel ;
- des modalités d'évaluation des modules d'enseignement recentrées sur la construction de la polyvalence et la dimension formative de l'évaluation ;
- la mise en place, depuis 1998, d'une formation "mention TIC".

1 - L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE. Les principes qui sous-tendent la définition des capacités d'accueil des différentes filières, et notamment de la filière PE, ont été arrêtés dès la création de l'IUFM. Ils tiennent compte en particulier :

- du nombre de postes offerts au concours ;
- des possibilités d'encadrement en formation ;
- des capacités d'accueil des écoles.

Au regard de ces critères, les capacités d'accueil de l'IUFM de Bretagne pour la filière PE ont été évaluées à 420 étudiants et sont restées remarquablement stables depuis sa création, comme le nombre de postes offerts au concours qui, depuis 1996, n'a varié que de 5 unités (entre 245 et 250).

En revanche, devant la forte augmentation de la demande étudiante et le poids représenté par les candidatures dans la filière du professorat des écoles (50% de l'ensemble des candidats à l'entrée en première année), l'IUFM de Bretagne a été conduit à modifier plusieurs fois la procédure d'admission pour mieux gérer les flux. L'origine disciplinaire des étudiants, critère très dominant dans les premières étapes de la procédure, semble avoir perdu de son importance : l'IUFM a, en effet, longtemps scindé ses recrutements en trois groupes de disciplines de 120 candidats, segmentation qui n'est plus en vigueur dans la procédure actuelle.

On peut noter, à cet égard, la grande capacité d'adaptation manifestée par l'institut et l'intérêt qu'il porte à l'analyse des candidatures. L'objectif affiché de maintenir des équilibres numériques entre des candidats d'origine disciplinaire différente a été atteint au prix de modifications successives. L'effondrement actuel du nombre de PE1 issus des disciplines non enseignées à l'école primaire génèrera-t-il une nouvelle modification du dispositif d'admission ?

Dans la procédure actuelle, très rigoureusement mise en œuvre, le dossier permet de valider la recevabilité administrative des candidatures ; en revanche, il ne joue plus aucun rôle dans la sélection scientifique ou pédagogique des futurs PE1. À l'issue du contrôle écrit des connaissances en français et en mathématiques (QCM), 950 candidats sont convoqués aux entretiens. En fin de procédure, 360 candidats sont inscrits en liste principale et 360 en liste complémentaire. La liste complémentaire est presque systématiquement épuisée pour arriver à la capacité d'accueil. On peut donc affirmer que l'entretien (centré sur l'itinéraire personnel, les représentations du métier de professeur des écoles et la motivation à l'exercer) a essentiellement une fonction de classement des candidats pour définir leur site d'accueil dans les différents départements de la région Bretagne et que la fonction de sélection des candidats est assurée par le QCM (centré sur les connaissances minimales requises pour aborder le concours avec des chances raisonnables de succès).

En ce qui concerne le recrutement des étudiants au titre des classes bilingues (français/breton), le quota maximum fixé à 20 n'est quasiment jamais atteint. Le vivier des enseignants potentiellement bilingues est manifestement très restreint.

Enfin, les redoublants, peu nombreux (leur nombre est fixé à 40 au plus), sont acceptés sur des critères de performances au concours (admissibilité et absence de note éliminatoire à l'oral professionnel). Ce nombre paraît quelque peu faible d'autant que, pour certains candidats, un nouvel accompagnement en préparation (par exemple, sous forme aménagée et allégée) peut garantir le succès à la deuxième tentative. Sans doute l'IUFM de Bretagne pourrait-il réfléchir à une modalité particulière de prise en charge de ses redoublants.

Les attributions de la commission d'admission sont les suivantes : s'assurer de la régularité des opérations d'admission et proposer au directeur la liste définitive des admis en première année sur liste principale et liste complémentaire.

Conclusion sur l'admission. On peut considérer que l'IUFM de Bretagne se donne les moyens de recruter des étudiants dont le profil présente une bonne adéquation avec les exigences du concours de recrutement des professeurs des écoles et avec les compétences attendues des professionnels du premier degré. Il se donne également les moyens de l'analyse de ses stratégies en matière de politique d'admission dans la filière PE.

2 - LA FORMATION EN PREMIÈRE ANNÉE

Les principes généraux d'organisation. Tous les sites de l'IUFM de Bretagne accueillent des PE1, y compris le site de Brest où il n'existait pas d'héritage ou de tradition en matière de formation des maîtres du premier degré. On peut comprendre, dès lors, que les conditions matérielles de la formation (accueil, locaux, ressources documentaires, ressources informatiques, proximité de l'université, existence d'un réseau de maîtres formateurs) soient variables d'un centre à l'autre sans qu'aucun ne cumule tous les avantages ou tous les désavantages, même si le site de Rennes semble privilégié au regard de l'ensemble des éléments énumérés plus haut.

Ce choix rend difficile "l'universitarisation" même progressive des équipes locales de formateurs, notamment pour l'encadrement de la filière PE. En revanche, il facilite une collaboration avec les professionnels partenaires de la formation que sont les IEN et les réseaux d'écoles où sont implantés des maîtres formateurs.

Il est d'ailleurs à signaler que 3 sites sur 5 hébergent un IEN à temps partagé, ce qui garantit une bonne collaboration avec l'inspection académique et les équipes de circonscription. Il s'agit bien là d'un des points forts de la mise en œuvre de la formation des PE ; cet effort de professionnalisation se traduit par une collaboration serrée et efficace avec les professionnels des terrains d'exercice.

À cet égard, la politique conduite par l'IUFM de Bretagne en matière d'implantation d'IEN à temps partagé est tout à fait exemplaire. En effet, ces personnels qui, outre les tâches qu'ils assurent en formation, continuent à assumer la responsabilité de la gestion d'une circonscription, ordinaire ou spécialisée, ont une parfaite connaissance des futurs terrains d'exercice des PE ainsi que des besoins et problèmes que peuvent rencontrer des débutants à leur sortie de l'IUFM. Par ailleurs, collaborateurs directs de l'inspecteur d'académie de leur département, ils assurent et garantissent une excellente liaison entre l'institut et "l'employeur".

Ce choix est également en cohérence avec l'une des priorités affichées par l'IUFM de Bretagne, à savoir "la construction progressive des compétences professionnelles" et le souci d'articuler fortement les deux années de formation. En effet, les bases d'une pratique pédagogique analysée sont posées dès la première année de formation. Ceci prend la forme d'un module appelé "initiation à la pratique pédagogique" (IPP dans le jargon local) où l'articulation entre théorie et pratique est garantie par la mixité de l'encadrement.

L'articulation entre formations disciplinaire et générale. La place faite, dès la première année, à une initiation à la pratique professionnelle dans trois disciplines du concours (les deux disciplines de l'admissibilité, le français et les mathématiques, ainsi qu'une des disciplines de l'admission) témoigne du souci manifesté par l'IUFM d'articuler questions didactiques et questions pédagogiques.

L'initiation à la pratique pédagogique est un module de formation de 30 heures : il s'agit de préparer, d'observer et d'analyser des séquences d'enseignement conduites par les étudiants eux-mêmes dans les classes des maîtres formateurs. Il s'agit également de recueillir, à l'issue de ces travaux, des productions d'élèves afin de les analyser. Ces éléments sont de nature à contribuer efficacement à la préparation du volet "didactique et analyse de productions d'élèves" inclus dans toutes les épreuves du concours.

L'équipe, qui comprend en principe le formateur de la discipline concernée, un enseignant de sciences sociales et humaines, un formateur TICE et le maître formateur, n'est composée souvent dans la pratique que du formateur disciplinaire et du maître formateur : ceux-ci assument souvent seuls la conduite de ce module, qui est donc à forte coloration disciplinaire.

Ce dispositif, qui privilégie un travail en petits groupes, s'appuie sur l'alternance entre une classe-ressource et une approche théorique des actions et observations menées dans cette classe. L'IUFM dote ainsi les étudiants d'outils pertinents d'observation et d'analyse de la mise en œuvre pédagogique, ainsi que des modalités d'apprentissage des jeunes enfants et des productions mêmes des élèves. Néanmoins, cet effort de mise en œuvre d'une formation professionnelle est diversement vécu par les acteurs :

- pour les formateurs, la première année de formation obéit d'abord à la logique du concours, peu propice à la professionnalisation de la formation, ce qu'ils regrettent ;
- pour les étudiants, la première année de formation devrait être exclusivement centrée sur la réussite au concours ; ils ont tendance à reprocher aux formateurs leur positionnement dans une stratégie de formation sur deux années. Certains étudiants ont le sentiment d'un rythme de travail trop progressif et d'une montée en puissance trop tardive de la préparation au concours.

L'individualisation de la formation. En première année, seul le "tutorat" orienté sur l'accompagnement individuel de l'étudiant dans la préparation de l'épreuve de l'oral professionnel relève de l'individualisation de la formation. Tous les autres modules et activités de formation sont obligatoires pour tous.

Ce relatif déficit d'individualisation, puisqu'il n'est pas tenu compte des compétences scientifiques initiales des étudiants, a été analysé par l'IUFM qui propose déjà, en 1999-2000, un temps de formation personnelle accompagnée (TPA) immédiatement repéré par les étudiants comme la possibilité d'un "bachotage personnalisé" dans la discipline du concours où ils sont les moins performants. Cette nouvelle disposition semble adaptée à la prise en compte de la forte hétérogénéité de ce public en formation.

La mise en œuvre de la polyvalence. C'est sans doute dans ce domaine que l'IUFM de Bretagne fait montre de la plus grande originalité. En effet, présupposant que la polyvalence d'un professeur des écoles ne se construit pas par une simple juxtaposition de formations disciplinaires, il a fait l'hypothèse d'une construction de la polyvalence par une "logique d'approfondissement".

Il s'agit de donner aux étudiants puis aux professeurs stagiaires (là encore l'articulation voulue entre première et deuxième année est très forte) une formation scientifique, didactique et pédagogique approfondie dans une discipline (autre que les deux disciplines, qualifiées "d'instrumentales", que sont le français et les mathématiques) déjà bien maîtrisée par l'étudiant à travers son cursus universitaire antérieur.

La discipline d'approfondissement est la même en première et en seconde année ; elle est également le lieu privilégié de l'expérimentation et de l'analyse pédagogique (IPP en première année, analyse de pratique en seconde année) ; elle peut même constituer la discipline d'ancrage pour l'élaboration du mémoire professionnel.

Former à la polyvalence par un approfondissement disciplinaire suppose qu'il est acquis que les démarches d'enseignement et d'apprentissage sont transférables d'une discipline à l'autre et que les compétences professionnelles acquises par les étudiants puis les professeurs stagiaires lors de cet approfondissement seront, elles aussi, transférables et généralisables. Il s'agirait d'une spécialisation au service de la polyvalence.

L'IUFM est d'accord pour dire que cette hypothèse du transfert (s'agissant notamment de celui des compétences professionnelles) n'a pas été confirmée faute de recherches dans ce domaine pour nourrir la réflexion des formateurs (recherches que l'institut n'a pas su générer ou conduire?).

Ce dispositif, bien accepté par les étudiants (puisqu'il leur permet de bénéficier d'une formation approfondie dans une des disciplines présentée au concours) est très critiqué par les professeurs stagiaires. Les formateurs, quant à eux, ont tendance à souhaiter que chaque professeur stagiaire bénéficie d'un approfondissement dans la discipline qu'ils enseignent. Sans approuver un repli disciplinaire frileux, on peut toutefois s'interroger sur un parcours de formation au cours duquel le futur professeur des écoles éviterait complètement la rencontre avec une ou plusieurs disciplines enseignées à l'école élémentaire. Il semble d'ailleurs que les orientations pour le futur plan marquent une rupture avec la logique d'approfondissement d'une même discipline sur les deux années.

Les formateurs. Les enseignements et l'encadrement de la formation sont massivement assurés par des personnels permanents de l'IUFM et par des personnels à temps partagé, IEN et maîtres formateurs. Comme on l'a vu précédemment, la présence des enseignants-chercheurs est très inégale, à l'image de leur implantation dans les sites.

Les anciens professeurs des Écoles normales ne représentent plus que 30 % des formateurs de statut second degré mais les modifications introduites dans la formation des enseignants du premier degré sont vécues, encore aujourd'hui, par certains formateurs de l'IUFM de Bretagne comme une "secondarisation" de la formation (importation vers le premier degré de modèles de formation utilisés pour les PLC).

Les stages. D'une durée variant entre trois et quatre semaines, ils se déroulent systématiquement dans les classes des maîtres d'accueil temporaire, catégories de formateurs pour lesquels il conviendrait de prévoir et mettre en œuvre une formation spécifique. Les stages ont lieu en novembre et février, ce qui semble bien adapté à la chronologie de l'année de préparation au concours.

Une partie de ces stages peut prendre une forme filée (elle aussi adaptée aux besoins de la formation et des étudiants en matière de recueil d'informations dans la perspective de la constitution du dossier). Les stages, complétés par les modules d'initiation à la pratique pédagogique (IPP), ne font pas l'objet d'une évaluation particulière ; ils sont généralement appréciés des étudiants.

3 - LES RÉSULTATS AU CONCOURS

	Total des inscrits	Total des présents	Présents IUFM	en liste principale	Admis IUFM	Taux de succès(1)	Part de l'IUFM
1995	1 720	1 298	459	222	159	34%	72%
1996	1 655	1 314	410	245	181	44%	74%
1997	1 894	1 474	371	245	148	39%	61%
1998	1 935	1 576	400	250	176	44%	70%
1999	2 049	1 667	391	246	170	43%	69%

(1) Taux de succès : nombre d'admis IUFM sur candidats IUFM

Les PE1 représentent de 23 à 28% des candidats présents à la première épreuve du concours, et de 61 à 74% des admis, largement plus si l'on tient compte des PE1 des deux années antérieures : c'est ainsi que l'on peut évaluer la part réelle de l'IUFM en 1997 à 78 %, en 1998 à 79 % et en 1999 à 80 %. Ces résultats globaux sont bons, et la part des étudiants préparés par l'IUFM, au regard des résultats académiques, est tout à fait satisfaisante.

La discrétion de l'IUFM de Bretagne est très grande sur l'analyse des résultats site par site. Pourtant, ces travaux existent et conduisent à des prises de décision locales quant à la mise en œuvre des plans de formation (comme l'augmentation du nombre de concours blancs cette année à Quimper, site qui a enregistré de très mauvais résultats l'an dernier) ; ceci n'est pas sans poser problème en termes de pilotage de l'établissement ou en termes

d'équité dans la préparation des étudiants au même concours de recrutement (c'est une question qui semble préoccuper les étudiants). Il est dommage que cet établissement, à la culture d'évaluation par ailleurs très développée, ne se donne pas les moyens d'une analyse plus explicite des performances par site.

**Évolution des taux de réussite par site
% des admis en liste principale**

	1995	1996	1997	1998	1999
Rennes	40,37	51,09	52,5	58,11	53,95
Saint-Brieuc	46,43	40,96	43,9	51,85	42,31
Vannes	30,19	39,42	28	33,94	39,39
Quimper	32,1	46,84	33,33	36,62	26,15
Brest	29,03	42,31	47,5	36,84	61,7
Moyenne de l'IUFM	34%	44%	39%	44%	43%

Rennes enregistre des performances constamment supérieures à la moyenne de l'IUFM, cependant que Vannes et Quimper se situent généralement en dessous de la moyenne. En revanche, Brest, qui compte de très petits effectifs, enregistre des résultats plus fluctuants.

4 - LA FORMATION DE DEUXIÈME ANNÉE

Les principes généraux d'organisation de la formation. Les plans de formation, construits autour du référentiel de compétences, s'articulent autour de deux axes fondamentaux : la professionnalisation et la différenciation des parcours.

Ces choix sont bien adaptés à la formation de deuxième année et la situent dans la continuité du travail entrepris en première année.

La professionnalisation. L'analyse de pratiques conduite en deuxième année vient compléter et approfondir le travail préalablement entrepris en IPP. Là encore, l'IUFM s'est donné les moyens d'organiser un travail en petits groupes (8 à 12 stagiaires) ; l'encadrement est à la fois pluridisciplinaire et pluricatégories. Avant d'adopter ce principe de formation, l'IUFM a mené une réflexion scientifique et pédagogique de haut niveau. Il a également prévu la formation de ses formateurs à la maîtrise de ces nouvelles modalités de travail.

Le travail sur projet contribue également à la professionnalisation des PE2 et permet aux professeurs stagiaires d'être accompagnés dans la conception, la réalisation et l'analyse de projets pluridisciplinaires. Ce volet de la formation est très apprécié des formateurs et des stagiaires ; il est parfaitement en phase avec leur futur métier.

La différenciation des parcours. Le mémoire, les stages, le travail sur projet et les stages à l'étranger sont les éléments constitutifs d'une personnalisation des parcours de formation. Les évolutions en cours du plan de formation devraient laisser une plus grande place à des modalités de formation centrées sur les besoins individuels des stagiaires ; ces réformes prennent d'ailleurs en compte leurs attentes.

Les stages. Le stage en responsabilité fonctionne comme le pivot de la deuxième année. Il se décompose en deux périodes de quatre semaines (l'une en novembre-décembre, l'autre en mai). Chaque période en responsabilité est articulée à un stage de pratique accompagnée dans le même cycle de l'école primaire. Les modules de formation didactique traitent dans le même temps des problèmes spécifiques de ce cycle. Ainsi, l'IUFM garantit une formation initiale solide dans au moins deux des trois cycles de l'école primaire.

Le cycle restant est abordé de façon plus sommaire. Dans certains sites, un stage en responsabilité en cycle 1 est obligatoire. La prise en compte par l'IUFM de la spécificité de l'école maternelle se manifeste, d'une part, par une augmentation très sensible du nombre des stagiaires qui y effectuent un stage en responsabilité, d'autre part, par l'organisation d'un module "maternelle pour tous".

Le dispositif de suivi et d'évaluation du stage permet un réel accompagnement de chaque professeur stagiaire. La mise en place d'un directeur de stage - qui peut être un IEN - pour trois stagiaires, chargé de coordonner et de suivre l'ensemble de leurs stages, permet un dialogue permanent entre formateurs et stagiaires.

L'évaluation du stage en responsabilité est conduite par un formateur, le maître formateur qui a accueilli le stage de pratique accompagnée, et par le directeur de stage. Chaque stagiaire reçoit huit à neuf visites, ce qui paraît excessif. Dans ce dispositif, les articulations entre théorie et pratique, ainsi qu'entre formateurs de terrain, enseignants de l'IUFM et personnels d'inspection, sont bien conçues.

Les stages de pratique accompagnée s'effectuent en totalité chez des maîtres formateurs. Les professeurs stagiaires bénéficient donc de l'accompagnement de professionnels reconnus. Néanmoins, le réseau d'écoles dans lesquelles sont implantés les maîtres formateurs (souvent l'ancien réseau des classes d'application) n'est pas toujours en adéquation ni avec les lieux de stage des PE2, ni avec les postes obtenus par les sortants en première affectation.

Ceci est d'autant plus regrettable qu'il existe une initiative conjointe de l'IUFM et des IEN des circonscriptions à forte concentration de nouveaux professeurs des écoles (les circonscriptions rurales) pour mettre au point à la fois une formation d'aide à la prise de fonction pour les débutants, et une sensibilisation préalable des PE2 aux spécificités de l'école rurale. Ces deux modules sont judicieusement liés, la formule est à la fois astucieuse et adaptée aux besoins tant de l'institution que des stagiaires.

Les maîtres de stage. Le nombre de postes d'IMF est resté stable depuis 1995 ; ceux-ci peuvent éventuellement être pourvus par des maîtres d'accueil temporaire, recrutement qui se fait par la participation des personnels au mouvement. Les maîtres d'accueil temporaire sont désignés en collaboration avec les inspecteurs d'académie. Ils participent à l'accueil des PE1.

Les maîtres formateurs identifiés par cycle peuvent se voir confier toutes les tâches nécessaires à la mise en œuvre du plan de formation (accueil en classe, intervention en formation initiale, en formation continue, tutorat, visites...). Certains sont très impliqués dans la vie de l'établissement et travaillent en collaboration très étroite avec les formateurs ; d'autres se sentent isolés et mal utilisés.

Le mémoire professionnel. Défini par un texte de cadrage (non spécifique aux PE) soumis au CSP en juin 1997, qui précise bien la nature professionnelle de la problématique à traiter par le stagiaire, et qui recommande le travail en binôme, le mémoire professionnel s'accompagne d'une formation méthodologique et d'un suivi individuel.

La formation méthodologique (confiée aux enseignants-chercheurs qui constituent une équipe de référents) est séparée de la direction proprement dite du mémoire, surtout à Rennes. Le directeur de mémoire n'est désigné que lorsque les bases de la problématique sont posées. Cette dissociation, conçue pour tenir compte de la polyvalence des PE, ne garantit pas forcément une meilleure qualité scientifique des productions des stagiaires ; ceci peut être source d'incohérences et mettre les stagiaires en difficulté. En outre, des formateurs s'interrogent sur le bien-fondé d'une telle distinction.

Un suivi individuel stable effectué par un formateur unique serait sans doute plus efficace dans cette filière où la diversité des lieux de stage en responsabilité et leur découpage en plusieurs périodes rend déjà très difficile l'étude approfondie d'un problème professionnel. Par ailleurs, la hiérarchisation implicite des rôles entre enseignants-chercheurs et autres formateurs pose le problème de la place dévolue à la recherche dans l'établissement. Les enseignants-chercheurs sont parfois perçus comme les concepteurs de dispositifs qui seraient mis en application par les autres formateurs.

La validation de la formation. La quasi-totalité des professeurs stagiaires est validée à l'issue de la formation et obtient sa titularisation. Les ajournements pour cause d'insuffisance sont rares.

5 - CONCLUSION SUR LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES. La formation des professeurs des écoles présente une double caractéristique essentielle : le lien très étroit entre théorie et pratique, et l'affirmation forte d'une continuité entre les deux années.

L'IUFM de Bretagne a su nouer des relations solides avec le terrain, notamment grâce à l'implantation sur trois de ses cinq sites, d'IEN à temps partagé : ces personnels, qui assurent des tâches de formation au sein de l'IUFM, ont conservé la responsabilité d'une circonscription, ce qui permet à la fois une meilleure connaissance des terrains d'exercice des PE et une liaison très directe entre l'institut et l'inspecteur d'académie, employeur des professeurs des écoles.

Autres dispositions de nature à favoriser ce rapprochement, les IPP (initiation à la pratique pédagogique), en première année, et les analyses de pratiques, en deuxième année, sont conçues comme un système d'alternance entre une classe-ressource et une approche théorique des actions et observations menées dans cette classe. Initiative commune aux IEN de circonscription et à l'IUFM, des modules relatifs à la spécificité de l'école rurale s'adressent à la fois à des professeurs débutants, dans le cadre de l'aide à la prise de fonction, et à des PE2, comme sensibilisation ; ceci illustre non seulement la volonté d'une articulation entre théorie et pratique, mais encore celle de rapprocher formation initiale et continue : ce dispositif, exemplaire, mérite d'être développé et exporté.

L'IUFM affirme par ailleurs une logique de continuité entre les deux années de formation : les analyses de pratiques succèdent aux IPP ; il s'agit de compléter et d'approfondir le travail réalisé en première année. La polyvalence est l'autre terrain sur lequel se traduit la cohérence entre les deux années de formation : sa construction à travers l'approfondissement disciplinaire se poursuit sur deux ans. Cette approche controversée, qui pose en postulat le caractère transférable des démarches d'enseignement et d'apprentissage d'une discipline à l'autre, est toutefois remise en cause dans le futur plan de formation, faute de pouvoir s'appuyer sur des travaux de recherche qui confirment l'hypothèse du transfert.

Innovante, la formation des professeurs des écoles à l'IUFM de Bretagne est également efficace : les résultats aux concours comme l'avis que portent les inspecteurs d'académie sur les formés en attestent. Il demeure cependant des disparités dans les résultats au concours en fonction des sites de formation. Dans la mesure où l'IUFM dispose des données, il devrait renforcer l'analyse des performances par site avec l'objectif d'améliorer l'efficacité des formations.

6 - LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN AIS. Comme l'indique le rapport d'évaluation interne, la formation AIS s'inscrit dans la rénovation des formations pour le CAPSAIS, engagée par le Ministère en avril 1997. L'IUFM a créé de toutes pièces un département de formation des maîtres de l'Adaptation et de l'intégration scolaires. L'orientation, choisie par le département, d'une conception délibérément universitaire de la formation, est à la fois originale, pertinente, et particulièrement appréciée des stagiaires en formation. C'est une formation modulaire qui s'appuie à la fois sur les forces des départements de Sciences sociales et humaines, Mathématiques et Lettres de l'IUFM, et sur celles du département de Psychologie de l'université Rennes II, ainsi que sur le potentiel des circonscriptions AIS des Côtes-d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine. En janvier 1999, un maître de conférences de psychologie, dont la définition du profil comportait une composante AIS, a été recruté sur le site de Saint-Brieuc.

Des relations de coopération très efficaces se sont instaurées avec l'UFR de Psychologie de l'université de Rennes II. Cette coopération s'est traduite par un projet de création d'un diplôme d'université en Adaptation et intégration scolaires.

II - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES

1 - L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Des effectifs concertés. Aux termes du projet d'établissement 1995-1999, la procédure d'admission prévoit les effectifs en tenant compte de l'évolution du nombre de postes aux concours, mais aussi des contraintes d'encadrement et de fonctionnement. La répartition entre Rennes et Brest, l'effectif des étudiants préparant le CAFEP, sont également fixés. Ces dispositions figurent dans les conventions entre l'IUFM et les universités, également dans celle qui lie l'IUFM à l'ARPEC. Pour la période 2000-2003, les effectifs, sans évolution notable, sont les suivants : 1350 à Rennes, 550 à Brest, et environ 200 pour le CAFEP.

Des principes et une réalité. Si des capacités d'accueil théoriques sont négociées avec les universités, la mise en pratique s'avère plus délicate, comme on l'a vu précédemment (cf. supra : Les relations avec les universités). En effet, certains étudiants non candidats à l'admission ou non admis à l'IUFM - ce qui ne permet pas d'être auditeur libre - sont inscrits en maîtrise à l'université tout en suivant les préparations. Cette situation conduit au faible rendement des maîtrises des universités. Elle induit aussi des distinctions entre les préparatoires (ceux qui ont une formation à l'épreuve sur dossier) et les autres.

Des modalités ajustées à chaque préparation. La procédure d'admission consiste, dans ses grandes lignes, en l'examen d'un dossier auquel sont appliqués des critères ; il appartient aux sous-commissions disciplinaires d'admission de retenir, au sein d'une liste soumise chaque année au vote du CA, les critères qui leur semblent pertinents ; un équilibre est recherché entre les critères universitaires (qualité du cursus) qui garantissent au candidat les meilleures chances de succès au concours, et des critères de personnalité et de motivation. Drogatoire aux règles communes, la filière CPE convoque tous les candidats à un test écrit, puis à un entretien. Ce dernier mode de sélection existe également en Génie électrique et en Génie mécanique.

Les étudiants provenant des universités de rattachement sont, dans certaines filières, prioritaires. Les candidats doivent être titulaires de la licence en juin de l'année de candidature. Les sous-commissions régulent les effectifs jusqu'en septembre en accueillant les redoublants et les inscrits en liste complémentaire licenciés à la seconde session. Cependant, au moment de l'évaluation, ces listes ne comportaient pas de classement, ce qui pouvait embarrasser les étudiants provisoirement non admis. Il semble aujourd'hui que seules les filières d'allemand et d'espagnol n'aient pas mis en place de liste classée. Néanmoins, la pertinence de l'existence de ces listes complémentaires n'est plus toujours établie dans la mesure où, dans la plupart des filières, il est fait appel à la totalité des inscrits de ces listes, à cause de la baisse des effectifs. L'évaluation initiale des effectifs devra mieux prendre en compte les variations prévisibles : l'expérience permet sans doute d'anticiper tout ou partie de ces mouvements.

On soulignera, enfin, que ces modalités paraissent connues des usagers et que le service de la scolarité ne recense que très peu de réclamations conduisant à un réexamen du dossier.

Vers une harmonisation entre Brest et Rennes. Jusqu'à la rentrée 2000-2001, les sous-commissions d'admission étaient dupliquées à Rennes et à Brest. Afin d'harmoniser l'ensemble des modalités mises en œuvre et d'unifier les critères pour chaque filière, une innovation majeure pour la prochaine rentrée consiste à limiter les commissions à une seule par filière. Cette nouvelle organisation suggère donc un travail commun des universitaires et formateurs de Brest et de Rennes.

Même s'il s'agit d'un aménagement qui risque de rester formel compte tenu de l'examen des dossiers en des lieux distants, c'est sans doute un premier pas vers une collaboration plus étroite qui pourrait contribuer à un rééquilibrage des effectifs entre les deux pôles universitaires. En effet, il existe à Brest, notamment pour le CAPES de Physique-Chimie, pour le CAPET d'Économie-Gestion, ou encore pour le CAPES de Lettres modernes, des possibilités d'accueil supérieures aux effectifs, alors qu'à Rennes les candidatures sont plus nombreuses que les places disponibles.

Cette régulation interne des flux est particulièrement complexe car elle associe des comportements individuels, des enjeux régionaux, mais aussi des contraintes plus scientifiques quant aux contenus des licences respectivement développées dans ces deux pôles. Le succès très limité de la tentative de rééquilibrage dont fait état le rapport interne est la conséquence de cette situation complexe qui ne peut trouver de solution sans une impulsion régionale et sans une certaine harmonisation des cursus universitaires.

L'accueil des redoublants. Les mesures assurant l'accueil des redoublants sont clairement précisées selon qu'il s'agit d'étudiants provenant d'autres IUFM, d'une réinscription (procédure simplifiée tenant compte des résultats obtenus et de l'assiduité), d'un changement de section des concours ou d'un passage en CAFEP. Le triplement est exceptionnellement autorisé.

Conclusion sur les procédures d'admission. Les procédures d'admission sont claires et opérationnelles, même si la priorité accordée aux étudiants des universités de rattachement favorise les stratégies individuelles d'inscription, dès la licence, à Rennes, des étudiants extérieurs, notamment dans la filière Sciences de la vie et de la terre.

Les sous-commissions d'admission fonctionnent bien. La seule difficulté identifiée est celle des opérations de septembre, mais il semble que le problème soit partiellement résolu depuis le passage du CNE.

Comme cela a été souligné précédemment, les étudiants non admis ou non candidats à l'IUFM qui suivent la préparation à l'université constituent un problème (cf. supra : Les relations avec les universités).

2 - LA PREMIÈRE ANNÉE DE FORMATION. La première année de formation des PLC est conçue par l'IUFM de Bretagne comme la période où un étudiant spécialiste doit pouvoir développer "une vue plus large de sa discipline (...), une réflexion sur sa discipline comme objet d'enseignement au collège et au lycée, une identification plus juste de la nature des savoirs et des compétences nécessaires pour enseigner (...), dès la rentrée suivante en cas de réussite au concours". Ce sont ces préoccupations qui structurent l'organisation de cette année de formation dont l'IUFM a clairement pris en charge la dimension professionnelle, déléguant aux universités la préparation aux épreuves théoriques du concours.

Le principe de responsabilité réciproque et la réalité du fonctionnement. En matière de préparation aux concours, les relations reposent en principe sur la responsabilité respective de chacun des partenaires. Dans la plupart des formations, l'université est responsable des épreuves théoriques, l'IUFM de l'épreuve sur dossier. En revanche, la préparation au concours de CAPLP2 Lettres-Histoire est assumée en totalité par l'IUFM. Par ailleurs, seule l'épreuve d'option disciplinaire du CAPES de Documentation est préparée à l'université.

La séparation nette entre responsabilités de l'IUFM et des universités dans la préparation des concours apparaît dans les maquettes de formation. Mais des superpositions d'emplois du temps ne permettent pas toujours aux étudiants de participer aux formations dispensées par l'IUFM.

La cohérence théorique de l'ensemble est assurée au sein des départements disciplinaires qui sont le lieu de travail commun et de régulation des préparations aux épreuves des concours. Dans la pratique, les échanges de service ne sont pas aisément repérables, l'interpénétration des deux milieux difficile à évaluer.

Les CAFEP. Pour la préparation aux CAFEP, la répartition des responsabilités respectives est également très clairement affichée : épreuves scientifiques sous la responsabilité des universités, épreuve sur dossier sous la responsabilité de l'IUFM (didactique et préparation à l'oral), formation générale et stages en établissement scolaire sous la responsabilité de l'ARPEC. La formation générale met en évidence les caractéristiques de l'intervention dans les établissements catholiques sous contrat (établissement scolaire, missions de l'enseignant, connaissance du jeune, courants et méthodes pédagogiques). Par ailleurs, une information spécifique, diffusée sur demande, décrit les concours CAFEP.

La professionnalisation. En première année d'IUFM, les contenus de formation restent dictés par les exigences des épreuves de chacun des concours et par la nécessité d'amorcer un processus de professionnalisation. Chacune des formations est construite sur des dispositifs complémentaires :

- la formation en didactique (50h), portant sur l'histoire et l'épistémologie de la discipline et sur les éléments spécifiques de didactique ;
- le stage de pratique accompagnée (25h) ;
- une journée en collège ou en lycée, orientée sur la connaissance de l'établissement scolaire ;
- la formation générale en sciences sociales et humaines appliquées à l'éducation (SSH).

L'évolution du plan de formation est marquée par l'intégration progressive des trois premiers éléments du dispositif dans un TD de didactique pris en charge par des formateurs associés. On mentionnera l'existence d'un mémento du professeur conseiller pédagogique, ce qui facilite l'implication et l'intégration de ces formateurs.

La formation générale. Cette partie de la formation, qui a pris la dénomination de "Sciences sociales et humaines appliquées à l'éducation" (SSH), est dispensée à travers des conférences données par des enseignants-chercheurs. Les thèmes en sont des domaines de la psychologie, de la sociologie et des sciences de l'éducation.

Selon les étudiants, il conviendrait que ces formations interviennent après les épreuves écrites ; pour certains enseignants, il est important qu'elles soient présentes tout au long de l'année afin de nourrir la réflexion d'ensemble ; pour d'autres encore, la formation générale devrait être dispensée en début d'année, avant même le début des enseignements universitaires. Ces positions sont significatives des questions qui se posent sur le statut de cette formation, et plus généralement du rapport entre la réflexion sur l'acte d'enseigner et les contenus disciplinaires.

Diversément appréciées par les étudiants, ces formations sont largement dépendantes des enseignants qui les assurent et l'IUFM de Bretagne préfère mobiliser ses forces sur les actions en seconde année. L'intérêt de cet élément de la formation qui, pour l'IUFM, contribue "à cette prise de conscience qui doit déboucher sur un choix lucide et raisonné" s'avère ainsi particulièrement fragile dans les faits.

La diversification des formations. Les maquettes de formation prévoient un volume de 25 h à la disposition des étudiants (communication et expression, renforcement, expérimentation assistée par ordinateur...). Dans le même esprit, des aménagements sont proposés aux redoublants (dispense de stage accompagné, mise en situation de concours dès le début de l'année, renforcement...). En outre, les filières de CAPET disposent d'un volume horaire pour l'ajustement éventuel aux préparations des CAPLP2, en particulier à l'épreuve spécifique sur dossier.

3 - L'ANALYSE DES RÉSULTATS. En 1999, l'académie de Rennes a compté 564 admis aux concours dont 341 provenaient de l'IUFM, soit un taux moyen de 60 %, avec des variations selon les disciplines (pour les CAFEP, cette proportion est de 50 %).

L'IUFM conduit une analyse statistique des résultats par filière et par site. Il procède aussi à un repérage des lauréats à d'autres concours : en 1999, 48 étudiants (soit près de 15 %) ont ainsi réussi à des concours à la préparation desquels ils n'étaient pas inscrits : 1 au CPE et 47 à des CAPLP2. On notera également 15 réussites aux épreuves de l'agrégation en philosophie, lettres classiques, mathématiques, sciences de la vie et de la terre et économie-gestion.

Le tableau 2 ci-après p.65 montre la part relative de l'IUFM de Bretagne dans les lauréats aux concours par rapport aux moyennes nationales : il existe un certain nombre de filières où les IUFM enregistrent des performances nationales moyennes : il en est ainsi de la philosophie, des mathématiques, des arts plastiques, ou encore du CAPLP2 Lettres-Histoire. Dans toute les autres filières, les lauréats formés à l'IUFM sont nettement plus nombreux que les autres. En dehors des extrêmes qui concernent toutes les filières à très petits effectifs (d'une part, Philosophie et Economie-gestion option A, qui ne comptent aucun lauréat provenant de l'IUFM ; d'autre part, Italien et Documentation dont tous les lauréats ont été formés à l'IUFM), l'IUFM de Bretagne se situe généralement dans la moyenne sauf en allemand, en histoire-géographie, en espagnol, en physique et électricité appliquée et en génie électrique. En revanche, l'IUFM de Bretagne fait mieux que les autres IUFM en anglais et dans la filière CPE.

Les résultats de l'IUFM sont, dans la plupart des cas, supérieurs aux taux nationaux. On peut identifier quelques préparations particulièrement efficaces, notamment en sciences de la vie et de la terre, conseiller principal d'éducation et génie mécanique. Il s'agit de filières sélectives dont les modalités d'enseignement sont construites sur le modèle des classes préparatoires et qui bénéficient d'une concertation très organisée entre enseignants de l'IUFM et de l'université. L'analyse des résultats est très rigoureuse et les commentaires proposent des hypothèses d'interprétation intéressantes. À partir de l'analyse des résultats, les filières procèdent à des modifications ou des aménagements des modalités de la formation. Il convient sans doute d'examiner au cas par cas les incidences d'une éventuelle fermeture des préparations à très faibles résultats et d'envisager, pour certaines d'entre elles, l'hypothèse d'un redéploiement vers des préparations CAPLP2.

La carte des formations ne comporte pas les concours CAPLP2 industriels et tertiaires auxquels les préparateurs s'inscrivent néanmoins. Cet affichage est, en revanche, présent dans l'analyse des résultats de l'IUFM, mais hors carte officielle des formations. Les responsables des CAPET se plaignent que ces résultats ne soient pas assez mis en valeur alors qu'un volume horaire de 20h à 50h environ est consacré à l'ajustement aux épreuves orales des CAPLP2 correspondants. Ce masquage tend en effet à pointer le faible rendement des préparations CAPET, sans valorisation des réussites aux concours officieusement préparés.

L'affichage des CAPLP2 dans la carte des formations encouragerait les candidatures spécifiques à ces concours. Toutefois, il conviendrait de mener une étude des flux potentiels afin de ne pas affaiblir les préparations CAPET, mères de ces concours. Mais la question n'est pas essentiellement locale. Elle relève aussi des orientations nationales, qui tendent à uniformiser les épreuves scientifiques et à superposer les concours.

Taux de succès dans les filières dédoublées à Brest et à Rennes (session 1998) y compris CAFEP

Disciplines	UBO			Rennes I			Rennes II		
	Effectifs	Admis	% succès	Effectifs	Admis	% succès	Effectifs	Admis	% succès
Lettres classiques	16	11	68,8%				22	11	50,0%
Lettres modernes	70	10	14,3%				133	35	26,3%
Histoire - Géographie	83	8	9,6%				222	23	10,4%
Anglais	85	23	27,1%				122	34	27,9%
Espagnol	39	6	15,4%				81	20	24,7%
Mathématiques	91	13	14,3%	110	19	17,3%			
Physique-Chimie	58	11	19,0%	94	16	17,0%			
Économie-Gestion(1)									
Option A	9	0	0%	11	0	0,0%			
Option B	11	0	0%	27	3	11%			
Option C	9	2	22%	7	0	0,0%			

(1) Effectifs sans CAFEP

L'analyse comparée des résultats de la session 1998 à Brest et à Rennes montre que les taux de succès sont globalement supérieurs à Rennes, sauf en Lettres classiques et dans l'option B du CAPET d'Économie-Gestion. Néanmoins, compte tenu des effectifs concernés, ces observations méritent d'être considérées avec prudence.

Conclusion sur la formation des PLC1. La formation des PLC1 à l'IUFM de Bretagne se distingue d'abord par l'importance conférée à l'approche professionnelle, qui donne aux stages de sensibilisation et à la formation didactique une place non négligeable dans une année de formation traditionnellement dominée par le concours. L'IUFM a acquis aussi une culture d'évaluation qui permet une analyse très solide des résultats aux concours et la souplesse nécessaire pour ajuster les modalités de formation.

Mais le principe de la responsabilité partagée entre universités et IUFM demeure trop souvent inappliqué : les défauts d'articulation et de cohérence conduisent davantage à une juxtaposition des formations qu'à une véritable collaboration. Par ailleurs, les moyens affectés aux concours sont mal identifiés par les universités qui, cependant, trouvent ceux-ci insuffisants. On ne peut qu'encourager la tentative de clarification actuellement engagée sur la base de l'élaboration

Les résultats aux concours des PLC1

1 - 1998-1999 (session 1999)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Rennes **	France nat. *	France IUFM **	Rennes **	France nat. *	France IUFM **	Rennes **
2nd degré										
CAPES										
Philosophie	60	2 453	843	33	60	26	0	2,4%	3,1%	0,0%
Lettres classiques	370	701	342	30	370	202	19	52,8%	59,1%	63,3%
Lettres modernes	1 150	6 844	3 592	170	1 150	704	37	16,8%	19,6%	21,8%
Sciences économiques et sociales	60	1 025	353	21	60	38	1	5,9%	10,8%	4,8%
Histoire-Géographie	845	8 972	4 793	267	845	546	29	9,4%	11,4%	10,9%
Allemand	240	1 355	750	31	216	162	3	15,9%	21,6%	9,7%
Anglais	1 270	6 030	3 271	167	1 067	682	51	17,7%	20,8%	30,5%
Espagnol	560	4 148	1 737	107	560	363	24	13,5%	20,9%	22,4%
Italien	42	633	282	17	42	28	2	6,6%	9,9%	11,8%
Breton	4	20	9	9	4	3	3	20,0%	33,3%	33,3%
Mathématiques	945	7 523	3 216	164	945	475	28	12,6%	14,8%	17,1%
Physique et Chimie	600	4 416	1 980	132	600	428	25	13,6%	21,6%	18,9%
Physique et Électricité appliquée	85	510	215	16	85	57	2	16,7%	26,5%	12,5%
Sciences de la vie et de la terre	560	3 940	1 109	66	560	368	32	14,2%	33,2%	48,5%
Éducation musicale et Chant choral	287	639	426	26	287	227	14	44,9%	53,3%	53,8%
Arts plastiques	120	1 584	625	50	120	63	3	7,6%	10,1%	6,0%
Documentation	120	1 727	721	30	120	92	3	6,9%	12,8%	10,0%
CAPEPS	1 050	5 515	2 895	139	1 050	725	28	19,0%	25,0%	20,1%
Conseiller Principal d'Éducation	450	9 238	1 244	37	450	202	19	4,9%	16,2%	51,4%
CAPET										
Génie mécanique <i>option productique</i>	95	444	192	9	95	63	6	21,4%	32,8%	66,7%
Génie électrique <i>option électronique et automatique</i>	42	310	133	19	42	31	2	13,5%	23,3%	10,5%
Économie-Gestion <i>option éco. et gestion administrative</i>	52	548	218	16	52	35	0	9,5%	16,1%	0,0%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	86	1 141	409	35	86	53	3	7,5%	13,0%	8,6%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	58	724	273	13	58	36	2	8,0%	13,2%	15,4%
CAPLP2										
Lettres / Histoire	350	3 713	1 110	31	350	170	5	9,4%	15,3%	16,1%

* : tous candidats (IUFM + libres) - ** : candidats IUFM

Les résultats aux concours des PLC1

2 - Part de l'IUFM dans les lauréats aux concours par rapport aux moyennes nationales (année 1999)

	Académie Rennes	dont IUFM Rennes	% IUFM Rennes/ académie	France entière	dont IUFM	Part nationale IUFM
CAPES						
Philosophie	3	0	0,0%	60	26	43,3%
Lettres classiques	36	19	52,8%	370	202	54,6%
Lettres modernes	63	37	58,7%	1 150	704	61,2%
Sciences économiques et sociales	2	1	50,0%	60	38	63,3%
Histoire-Géographie	50	29	58,0%	845	546	64,6%
Allemand	8	3	37,5%	216	162	75,0%
Anglais	78	51	65,4%	1 067	682	63,9%
Espagnol	46	24	52,2%	560	363	64,8%
Italien	2	2	100,0%	42	28	66,7%
Breton	4	3	75,0%	4	3	75,0%
Mathématiques	61	28	45,9%	945	475	50,3%
Physique et Chimie	35	25	71,4%	600	428	71,3%
Physique et Électricité appliquée	4	2	50,0%	85	57	67,1%
Sciences de la vie et de la terre	50	32	64,0%	560	368	65,7%
Éducation musicale et Chant choral	22	14	63,6%	287	227	79,1%
Arts plastiques	9	3	33,3%	120	63	52,5%
Documentation	3	3	100,0%	120	92	76,7%
CAPEPS	43	28	65,1%	1 050	725	69,0%
Conseiller Principal d'Éducation	26	19	73,1%	450	202	44,9%
CAPET						
Génie mécanique <i>option productique</i>	9	6	66,7%	95	63	66,3%
Génie électrique <i>option électronique et automatique</i>	4	2	50,0%	42	31	73,8%
Économie-Gestion <i>option éco. et gestion administrative</i>	2	0	0,0%	52	35	67,3%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	5	3	60,0%	86	53	61,6%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	3	2	66,7%	58	36	62,1%
CAPLP2						
Lettres / Histoire	20	5	25,0%	350	170	48,6%

Sources : MEN (DPE-B2) - IUFM de Bretagne

Les résultats aux concours des PLC1

3 - 1997-1998 (session 1998)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Rennes **	France nat. *	France IUFM **	Rennes **	France nat. *	France IUFM **	Rennes **
2nd degré										
CAPES										
Philosophie	130	2 618	917	37	129	76	2	4,9%	8,3%	5,4%
Lettres classiques	400	635	343	31	363	213	20	57,2%	62,1%	64,5%
Lettres modernes	1 200	6 784	3 592	169	1 200	736	43	17,7%	20,5%	25,4%
Sciences économiques et sociales	70	1 627	599	30	70	45	3	4,3%	7,5%	10,0%
Histoire-Géographie	900	9 095	4 849	279	900	557	46	9,9%	11,5%	16,5%
Allemand	305	1 557	877	37	212	135	10	13,6%	15,4%	27,0%
Anglais	1 700	6 453	3 440	164	1 074	721	35	16,6%	21,0%	21,3%
Espagnol	500	3 809	1 677	108	500	315	15	13,1%	18,8%	13,9%
Italien	45	666	306	18	45	27	3	6,8%	8,8%	16,7%
Breton	4	13	2	2	4	1	1	30,8%	50,0%	50,0%
Mathématiques	1 050	7 920	3 354	188	1 050	588	35	13,3%	17,5%	18,6%
Physique et Chimie	550	5 061	2 152	137	550	386	19	10,9%	17,9%	13,9%
Physique et Électricité appliquée	120	719	289	28	120	81	11	16,7%	28,0%	39,3%
Sciences de la vie et de la terre	470	3 637	1 019	67	470	291	37	12,9%	28,6%	55,2%
Éducation musicale et Chant choral	289	624	403	27	209	152	13	33,5%	37,7%	48,1%
Arts plastiques	120	1 715	737	79	120	68	4	7,0%	9,2%	5,1%
Documentation	100	1 774	772	39	100	76	2	5,6%	9,8%	5,1%
CAPEPS	1 060	4 513	2 567	140	1 060	783	37	23,5%	30,5%	26,4%
Conseiller Principal d'Éducation	450	7 913	1 330	38	450	213	14	5,7%	16,0%	36,8%
CAPET										
Génie mécanique <i>option productique</i>	120	514	199	12	120	72	6	23,3%	36,2%	50,0%
Génie électrique <i>option électronique et automatique</i>	65	448	169	19	65	42	7	14,5%	24,9%	36,8%
Économie-Gestion <i>option éco. et gestion administrative</i>	55	621	271	23	54	63	1	8,7%	23,2%	4,3%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	95	1 429	497	53	95	44	3	6,6%	8,9%	5,7%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	64	891	337	19	64	7	1	7,2%	2,1%	5,3%
CAPLP2										
Lettres / Histoire	345	3 938	1 117	40	345	154	8	8,8%	13,8%	20,0%

Sources : MEN (DPE-B2) - IUFM de Bretagne

Les résultats aux concours des PLC1

4 - 1996-1997 (session 1997)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Rennes **	France nat. *	France IUFM **	Rennes **	France nat. *	France IUFM **	Rennes **
2nd degré										
CAPES										
Philosophie	180	2 437	831	42	180	74	5	7,4%	8,9%	11,9%
Lettres classiques	500	644	377	30	399	252	19	62,0%	66,8%	63,3%
Lettres modernes	1 385	6 851	3 721	194	1 382	905	51	20,2%	24,3%	26,3%
Sciences économiques et sociales	1 020	9 274	4 939	33	971	600	5	10,5%	12,1%	15,2%
Histoire-Géographie	1 040	2 125	866	294	1 040	67	28	48,9%	7,7%	9,5%
Allemand	360	1 581	805	38	189	108	10	12,0%	13,4%	26,3%
Anglais	2 000	6 929	3 797	168	1 101	740	48	15,9%	19,5%	28,6%
Espagnol	400	3 237	1 718	101	400	237	13	12,4%	13,8%	12,9%
Italien	45	866	306	18	45	19	1	5,2%	6,2%	5,6%
Breton	2	20	5	6	2	1	1	10,0%	20,0%	16,7%
Mathématiques	1 154	8 192	3 656	196	1 154	703	57	14,1%	19,2%	29,1%
Physique et Chimie	612	5 477	2 224	140	612	416	30	11,2%	18,7%	21,4%
Physique et Électricité appliquée	180	817	308	28	180	109	7	22,0%	35,4%	25,0%
Sciences de la vie et de la terre	370	3 193	948	64	370	228	22	11,6%	24,1%	34,4%
Éducation musicale et Chant choral	359	599	373	32	266	193	20	44,4%	51,7%	62,5%
Arts plastiques	130	1 767	784	81	130	69	9	7,4%	8,8%	11,1%
Documentation	100	1 889	838	43	100	67	0	5,3%	8,0%	0,0%
CAPEPS	1 060	3 961	2 316	138	1 060	805	41	26,8%	34,8%	29,7%
Conseiller Principal d'Éducation	400	8 654	1 354	33	400	177	7	4,6%	13,1%	21,2%
CAPET										
Génie mécanique <i>option productique</i>	135	553	291	8	135	105	5	24,4%	36,1%	62,5%
Génie électrique <i>option électronique et automatique</i>	95	527	228	22	95	72	8	18,0%	31,6%	36,4%
Économie-Gestion <i>option éco. et gestion administrative</i>	55	769	375	33	55	41	1	7,2%	10,9%	3,0%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	95	1 823	656	52	95	61	1	5,2%	9,3%	1,9%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	64	1 144	491	36	64	43	6	5,6%	8,8%	16,7%
CAPLP2										
Lettres / Histoire	420	3 542	1 044	31	420	206	6	11,9%	19,7%	19,4%

* : tous candidats (IUFM + libres) - ** : candidats IUFM

de maquettes de formation détaillées ; la publication de ces maquettes et leur discussion éventuelle en CEVU contribuerait également à préciser le partenariat des établissements. De façon générale, des mesures s'imposent pour mieux organiser la concertation entre les acteurs de la formation et faire en sorte que les responsables des CAPES à l'université travaillent avec l'IUFM. On voit que les filières les plus performantes sont aussi celles qui bénéficient d'une collaboration active entre l'IUFM et l'université.

4 - LA FORMATION EN DEUXIÈME ANNÉE

Les publics . Il existe des PLC2 sur les cinq sites de l'IUFM de Bretagne, conformément à la politique retenue par l'IUFM dès son ouverture en 1991.

Répartition par site des PLC2 en 1999-2000

Sites	CAPES		CAPEPS		CPE	CAPET		PLP2		Agrégation	Total
	public	privé	public	privé	public	public	privé	public	privé	public	
Rennes	192	28	19	3		3		18	1	52	316
Saint-Brieuc	69	4	14	4						3	94
Vannes	66	6			22					4	98
Quimper			26	5							31
Brest	103	13				9	1	16		13	155
Total	430	51	59	12	22	12	1	34	1	72	694

Malgré la baisse importante des postes mis au concours, les effectifs ont diminué de moins de 9 % en cinq ans, en partie grâce à l'accroissement régulier du privé. Cette relative stabilité est l'un des éléments qui ont permis à l'IUFM de porter son effort sur les aspects qualitatifs de la formation des PLC2.

En raison de la dispersion des sites et de la diversité d'origine des stagiaires, les PLC2 ne forment pas un public homogène. L'IUFM s'attache cependant à proposer une maquette identique pour tous, quels que soient le site de rattachement, le cursus universitaire antérieur du stagiaire, les dispositions statutaires (variables selon les concours) ou encore les disciplines des stagiaires. La formation est mise en œuvre par le responsable de site, mais le directeur adjoint chargé des PLC2 veille à la conformité de cette mise en œuvre avec le plan de formation et le projet d'établissement. Cela n'empêche pas l'IUFM de proposer un parcours individualisé de formation, soit en adaptant certaines modalités, soit en prenant en compte les acquis de première année ; cette possibilité d'individualisation est d'autant plus intéressante que 20% des PLC2 ne proviennent pas d'une première année d'IUFM.

La formation disciplinaire. Toutes les filières comportent 21h de compléments disciplinaires, 57h de didactique et pédagogie de la discipline, 15h d'encadrement du mémoire, 18h d'analyse de pratiques, 24 heures de sciences sociales et humaines, 30h de suivi de formation et 12h d'utilisation des TIC en liaison avec la discipline.

Conformément aux directives ministérielles et au plan de formation de l'IUFM, une évolution progressive a permis, au cours des quatre dernières années, de centrer l'ensemble de la formation sur la pratique du métier et sur l'identification, l'analyse et le traitement des problèmes professionnels. Cette réorientation a contribué à donner à l'ensemble de la formation un caractère pluridisciplinaire autour de l'analyse des pratiques professionnelles et à mettre en cohérence chacun des éléments de la formation.

La première conséquence est la diminution de l'horaire consacré à des apports uniquement théoriques, qu'ils soient disciplinaires ou didactiques ; par rapport au plan de formation précédent, la part laissée à la formation disciplinaire proprement dite s'est restreinte au bénéfice de l'analyse des pratiques professionnelles et du suivi de formation, bien que l'encadrement horaire de la formation ait été accru. La deuxième conséquence est une disparition progressive de la différence entre formation disciplinaire et formation générale et commune, différence déjà peu marquée dans le plan de formation.

Les compléments de formation disciplinaires sont obligatoirement assurés par des universitaires ou des enseignants-chercheurs de l'IUFM, qui affirme ainsi sa volonté de maintenir la dimension universitaire de la formation.

Ces enseignements disciplinaires sont différemment appréciés ; leurs liens avec le reste de la formation sont mal perçus par les stagiaires comme par les autres formateurs, qui n'y trouvent pas la cohérence recherchée avec l'ensemble du dispositif de formation et n'en voient pas toujours l'intérêt immédiat. Paradoxalement, leur horaire est parfois jugé insuffisant, surtout dans les filières bivalentes, par des stagiaires ou des formateurs qui contestent la façon d'aborder le reste de la formation en la polarisant sur les pratiques professionnelles et l'implication personnelle des stagiaires.

L'analyse des pratiques. Il s'agit d'un mode de formation innovant centré sur la personne, et non sur les savoirs ; celui-ci est proposé sous deux formes : l'Atelier de pratique réflexive (APR), à raison de six séances annuelles de trois heures et le Séminaire d'analyse de pratiques (SAP), à raison de sept séances de deux heures et demie. Les stagiaires choisissent l'un des deux modules. Quels que soient les sites, les choix des stagiaires sont respectés, ce qui est important pour obtenir l'adhésion des stagiaires à ce mode de formation.

Les deux modules proposent une analyse des pratiques à partir d'expériences professionnelles concrètes vécues par les stagiaires ; ils sont co-animés lorsque le nombre de formateurs le permet, afin de multiplier les approches des problèmes. Les SAP sont non directifs : il n'y a pas de solution proposée par l'animateur, ce qui déconcerte souvent les stagiaires, qui doivent construire la réponse à leurs interrogations à partir de la discussion du groupe alors qu'ils attendent des conseils du formateur. En APR, l'animateur peut proposer une méthodologie ou donner des indications didactiques ou pédagogiques. Les formateurs des APR proviennent des diverses catégories.

Il s'agit d'une formation interdisciplinaire, où les groupes sont constitués, de la façon la plus équilibrée possible, par des stagiaires provenant de trois ou quatre disciplines différentes (16 stagiaires par groupe en APR et 12 en SAP). L'interdisciplinarité est appréciée : des représentations divergentes du métier apparaissent, une culture d'enseignement peut s'instaurer, par la confrontation avec d'autres disciplines, avec d'autres fonctions de l'établissement, ou encore avec l'enseignement professionnel. C'est également un élément important de formation pour les stages d'éducation comparée à l'étranger. Dans l'ensemble, les stagiaires apprécient les APR et les SAP comme lieux de parole, bien qu'ils soient parfois dérouterés par ce type de formation, qui fait largement appel à leur autonomie. L'évaluation de ces modules n'est pas prise en compte dans la validation, en raison de leur caractère personnel et non directif.

Pour mettre en place ces dispositifs innovants, l'IUFM s'est donné les moyens d'une formation lourde des formateurs sur trois ans ; par ailleurs, la mise en place des formations a été progressive. Cette formation a représenté un investissement très lourd de la part de l'IUFM, mais aussi de celle des formateurs, qui la jugent bénéfique : ils demandent donc que l'institution réponde à leurs attentes d'une formation constamment actualisée et approfondie qui doit s'adresser tant aux nouveaux formateurs qu'aux anciens. Il existe encore quelques réticences, mais qui tendent à se raréfier. Le principal souci de l'IUFM et des responsables de ce dispositif est d'éviter que les formateurs ne la banalisent en substituant des théories ou des recettes à une réflexion centrée sur les réalités du terrain.

Le suivi de formation. Mis en place en 1999, ce module de 30 heures doit permettre d'assurer la liaison avec les terrains de stage, d'identifier les besoins spécifiques de formation, d'assurer la compréhension, la régulation et le bilan de l'ensemble de la formation, et d'en renforcer la cohérence ; enfin, il est conçu comme le moyen d'élaborer un parcours individuel de formation pour chaque stagiaire, en particulier pour ceux qui n'ont pas fait la première année d'IUFM. Si l'on constate une diminution objective de l'enseignement purement disciplinaire ou didactique, le suivi de formation, qui met en relation didactique et problèmes du terrain, permet de la compenser.

Ce module est géré par les formateurs disciplinaires : ceux-ci organisent des séances de formation commune pour des conseillers pédagogiques et des stagiaires, ce qui constitue un excellent moyen de mettre en cohérence formation théorique et formation pratique. Les inspecteurs peuvent également être associés à la formation, notamment dans les disciplines technologiques.

La formation générale et commune. Toutes les filières comportent 24h de sciences sociales et humaines (SSH), 15h d'enseignement sur les politiques éducatives, les élèves et les établissements, et 6h de régulation pluridisciplinaire.

La formation générale et commune a connu ces quatre dernières années d'importantes transformations, à commencer par la disparition de l'appellation elle-même : ceci illustre bien la volonté de l'IUFM de centrer la formation sur la construction de savoirs professionnels à partir de la classe et de l'établissement scolaire, que ces savoirs relèvent du disciplinaire ou du transversal. Dans ces deux domaines, l'organisation de l'année se présente donc désormais sous la forme de modules, souvent pluridisciplinaires, et animés par différents types de formateurs ; les modules obligatoires sont identiques pour toutes les filières ; d'autres sont optionnels, lorsque les effectifs de la filière le permettent, afin de concourir à l'individualisation du parcours de formation. Enfin, des modules facultatifs concernent les TIC, la formation européenne ou les activités culturelles, artistiques et sportives.

Les sciences sociales et humaines. Mises en place dès l'ouverture de l'IUFM, ces formations ont évolué en même temps que les plans de formation successifs et ont su garder leur originalité, leur identité et leur caractère innovant. Le volume d'enseignement de 24 heures annuelles comprend un TD "Tout le monde peut apprendre" et une formation optionnelle.

Les stagiaires sont répartis en groupes pluridisciplinaires d'environ 25 personnes, où sont représentées au moins quatre disciplines. Après une présentation du module, chaque groupe de stagiaires choisit un thème de recherche dans le cadre du thème général ; animé par un enseignant-chercheur en sciences de l'éducation et par un formateur disciplinaire, le débat doit permettre de faire émerger une problématique et de placer les stagiaires en position de rechercher des réponses dans leur propre pratique du terrain.

Les TD optionnels, mis en place en 1999 à la demande des stagiaires, sont organisés au second trimestre ; ils sont l'occasion d'approfondir des thèmes tels que la violence, l'enseignement en situation difficile, la mémoire, la psychologie de l'adolescent, l'intégration des élèves handicapés... La majorité des stagiaires (60 à 70%) choisissent les formations sur la violence ou l'enseignement en situation difficile. Ils regrettent de ne pas avoir d'expérience en ZEP au cours de leur formation.

Parce qu'il est pris en charge par les formateurs disciplinaires, le dispositif permet de mieux relier la didactique aux problématiques théoriques et générales des sciences de l'éducation et de les inscrire dans le vécu professionnel des stagiaires.

Cette volonté d'analyser les problèmes en partant à la fois du terrain et d'éclairages théoriques génère des conflits ou des tensions, dans la mesure où les stagiaires sont mis en face de leurs propres pratiques et de leurs difficultés ; certains ont du mal à prendre des initiatives et à travailler de façon autonome. C'est pourquoi cette formation est perçue très diversement : certains stagiaires mettent en cause l'intérêt de ces conférences et de ces débats, jugent la formation encore trop théorique, prenant trop d'importance par rapport à l'approche disciplinaire, et n'apportant pas de réponses immédiates à leurs préoccupations : on retrouve là l'habituel problème des stagiaires réticents à l'égard des formations à long terme ou donnant une place centrale au vécu personnel.

La connaissance des politiques éducatives, des élèves et des établissements. Cet enseignement a été mis en place récemment pour remédier à une lacune de la formation et répondre à une préoccupation des chefs d'établissement et des inspecteurs, qui constataient, à l'occasion de l'évaluation des modules et du mémoire, une certaine méconnaissance de ces questions ; ils estimaient que les stagiaires avaient du mal à se positionner comme enseignants et fonctionnaires, et restaient très "étudiants" dans leur regard sur le système éducatif. La formation est assurée par des chefs d'établissement, des inspecteurs et des formateurs du second degré à des groupes pluridisciplinaires. Elle est jugée utile et satisfaisante par les stagiaires.

Le stage en responsabilité

L'affectation des stagiaires. Il s'agit d'un processus complexe, dont l'IUFM partage la responsabilité avec le rectorat ; les relations qu'il a su établir avec les services rectoraux, l'Inspection et les établissements permettent de réaliser cette opération avec rigueur, transparence et efficacité.

L'affectation est minutieusement préparée, dès le début de l'année scolaire précédente, par la constitution d'une liste de conseillers pédagogiques potentiels, avec la participation des chefs d'établissement et celle des inspecteurs ; l'accord des conseillers retenus est alors sollicité, de sorte qu'ils sont tous volontaires et considérés comme compétents par l'institution.

En juin, le rectorat diffuse aux chefs d'établissement des consignes très précises sur les modalités d'affectation, le service à confier aux stagiaires, les jours à libérer dans l'emploi du temps pour la formation à l'IUFM, la désignation des conseillers pédagogiques. Il est intéressant de noter que cette circulaire ne s'en tient pas aux seules consignes administratives, mais rappelle les enjeux pédagogiques de la formation des stagiaires ; elle est établie en étroite collaboration avec l'IUFM.

L'IUFM met en place un groupe de travail sur l'affectation, avec des représentants syndicaux, ce qui assure rigueur et transparence dans le mode de nomination. Le groupe de travail respecte impérativement la présence d'un conseiller potentiel dans l'établissement, y compris pour les CPE : on n'a compté que trois exceptions en 1999, dans des disciplines à très faible effectif, ce qui est remarquablement peu sur environ 700 nominations. Les chefs d'établissement regrettent toutefois une tendance à nommer les agrégés à Rennes et en lycée.

Le barème des stagiaires est également respecté, y compris en cas d'éventuelle révision d'affectation, ce qui entraîne parfois d'importants remaniements, seul point noir pour les chefs d'établissement. Mais la très grande majorité des cas est réglée avant la rentrée.

Lorsqu'une affectation en ZEP est nécessaire (dans le cas des disciplines à très faible effectif), on évite les nominations isolées. En règle générale, on s'efforce de nommer au moins deux stagiaires par établissement, surtout en collège, pour favoriser le travail en équipe et une vision moins disciplinaire de la formation.

L'affectation des stagiaires est jugée très satisfaisante par tous les partenaires de l'IUFM : les conseillers pédagogiques et les corps d'inspection trouvent très pertinent le mode de désignation des conseillers ; les chefs d'établissement se félicitent des progrès réalisés dans la négociation entre l'IUFM et le rectorat, et dans la préparation de la rentrée.

L'accueil et l'intégration des stagiaires dans l'établissement. L'IUFM veille au respect du calendrier, de l'emploi du temps et du service confié au stagiaire, en négociant éventuellement avec le chef d'établissement ; les chefs d'établissement se félicitent de la qualité de leurs relations avec l'IUFM, notamment de sa capacité à prendre en compte les réalités du terrain. Les conseillers pédagogiques accueillent le stagiaire avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, soulignant ainsi l'importance du travail en équipe dans un établissement, surtout pour les disciplines technologiques.

En accord avec l'IUFM, les chefs d'établissement incitent ensuite fortement les stagiaires à s'investir dans l'établissement pour prendre conscience de la dimension collective du travail d'enseignant : en principe, chaque stagiaire doit participer à une action à dimension éducative. Cette participation, officialisée par la lettre du recteur aux chefs d'établissement sur les modalités d'affectation, fait partie du parcours personnalisé que chaque stagiaire doit élaborer en suivi de formation disciplinaire.

Le suivi des stagiaires. Le suivi des stagiaires est assuré sur le plan administratif par le service de scolarité de l'IUFM, qui assure un contrôle rigoureux des absences et des congés, organise les visites médicales et prend éventuellement en charge les problèmes de certains stagiaires, en liaison avec les services sociaux du rectorat.

L'IUFM s'efforce de repérer le plus tôt possible les stagiaires en difficulté dans leurs classes. Qu'ils soient signalés par le service de scolarité, à qui les stagiaires se confient assez volontiers, par le conseiller pédagogique ou par le chef d'établissement, les stagiaires en difficulté sont reçus par le directeur adjoint, qui cherche avec l'équipe de formateurs et celle de l'établissement les solutions possibles. Les chefs d'établissement constatent que l'IUFM réagit toujours rapidement, et intervient "avec prudence, mais sans faiblesse".

Le suivi et l'évaluation du stage. L'évaluation et le suivi des stages en responsabilité, qui sont assurés par le responsable du suivi de formation, comportent deux bilans écrits (l'un initial, l'autre final), et deux à trois visites. Les formateurs disciplinaires, le conseiller pédagogique, voire un inspecteur pédagogique, effectuent au moins deux visites annuelles ; une troisième visite peut être organisée si le responsable du suivi de formation l'estime utile. Ces visites donnent lieu à des rapports écrits transmis au stagiaire. Un avis du chef d'établissement et une fiche sur les activités du stagiaire dans l'établissement complètent le dossier d'évaluation.

Le stage de pratique accompagnée. Le responsable du site, ou le responsable du suivi de formation, sont chargés de trouver le terrain de stage. Le premier critère est l'existence d'un conseiller pédagogique potentiel, comme pour le stage en responsabilité. Le second critère est de limiter les déplacements des stagiaires, donc d'implanter ce stage le plus près possible du site de formation ou de l'établissement du stage en responsabilité. Enfin, dans la mesure du possible, il faut constituer des groupes de deux stagiaires, pour permettre un entraînement au travail d'équipe, l'alternance des rôles d'observation et d'enseignement devant les classes, et une analyse collective des pratiques ; ce stage peut se dérouler en ZEP.

Les chefs d'établissement estiment que ces stages sont correctement négociés, qu'ils sont avertis en temps voulu, et que les stagiaires ne posent pas de problème particulier. Ils considèrent cependant que l'IUFM est assez routinier dans le choix des terrains de stage, qu'il se contente du vivier d'établissements existant sans chercher à le renouveler, et qu'il ne propose pas de pratiques innovantes pour ces stages, comme c'est le cas dans les stages en responsabilité. L'IUFM estime au contraire que l'existence d'un vivier stable d'établissements d'accueil, aussi bien pour les stages en responsabilité que pour les stages de pratique accompagnée, favorise le partenariat et une bonne connaissance réciproque des objectifs de formation.

Le déroulement du stage est clairement précisé par l'IUFM, aux stagiaires comme aux conseillers pédagogiques. Mais un grand nombre de stagiaires soulignent le décalage existant entre ces consignes et la pratique des conseillers pédagogiques, qui se déchargent sur eux de leurs tâches d'enseignant ; en particulier, ils se voient confier parfois abusivement des corrections de devoirs.

Le stage de pratique accompagnée est évalué dans une fiche rédigée par le conseiller pédagogique, et jointe au dossier de validation du stage en responsabilité. Cette fiche est bâtie sur le même modèle que celle des rapports de visite du stage en responsabilité. En raison de sa durée limitée et des pratiques variées des conseillers pédagogiques, le stage de pratique accompagnée est souvent ressenti par les stagiaires comme un "parachutage", sans continuité ni lien avec le reste de la formation. L'IUFM doit s'attacher à mieux intégrer ce stage dans la formation.

Le stage en entreprise. Il appartient aux stagiaires de trouver leur stage en entreprise, ce qui, compte tenu de la faiblesse de l'effectif concerné (seules les filières technologiques et les CPE sont soumis à l'obligation d'un stage en entreprise), ne soulève guère de difficultés ; ces stages doivent être approuvés par le responsable de formation et faire l'objet d'une convention entre l'IUFM, le stagiaire et l'entreprise.

Les IEN de l'enseignement technologique sont très satisfaits que l'IUFM prenne en compte les objectifs professionnels et la dimension technologique, aussi bien à travers la formation didactique qu'à travers le stage en entreprise et/ou le mémoire professionnel.

Les conseillers pédagogiques. Afin de renforcer l'unité et la cohérence entre la formation et les stages, qu'il s'agisse du stage en responsabilité ou de celui de pratique accompagnée, l'IUFM s'efforce d'associer le plus étroitement possible les conseillers pédagogiques à la formation. Les stagiaires, très demandeurs d'unité et de cohérence, sont d'ailleurs conscients de l'importance du conseiller pédagogique.

Le mode de recrutement des conseillers pédagogiques vise à ne retenir que des enseignants compétents et volontaires. Les conseillers retenus sont également consultés sur le type de stage qu'ils souhaitent encadrer. Le vivier ainsi constitué, mis à jour annuellement, représente environ 2000 conseillers pédagogiques potentiels.

L'IUFM en écarte quelques-uns pour des raisons géographiques, car il privilégie une nomination des stagiaires à proximité des centres de formation. Ce processus, qui exige un travail important et minutieux de la part de l'IUFM, donne satisfaction à tous les partenaires de la formation.

À terme, le souci de l'IUFM est à la fois de stabiliser et de renouveler les conseillers pédagogiques : en 1999, environ un tiers des conseillers l'étaient pour la première ou la deuxième fois. Mais l'IUFM a constaté aussi que la tranche d'âge entre 35 et 45 ans est peu intéressée par la fonction, ce qui est préoccupant. L'IUFM et les enseignants souhaitent une reconnaissance statutaire de la fonction, sous forme de décharge par exemple. Un investissement important est en effet demandé aux conseillers.

L'IUFM est attentif à la formation des conseillers pédagogiques. Des stages sont organisés pour les nouveaux conseillers, sous forme pluridisciplinaire pour permettre une meilleure prise en compte de la dimension éducative de la fonction de professeur. Un suivi est également organisé pour ceux qui sont conseillers pour la deuxième fois. Pour l'ensemble des conseillers, la formation prend des formes multiples : réunions entre conseillers et formateurs dans chaque département de formation ; réunions de travail communes aux conseillers et aux stagiaires... Les responsables de l'IUFM sont par ailleurs conscients des possibilités ouvertes par la formation continue pour développer la formation des conseillers, opérer une véritable liaison avec la formation disciplinaire, et renforcer les liens entre le terrain et l'institut.

L'IUFM s'attache enfin à diffuser une information claire et précise aux conseillers : ceux-ci sont destinataires d'une plaquette rédigée à leur intention et mise régulièrement à jour, mais aussi du plan de formation de l'IUFM. D'une façon plus générale, tous les documents concernant la formation des PLC2, et précisant les attentes de l'IUFM, sont mis à leur disposition.

Le mémoire professionnel. Le mémoire professionnel est l'un des aspects de la formation que l'IUFM s'est attaché à redéfinir autour de la pratique du métier. Un groupe de travail coordonné par un enseignant-chercheur a fait adopter par le CSP un texte de cadrage, appliqué à partir de la rentrée 1997. Ce texte précise les objectifs du mémoire, la démarche de travail et les conditions de validation. Cette démarche est caractéristique de l'IUFM de Bretagne, très attaché à la production écrite de textes de référence, et à leur discussion par les instances statutaires.

Le mémoire peut dépasser les aspects strictement disciplinaires et porter sur toute question liée à l'exercice du métier, à condition de s'appuyer sur une action effectivement menée par le stagiaire auprès d'un public d'élèves. Les stagiaires qui suivent en formation optionnelle l'enseignement en sections européennes ou la mention TIC s'engagent à traiter une question concernant leur pratique réelle de ces activités pendant leur stage en responsabilité. On retrouve là la préoccupation constante de l'IUFM de relier toute réflexion théorique à une expérience professionnelle vécue. Le travail en binôme est très fortement recommandé.

Les agrégés ont la possibilité de substituer à la rédaction du mémoire une activité formatrice habilitée par l'IUFM : réalisation d'un projet post-baccalauréat dans un établissement (classes préparatoires ou BTS), ou poursuite de formation par la recherche universitaire. Comme le mémoire, cette activité est évaluée dans le cadre d'une soutenance orale. Ces modalités ont été adoptées à l'unanimité par le CA et sont bien acceptées : aucun agrégé stagiaire n'a refusé de s'y prêter. Leur mise en œuvre est stricte : chaque agrégé reçoit, par l'intermédiaire du responsable du suivi de formation, une information écrite et un dossier d'habilitation à remettre à l'administration. La proportion d'agrégés stagiaires qui choisissent le mémoire professionnel varie, selon les années, entre 55 et 75 %.

L'encadrement du mémoire est assuré, selon le sujet, par un universitaire, un formateur en sciences de l'éducation ou un formateur disciplinaire ; il arrive également que ce soit le conseiller pédagogique du stagiaire, en particulier pour les disciplines technologiques. Le sujet est choisi par le stagiaire, après une préparation méthodologique et discussion avec son conseiller pédagogique.

La soutenance du mémoire est publique ; les conseillers pédagogiques sont invités à cette soutenance, de même que le maître du stage en entreprise. Les meilleurs mémoires sont sélectionnés et déposés à la médiathèque,

où ils peuvent être consultés. En principe, ils doivent être diffusés sur le site Internet de l'IUFM, mais très peu l'ont été effectivement. Pour le moment, seules les fiches descriptives des mémoires sont saisies, ce qui constitue l'amorce d'une intéressante base de données.

La validation. Selon la pratique habituelle de l'IUFM, des textes d'application des instructions ministérielles officielles sont votés chaque année par le CA et le CSP, et communiqués aux stagiaires. Ces textes organisent de façon précise les modalités de la validation et leur confèrent une autorité indiscutable. Le dossier de validation se présente sous une forme identique pour tous les stagiaires.

Comme dans tous les IUFM, la validation repose sur trois éléments d'appréciation : le stage en responsabilité, le mémoire professionnel et les modules d'enseignement. Mais à l'IUFM de Bretagne, tous les aspects de la formation sont pris en compte et font l'objet de fiches d'évaluation jointes au dossier de validation : par exemple, une fiche d'activités du stagiaire dans l'établissement est jointe au dossier de validation des stages. Les stages en établissement sont évalués par une commission composée du responsable du suivi de formation, de formateurs, d'un inspecteur et d'un conseiller pédagogique. Le mémoire professionnel et les modules sont évalués sous forme d'entretiens. Ce sont ensuite les formateurs responsables du département ou du suivi de formation qui font les propositions de validation pour chacun des trois domaines au directeur de l'IUFM, lequel prononce la validation de l'année de stage, ou sa non validation, ou propose un report de stage. La non validation est due, la plupart du temps, au refus de valider le stage en établissement. Les résultats de la validation sont stables : depuis 5 ans, 93 % environ des formations sont validées.

Le jury académique de certification, qui étudie ensuite la titularisation des stagiaires, s'appuie sur le dossier et les décisions de l'IUFM, mais ne les suit pas obligatoirement, ses critères étant différents. Après inspection, il peut titulariser un certain nombre de stagiaires qui n'ont pas obtenu leur validation, ou bien proposer un ajournement, ou encore, beaucoup plus rarement, une radiation. Près de la moitié des stagiaires non validés obtient ainsi sa titularisation. À l'inverse, il est arrivé, exceptionnellement, que des stagiaires ayant obtenu la validation ne soient pas titularisés.

Les inspecteurs jugent très utile d'être associés à la validation, car cela simplifie beaucoup leur tâche au jury académique de certification. Les stagiaires sont dans l'ensemble satisfaits du fonctionnement et des résultats de la validation.

5 - L'ÉVALUATION DES FORMATIONS. L'IUFM a instauré, dès l'origine, une évaluation interne de ses propres pratiques de formation. Cette évaluation est réalisée avec la participation de certains formateurs, notamment des enseignants chercheurs et des personnalités extérieures, et non avec la seule équipe de direction. Un "groupe évaluation" a donc été mis en place et adresse chaque année un questionnaire annuel à tous les usagers et formateurs. Le résultat global de cette enquête est communiqué au CSP, et chaque département de formation est destinataire des éléments du rapport qui le concernent. Les départements de formation réalisent leur propre évaluation interne et assurent en même temps la régulation de la formation.

La pratique de l'évaluation interne continue et régulière est à mettre à l'actif de l'IUFM. Elle favorise la prise de recul et la réflexion prospective, permet de prendre en compte les attentes des formateurs et des usagers, et contribue à faire évoluer non seulement les formations pour les adapter aux objectifs fixés, mais encore l'institution elle-même.

6 - LE SUIVI DES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES. Le suivi des PLC2 sortants est difficile à assurer en raison du caractère largement excédentaire de l'académie de Rennes : en effet, les nominations hors de la région représentaient, à la rentrée 1999, 92% des nouveaux certifiés et agrégés, et 50 % des PLP. L'IUFM favorise donc les initiatives pour mettre en place un suivi en liaison avec les académies d'accueil, notamment avec celle de Versailles, et le groupe évaluation travaille sur un questionnaire d'enquête destinée à faciliter ce suivi. Par ailleurs, des échanges occasionnels sont organisés, notamment avec l'académie de Versailles qui reçoit massivement des sortants de l'IUFM de Bretagne. Le CNE encourage vivement l'IUFM à poursuivre et à développer ce genre d'initiatives.

On sollicite également les anciens de l'IUFM, nommés hors de l'académie : ils interviennent dans les journées consacrées à la prise de fonction. L'IUFM s'efforce aussi de retrouver et de solliciter ceux qui sont de retour dans l'académie (en moyenne, au terme de trois à quatre années d'exercice hors de Bretagne) pour devenir formateurs ou intervenir dans la formation ; c'est le cas, en particulier, dans les disciplines technologiques où les anciens stagiaires conservent des liens plus étroits avec leurs formateurs, et parviennent à revenir dans un délai plus rapproché.

Si les PLC2 se plaignent encore de la lourdeur et des incohérences de l'emploi du temps, de la mauvaise répartition de la charge de travail sur l'année, si les sortants sont souvent déroutés par le décalage entre les enseignements qu'ils ont reçus et la réalité qu'ils découvrent, c'est en général avec le recul d'une à deux années d'exercice que les anciens stagiaires apprécient l'apport de l'IUFM : la formation leur permet alors de retrouver des repères qui facilitent une prise de distance par rapport à la pratique et, de fait, une meilleure maîtrise de leur métier.

Conclusion sur la formation des PLC2. L'IUFM de Bretagne a incontestablement réussi à construire un dispositif de formation à la fois original et efficace articulé sur un principe d'action essentiel : mettre la pratique au centre de la réflexion avec, comme condition indispensable, l'établissement de liens très étroits et très formalisés avec les acteurs de terrain à tous les niveaux. En outre, comme on l'a déjà vu à maintes reprises, l'évaluation est une préoccupation majeure de cet IUFM.

La formation est centrée autour de la pratique professionnelle du stagiaire à travers, tout d'abord, les analyses de pratiques : formations interdisciplinaires faisant appel à un encadrement pluri-catégoriel, APR et SAP sont conçus comme le cadre d'analyse des expériences concrètes vécues par les stagiaires. On retrouve la même dimension dans l'enseignement des sciences sociales et humaines, qui vise non seulement une meilleure liaison entre didactique et problématiques théoriques des sciences de l'éducation, mais aussi leur inscription dans le vécu professionnel des stagiaires. On observe la même préoccupation dans la définition du mémoire professionnel, qui peut porter sur toute question liée à l'exercice du métier à condition de s'appuyer sur une action menée effectivement par les stagiaires auprès d'un public d'élèves.

Cette démarche impose des liaisons très fortes et très formalisées avec les acteurs de terrain, avec le rectorat en premier lieu, notamment à travers la procédure d'affectation des stagiaires : rigoureuse, transparente et efficace, l'opération se déroule dans un cadre de responsabilité partagée qui permet une réelle prise en compte des enjeux pédagogiques, et la présence du conseiller pédagogique au sein du même établissement est considérée comme une condition impérative. L'IUFM entretient aussi des collaborations étroites avec les établissements, ce qui rend possible, en particulier, un excellent suivi des stagiaires, et une intégration effective de stagiaires dans la vie des établissements (il sont vivement encouragés à s'investir dans un projet éducatif). Enfin, les conseillers pédagogiques, recrutés sur la base du volontariat et de la compétence, sont associés à la formation, et amplement formés et informés par l'IUFM.

Troisième dimension présente de façon multiforme dans l'IUFM, la pratique de l'évaluation conduit l'IUFM à mener une analyse de ses pratiques de formation et à prendre des initiatives pour favoriser le suivi des PLC2 en liaison avec les académies d'accueil.

Seule réserve dans ce constat généralement très positif : le stage de pratique accompagnée, qui est parfois ressenti par les stagiaires comme un parachutage, sans continuité ni lien avec le reste de la formation, mériterait d'être mieux intégré.

III - LA FORMATION CONTINUE

1 - LA FORMATION CONTINUE DU PREMIER DEGRÉ. Le potentiel dû par l'IUFM de Bretagne à la formation continue du premier degré représente 5289 heures, mais l'IUFM n'a pas eu à fournir la totalité de ce potentiel. Les causes en sont imputables à la concentration trop forte des demandes sur une discipline (français, langues vivantes) ou, depuis 1998, à une demande très sensiblement en baisse, faute d'un nombre suffisant de remplaçants.

Il est à souligner que l'IUFM a fait l'effort de tenir compte, dans sa politique de recrutement, des besoins croissants en langues vivantes exprimés par les départements. C'est ainsi qu'une création d'emploi en anglais, destinée au premier degré, est intervenue sur chacun des sites.

Jusqu'en 1998, la convention liant l'IUFM de Bretagne au recteur et aux quatre inspecteurs d'académie propose une démarche qui articule d'une façon pertinente les plans de formation et la gestion des ressources humaines de l'ensemble de l'académie. En effet, sous la responsabilité du chef de la MAFPEN, un groupe de coordination académique, composé de représentants des inspections académiques et de l'IUFM, assure une mise en cohérence des plans de formation départementaux et constitue des réseaux de compétences ; chaque année, il définit des actions de formation qui pourront être ouvertes au plan académique aux personnels enseignants du premier degré, et réunit les éléments d'une évaluation académique du dispositif de formation. C'est le recteur qui arrête, en accord avec les inspecteurs d'académie, les programmes départementaux de formation continue.

Ce groupe de pilotage a bien fonctionné et a permis, outre le règlement de certaines questions financières, une réflexion collective sur l'analyse des besoins en formation continue, l'évaluation, les échanges de pratiques entre départements. Il a, en outre, rendu possible la mise au point d'actions interdépartementales de formation continue, notamment dans des domaines comme la formation de formateurs, les langues régionales, l' AIS, les TICE.

Par ailleurs, le directeur de l'IUFM, les responsables du premier degré de chaque site, et des formateurs de l'IUFM sont membres des conseils départementaux de formation. L'IUFM est ainsi associé aux discussions relatives aux orientations, au contenu et à l'évaluation des programmes départementaux de formation. Un représentant de l'IUFM est également appelé à participer, en tant qu'expert, aux instances paritaires lorsque celles-ci examinent le plan départemental de formation continue et les conditions de sa réalisation.

Les plans de formation départementaux sont construits concrètement, à partir des réponses aux appels d'offres lancés par les inspecteurs d'académie. Ces appels d'offres, qui tiennent compte des priorités nationales comme des besoins locaux, ont évolué au cours des années : la dominante très disciplinaire s'est estompée au profit d'une dimension plus transversale autour de projets ou de thématiques éducatives générales (évaluation, citoyenneté).

La formation continue des personnels du premier degré comporte aussi des animations pédagogiques, des ateliers de pratiques artistiques, linguistiques, informatiques ainsi que des modalités telles que groupes de recherche ou groupes de secteur. Cette diversité dans les modes de formation continue témoigne de la vivacité de la réflexion dans ce domaine ainsi que de la capacité d'innovation des différents partenaires, IUFM et inspections académiques.

L'accompagnement de la prise de fonction n'est pas mis en œuvre dans tous les départements de l'académie. Comme il en a été fait mention précédemment, il existe dans les Côtes-d'Armor une initiative originale qui associe sensibilisation des PE2 à leur futur terrain d'exercice et accompagnement des sortants (cf. supra : La formation des PE2). Ce dispositif permet aux stagiaires d'anticiper sur leur première prise de poste et aux PE débutants de bénéficier de regroupements au cours desquels ils peuvent exposer, analyser leurs difficultés, et nouer des relations de collaboration et d'entraide professionnelles avec leurs pairs. Enfin, ce dispositif met en relation de façon forte formation initiale et formation continue. Comme nous l'avons déjà souligné, cette expérience pourrait utilement faire école.

Conclusion sur la formation continue du premier degré. La convention liant l'IUFM aux inspections académiques a permis, jusqu'à une date récente, un fonctionnement tout à fait satisfaisant de la formation continue du premier degré. La démarche, qui articule de façon pertinente plans de formation et gestion des ressources humaines de l'ensemble de l'académie, s'élabore à partir d'une réflexion à un niveau académique, sans pour autant imposer une uniformité mutilante : on notera l'existence de collaborations interdépartementales, ou encore l'initiative très intéressante consistant à associer dans une même action publics de formation initiale et de formation continue. Il faudra veiller à ce que les nouvelles dispositions sur la formation continue ne remettent pas en cause cet exemple de collaboration équilibrée.

2 - LA FORMATION CONTINUE DU SECOND DEGRÉ. Comme dans beaucoup d'autres IUFM, l'intégration de la formation continue du second degré aux activités de l'IUFM, à partir de la rentrée 1998, a été une source de difficultés et reste une des préoccupations majeures de la direction.

Jusqu'en 1998, les relations entre la MAFPEN et l'IUFM permettaient une collaboration régulière et des échanges de formateurs ; en particulier, la formation des conseillers pédagogiques, qui relevait de la MAFPEN, était confiée à l'IUFM, et des formateurs IUFM intervenaient dans l'élaboration du plan de formation de la MAFPEN. Mais l'organisation très élaborée de ce service et son efficacité reconnue ne pouvaient que rendre difficile un changement, qui n'était pas *a priori* perçu comme une nécessité.

En outre, les conceptions divergentes du recteur et du directeur de l'IUFM concernant sa mise en œuvre n'ont pas permis la signature d'un contrat d'objectifs ou d'une convention, ni par conséquent une information claire de tous les partenaires concernés par la transformation de la MAFPEN.

La superposition des structures : EDAP et départements de formation. Le volume d'activité de la formation continue, qui représente à peu près les deux tiers de celui de la formation initiale à l'IUFM, a nécessité un effort de restructuration des services qui ne donne pas pleinement satisfaction. L'exercice était difficile : l'IUFM a dû, en particulier, absorber un dispositif structuré et efficace de la MAFPEN, les EDAP (Équipes départementales d'animation pédagogique), mais ces entités ne correspondaient à aucune structure administrative ou pédagogique de l'IUFM. Les départements de formation ont pris en charge les actions de formation continue, mais ces structures n'ont pas été créées pour prendre en compte les activités de type EDAP, pas plus que les actions catégorielles ou transversales. Par ailleurs, les départements de formation n'offrent pas un cadre administratif semblable à celui dans lequel les EDAP étaient accueillies antérieurement (inspections académiques).

Les moyens en postes et les moyens financiers attachés aux EDAP pour assurer les formations lourdes et les formations transversales dans les établissements ont été transférés à l'IUFM. Pour ne pas créer de structure supplémentaire et ne pas toucher à l'originalité de l'EDAP, chaque formateur EDAP est membre d'un département de formation, et l'entité EDAP a été maintenue telle quelle au sein de l'IUFM ; les responsables des EDAP estiment que leur passage à l'IUFM leur a fait perdre, vis-à-vis des établissements, la caution institutionnelle que leur conférait leur rattachement à l'Inspection académique sans qu'ait été mis en place un dispositif de remplacement au niveau institutionnel comme cela était prévu dans le contrat d'objectifs.

Les formateurs des EDAP ont un rôle de conseil, de négociation et de mise en œuvre des formations demandées par les lycées et les collèges dans le cadre de leur projet d'établissement. Chaque EDAP envoie aux établissements un livret des compétences proposées et prend en compte toutes les demandes, après avoir rencontré le chef d'établissement. Dans cette perspective, les EDAP peuvent désormais être sollicitées au titre de la formation initiale, et les stagiaires PLC2 peuvent participer à ces formations sur le terrain ; ils peuvent aussi utiliser l'EDAP pour leur parcours personnalisé, grâce à l'offre de formation faite dans le cadre du département.

Selon les formateurs des EDAP, l'IUFM peut constituer un point d'appui intéressant, s'il a les moyens de recenser les ressources humaines du département et de l'académie ; dans cette perspective, les EDAP du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine souhaitent pérenniser le "Groupe ressource pédagogique" qui se réunit chaque mois. Ce groupe fonctionne par bassin de formation ; son objectif est la production de documents, si possible numérisés.

Les disciplines qui n'existent pas en formation initiale, en particulier les disciplines technologiques, sont prises en compte différemment puisqu'il n'existe pas à l'IUFM de département de formation correspondant. Dans les disciplines technologiques, le groupe technique MAFPEN a été maintenu en accord avec le recteur, et travaille directement sous la responsabilité du directeur adjoint chargé de la formation continue, sans passer par un département de formation ; il en est de même pour la technologie des collèges.

Hors du département Sciences sociales et humaines, les champs de compétences transversales ne s'adaptent pas non plus aux départements de formation de l'IUFM ; les EDAP sont mieux armées pour le faire, mais leur organisation départementale est un obstacle lorsqu'il s'agit de formations à organiser sur l'ensemble de l'académie ; c'est pourquoi un groupe spécifique "Formations transversales" a été mis en place à l'IUFM sous le pilotage d'un chargé de mission aux relations avec les établissements scolaires et à la mission éducative de l'enseignant.

Les complexités administratives. Les divers intervenants (inspection, établissements, formateurs) estiment que l'organisation de la formation continue pâtit d'une complexité administrative accrue, parfois dissuasive, liée pour une très grande part à l'existence de relations difficiles entre l'IUFM et le rectorat. Enfin, la notion même de continuité académique, sur laquelle reposait l'organisation de la MAFPEN, est fragilisée dans l'IUFM dans la mesure où il existe encore un dédoublement des départements de formation dans l'Ouest de l'académie. Le recrutement des formateurs pose également problème, selon les inspecteurs, car il y a des tiraillements entre les EDAP et les départements de formation.

Formation initiale, formation continue : une articulation à construire. La liaison entre la formation initiale et la formation continue reste à construire : l'objectif selon lequel chacun des formateurs doit effectuer au moins 10 % de son service dans l'autre champ de la formation a été dépassé dès 1999-2000, mais les calendriers de la formation initiale, très chargés surtout en PLC2, ménagent peu de disponibilités, alors que la formation continue, qui doit s'adapter à la demande des établissements, requiert des souplesses d'emploi du temps. La "mixité" des services se développe, et les savoir-faire s'échangent : ainsi, en formation continue, des séminaires d'analyse des pratiques se mettent en place, à raison d'une demi-journée hebdomadaire, sur le modèle de la formation initiale des PLC2.

Bilan des services formation continue/formation initiale en 1999-2000

	Nombre de formateurs	Heures effectuées	dont FI		dont FC 1er degré		dont FC 2nd degré		Total réalisé en formation continue	
			Heures	%	Heures	%	Heures	%	Heures	%
Formateurs principalement en formation initiale	226	64 980	57 192	88%	3 916	6%	3 872	6%	7 788	12%
Formateurs principalement en formation continue	114	14 951	1 947	13%	181	1%	12 823	86%	13 004	87%
Total	340	79 931	59 139	74 %	4 097	5 %	16 695	21 %	20 792	26 %

Une mutation difficile. Le débat autour du transfert des missions de formation continue à l'IUFM n'est pas encore apaisé et l'on ne peut qu'être frappé par le contraste des avis en présence : les formateurs estiment que le transfert a été correctement assumé par l'IUFM, mais que la volonté ministérielle fait défaut et que le mot d'ordre "pas de classe sans enseignant" a une incidence très fâcheuse sur la formation continue. Les formateurs EDAP constatent notamment une diminution globale du nombre de participants aux actions de formation continue, et une baisse de la durée des actions dans les établissements scolaires : ils mettent ce changement sur le compte de l'insuffisance des moyens accordés par le rectorat ; ils pensent, en effet, que le rectorat n'a pas transféré des moyens à la hauteur des charges nouvelles, voire qu'il a profité de ce transfert pour "récupérer" des moyens.

Selon les inspecteurs, qui ne sont plus maîtres d'œuvre mais désormais conseillers techniques, la mise en place a été difficile principalement parce que les priorités de l'IUFM, en particulier dans le domaine des formations transversales, ont beaucoup évolué par rapport à celles de la MAFPEN. En revanche, les chefs d'établissement ne constatent ni changements fondamentaux, ni rupture avec la politique mise en œuvre par la MAFPEN ; ils forment le vœu que leurs besoins particuliers soient privilégiés par rapport aux offres préétablies. Ils estiment aussi que ce changement a été profitable à l'image de l'IUFM, à présent mieux connu dans les établissements.

L'IUFM est tout à fait conscient des enjeux de la formation continue, et de ses répercussions sur la formation initiale et sur l'évolution de sa propre structure : une réflexion de fond s'est d'ailleurs engagée sur ce thème. Parallèlement, il s'efforce d'introduire une offre de formation universitaire dans la formation continue, en partenariat

avec les universités, et continue à négocier avec le rectorat un contrat d'objectifs, un cahier des charges et les moyens supplémentaires qu'il estime nécessaires.

Conclusion sur la formation continue du second degré. Comme dans beaucoup d'autres académies, le transfert des activités de formation continue du second degré vers l'IUFM a été source de tensions et de difficultés, et vécue comme une mutation traumatisante que l'État n'a pas accompagnée : la convention avec le rectorat n'était pas encore signée au moment du passage des évaluateurs.

On retiendra que l'intégration des missions des anciennes structures dans celles de l'IUFM continue de poser problème : les modalités de relations optimales entre EDAP et départements de formation n'ont pas été encore trouvées, la cohérence est parfois incertaine, les complexités administratives en sont renforcées. Par ailleurs, les liaisons restent à construire entre formations initiale et continue malgré une politique volontariste de l'IUFM pour assurer une certaine mixité des services d'enseignement.

Il est indispensable de poursuivre les efforts, d'une part, pour reconstruire un partenariat apaisé entre le rectorat et l'IUFM, d'autre part, pour rendre plus universitaire l'offre de formation continue en collaboration avec les universités.

IV - LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FORMATION

1 - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE. Élaboré progressivement, en liaison étroite avec l'évolution des missions de l'établissement, l'outil documentaire a, dès l'origine, tenu une place importante dans le projet de l'IUFM, comme le rappelle le rapport d'évaluation interne. Priorité énoncée dans le cadre du projet d'établissement, puis dans celui du contrat quadriennal 1995-1999, la politique documentaire vise avant tout à mettre en place un service unique et cohérent, décliné sur cinq implantations, à partir de l'héritage disparate des anciennes Écoles normales et du CPR. La création d'une médiathèque à Brest (*ex nihilo*), puis à Rennes (site qui comptait deux centres de documentation implantés dans des lieux distincts), et l'informatisation en ont constitué les opérations structurantes. Pour bien prendre la mesure de l'intérêt que l'IUFM accorde à la documentation, il n'est pas inutile de préciser que le financement de ce deuxième programme a été assuré dans le cadre du schéma Université 2000. En 1999, les surfaces documentaires représentaient 2 308,50 m².

Les ressources documentaires

	Rennes	Saint-Brieuc	Vannes	Quimper	Brest	Total
Ouvrages	34 815	13 130	20 840	20 650	13 535	102 970
Abonnements	184	131	111	90	108	624
CD-Rom	250	100	125	165	160	800

Par ailleurs, l'IUFM consacrait, en 2000, 900 KF aux acquisitions documentaires, crédits qui ont augmenté de 40 % depuis 1992. Mais le rapport d'évaluation interne signale que, malgré un début de travail d'analyse, "ces acquisitions sont encore trop la résultante des demandes cumulées (...) des départements de formation". Le même document mentionne également que "le traitement des anciens fonds issus des Écoles normales et du CPR reste à faire sur les cinq sites...". Cette opération devrait se réaliser en collaboration avec des enseignants-chercheurs de l'université Rennes II et avec l'INRP.

L'informatisation s'est opérée en deux temps : le premier logiciel, qui ne permettait pas de travailler en réseau, n'avait, pour cette raison, pas donné satisfaction ; il a été remplacé à la fin de l'année 1997. La mise en place du logiciel HORIZON a nécessité un accompagnement en termes de formation des personnels, effort entrepris en 1998 et poursuivi l'année suivante. Cet investissement a permis de rendre effectives la mise en réseau et la modernisation de l'appareil documentaire. Dans cet esprit, la médiathèque est dirigée par un conservateur depuis septembre 1998, et, aux termes du projet 2000-2003, elle devrait se transformer en service commun. En 1998-1999, la médiathèque disposait de 10,5 emplois équivalent temps plein, dont huit spécialisés : un conservateur, un magasinier,

six PRCE de documentation (qui participent à la formation des usagers dans le cadre du département TIC). Mais la médiathèque est encore tenue de recourir à des emplois précaires (CES, objecteurs, vacataires) pour assurer des plages d'ouverture suffisantes. La volonté de renforcer l'encadrement spécialisé devait donner lieu, dès la rentrée 2000, à la transformation de quatre emplois d'enseignant et d'un emploi de maître ouvrier en deux emplois de bibliothécaire et trois emplois de bibliothécaire adjoint, ce qui porte à 7 le nombre d'emplois de personnel de bibliothèque.

La recherche de partenariats est l'une des préoccupations de l'IUFM : la réflexion commune engagée avec le CRDP depuis 1998 a abouti à une analyse comparative des acquisitions documentaires des deux institutions. En revanche, il semble que la coopération avec les bibliothèques universitaires et les bibliothèques municipales ou la participation à un réseau régional à travers l'Agence de coopération des bibliothèques de Bretagne soient encore à l'état de projet.

2 - LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION. L'IUFM de Bretagne a très rapidement fait du chantier des TICE et des TIC une priorité, et s'est doté, dès 1995, d'un schéma directeur informatique. Dans ce cadre, il a réalisé des investissements très importants pour développer ses ressources informatiques et ses réseaux de communication, tant en matière de pédagogie avec la création d'une formation mention TICE et l'amélioration de l'équipement (création de salles multimédia et de salles en libre accès), que d'outils documentaires (informatisation de la médiathèque), ou encore de gestion (automatisation des systèmes et généralisation des outils bureautiques). Des réseaux locaux, raccordés au réseau régional pour l'accès à Internet, ont été mis en place sur les cinq sites, et l'utilisation de la messagerie électronique s'est généralisée.

L'IUFM considère que les objectifs qu'il s'était fixés dans le cadre du contrat de développement, puis dans celui du plan d'urgence 1998-1999 sont atteints. Il a bénéficié de 2,25 MF dans le cadre d'un contrat quadriennal 1996-1999, et de 2MF au titre du plan d'urgence 1998-1999. Il a, par ailleurs, investi 3MF en fonds propres. C'est donc un investissement total de 7,5 MF que l'IUFM a consacré au développement des TICE.

Ressources en informatique pédagogique						
	Rennes	Saint-Brieuc	Vannes	Quimper	Brest	Total
Postes (PC)						
Informatique	101	33	26	29	50	239
Documentation	10	7	10	7	9	43
Audiovisuel	3	1	5	2	1	12
Total	114	41	41	38	60	294
Serveur pédagogique	1	1	1	1	1	5

L'IUFM a créé une structure de coordination qui conçoit les orientations à la fois pour l'informatique pédagogique, l'informatique de gestion et les réseaux. Celle-ci est dirigée par un maître de conférences informaticien, membre de l'équipe de direction. Un ingénieur de recherche a la responsabilité du service informatique, qui compte 11 personnes réparties sur les cinq sites. Ce service s'efforce de constituer un réseau global de communication via le réseau haut débit en cours de constitution par le Conseil régional : ceci devrait notablement accroître les possibilités actuelles du réseau régional de recherche.

L'IUFM a mis en place un réseau Intranet pratiquement dès sa création, dans une optique de partage de l'information, en attendant un service permettant à la direction de travailler en ligne. Une telle ambition, qui n'est certes pas propre à l'IUFM de Bretagne, nécessite une clarification des rôles et des missions confiées aux différentes structures et repose la question de l'organigramme entendu ici non seulement dans sa conception fonctionnelle mais aussi et surtout opérationnelle.

On relèvera aussi la dimension nationale que l'IUFM de Bretagne a donné à son activité en matière de TIC : hébergement du "Portail des IUFM" stages nationaux de formateurs, mise à disposition de l'Agence de modernisation d'un ingénieur.

Le service informatique, qui ne peut tout assumer au jour le jour, devrait pouvoir s'appuyer sur les compétences locales disponibles sur chaque site et qui semblent demanderesses (toutes catégories de personnels confondus). Par ailleurs, si dans le domaine de l'informatique de gestion, de la bureautique, de la messagerie et de l'infrastructure réseau, les compétences et le rôle du service informatique apparaissent clairement définis, il n'en est pas forcément de même s'agissant de l'organisation du serveur Web : les besoins des sites, voire des services centraux, paraissent avoir été insuffisamment pris en compte.

V - LA VIE ÉTUDIANTE

1 - LA PARTICIPATION. La participation des étudiants et des stagiaires aux élections des conseils statutaires (CA et CSP) est assez faible, comme c'est habituellement le cas dans les établissements d'enseignement supérieur ; l'organisation de ces élections représente pour l'IUFM une tâche très lourde, sans résultat très gratifiant. Les étudiants et stagiaires s'y intéressent d'autant moins qu'ils ne connaissent pas les candidats, du fait de l'importance des effectifs et de la dispersion des sites. Il n'y a pas non plus continuité de mandat d'une année sur l'autre, ce qui rend donc difficile un travail suivi des élus et une information efficace de leurs mandataires.

Les représentants élus des étudiants et stagiaires prennent part activement aux travaux du CA et du CSP, et font généralement preuve d'une attitude constructive. Leur rôle a souvent été déterminant dans l'évolution des conditions de formation : en la matière, ils ont été à l'origine de progrès et de changements significatifs (par exemple, l'harmonisation et l'évolution des conditions de validation des modules d'enseignement de la deuxième année en filière PE).

Les étudiants et stagiaires participent de façon beaucoup plus significative aux élections des conseils de site, surtout dans les sites à faibles effectifs : à titre d'exemple, la moitié des étudiants et stagiaires de Vannes s'est mobilisée pour les élections au conseil de site. La réunion de rentrée sert d'assemblée générale des étudiants et stagiaires, pour leur présenter le site, son fonctionnement, et susciter des candidatures. S'il n'est pas toujours facile de trouver des candidats, une fois élus, les représentants sont très présents aux conseils de site, et leurs avis sont pris en compte.

2 - LES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES. Les étudiants et stagiaires de l'IUFM se voient proposer par l'IUFM une large gamme d'activités sportives et culturelles, mais la participation à ces activités n'est pas toujours facile, ni en première année à cause du concours, ni en deuxième année en raison d'une présence très discontinuée sur les sites de formation, notamment pour les PLC2.

Les activités culturelles fonctionnent particulièrement bien dans les sites où elles sont articulées sur les formations : à Vannes, une partie de la formation en arts plastiques, obligatoire pour les PE, est proposée à titre facultatif aux PLC, et même aux personnels et aux formateurs ; à Saint-Brieuc, on organise une semaine scientifique, et ces projets sont préparés en formation.

La vie du site est également liée aux ressources locales et à la qualité des formateurs, qui peuvent encadrer des activités diverses : sports, danse, ateliers d'écriture, théâtre... Certaines d'entre elles peuvent également être prises en charge par des étudiants ou stagiaires. La totalité de l'offre est connue des stagiaires, qui jugent l'information correctement faite.

Une amicale des personnels et des usagers existe sur chacun des sites, (Rennes compte deux associations distinctes). Les chorales des sites se rassemblent annuellement, réunissant personnels et usagers, et associant aussi des enfants des écoles. Ces amicales proposent des participations à diverses manifestations culturelles, des tarifs préférentiels dans les cinémas, et parfois organisent des voyages.

3 - LES CONDITIONS MATÉRIELLES. En règle générale, l'hébergement et la restauration des étudiants et des stagiaires ne sont pas pris en charge par l'IUFM, qui laisse ce soin au CROUS. Toutefois, l'IUFM assure encore

le fonctionnement d'un service de restauration à Saint-Brieuc et à Vannes. Par ailleurs, 30 places d'hébergement, destinées aux étudiants étrangers accueillis par l'IUFM, ont été créées dans les locaux de l'IUFM à Rennes (dans l'ancienne école maternelle annexe). Si l'hébergement et la restauration ne soulèvent pas de remarques particulières de la part des étudiants et stagiaires, le remboursement des frais de déplacement apparaît comme un sujet sensible, notamment pour les PLC2 dont la formation est éclatée sur plusieurs lieux, parfois distants.

4 - LA COMMUNICATION EN DIRECTION DES ÉTUDIANTS ET DES STAGIAIRES. L'IUFM a mis en place un excellent service de communication dont bénéficient les étudiants et les stagiaires, et qu'ils apprécient. Tous les usagers reçoivent un livret d'accueil, mis à jour chaque année, et le programme concernant leur filière ; ils sont destinataires de tous les documents écrits pouvant les concerner. L'information est diffusée, et expliquée si nécessaire, par les responsables de filière ou de suivi. Tout le monde peut disposer d'une adresse électronique sur le site Web de l'IUFM.

Un autre point apprécié des étudiants et des stagiaires est la bonne gestion administrative mise en place par l'IUFM. Les dossiers des congés et absences sont tenus avec rigueur. Le service de scolarité et le service des bourses savent aussi établir une relation d'écoute et d'aide avec les étudiants ou stagiaires en difficulté, et organiser les relais nécessaires avec la direction des études, les assistantes sociales ou le service de santé.

VI - LA FORMATION DE FORMATEURS

La formation de formateurs s'adresse à l'ensemble des intervenants quel que soit leur statut. Elle est construite à la fois sur les manifestations nationales (Plan national de formation, colloques...), et sur des actions locales. La bonne qualité des relations avec le rectorat et les inspections académiques permet d'inscrire la formation des formateurs associés du premier comme du second degré dans les plans académiques et départementaux de formation.

1 - LES PRINCIPES. Les actions sont conçues au service du plan de formation et visent l'extension des compétences des formateurs. Il s'agit aussi d'un soutien apporté aux formateurs dans leur démarche personnelle. L'accent est mis sur la formation par la recherche et l'aide aux formations doctorales, et l'on observe une certaine continuité avec le dispositif précédent des "groupes recherche formation" (GRF) antérieurement mis en œuvre par la MAFPEN.

2 - DES IMPULSIONS CENTRALES. Les formations de formateurs répondent à la demande exprimée par les départements de formation en privilégiant les axes prioritaires du projet d'établissement. Ainsi, la focalisation sur l'analyse des pratiques a impliqué la mise en œuvre d'un dispositif très élaboré. Par ailleurs, sont organisés deux séminaires de formateurs par an. En outre, une formation de 24 heures annuelles est offerte aux nouveaux formateurs.

3 - UNE MISE EN ŒUVRE ET UN SUIVI ORIGINAUX. L'analyse particulièrement précise des besoins de l'établissement et le choix de principes directeurs clairement affichés s'allient à des modalités originales de mise en œuvre : attribution de "journées colloque" à chaque département de formation et gestion autonome de ces moyens ; délégation progressive de la responsabilité et des moyens de la formation de formateurs aux départements de formation ; pluriannualité (3 ans) des actions destinées aux conseillers pédagogiques afin de suivre un cursus de formation.

Le suivi de la politique est mis en œuvre à partir de l'analyse quantitative de la participation aux actions des formateurs. Les indicateurs retenus que sont les grades, les sites et les départements de formation permettent de repérer les dysfonctionnements ou les déséquilibres éventuels.

4 - LES MODALITÉS DE FORMATION. Il existe des modalités de formation variées ; on en énumérera les principales :

- les formations transversales de formateurs (théorie de l'apprentissage, fonction des responsables du suivi de formation, analyse des pratiques, informatique, mission des formateurs, didactique comparée) ;

- les séminaires de réseau : 14 réseaux disciplinaires proposent, pour 1999-2000, des séminaires de travail d'une durée de un à trois jours dont les thématiques portent sur les évolutions des programmes et l'environnement de l'école ;
- les séminaires destinés aux conseillers pédagogiques, orientés essentiellement sur les compétences d'accompagnement et la fonction de conseil ;
- les groupes de travail : le Groupe innovation production (GIP) dont la mission est de produire des outils pédagogiques innovants ; le Groupe recherche expérimentation (GRE) dont l'objectif est la production de savoirs nouveaux dans le domaine de l'éducation et de la formation. Ce dispositif peut prendre appui sur des associations ou des coopérations avec l'INRP. Chacun de ces groupes bénéficie de moyens importants : 30 heures par an et par enseignant du second degré, ainsi qu'une allocation pour couvrir les frais de fonctionnement. Ces projets sont examinés par la Commission recherche innovation et bénéficient de l'expertise d'un enseignant-chercheur. Néanmoins, le descriptif des actions engagées montre qu'elles concernent rarement des équipes mêlant des formateurs du premier et du second degré, et que les préoccupations du second degré sont largement dominantes. Il conviendrait sans doute d'encourager des thématiques assurant des travaux plus pluricatégoriels.

5 - LES TICE (cf. aussi supra). Les orientations en matière de formation des formateurs en TICE concernent l'intégration dans les disciplines. Les modalités sont construites sur le soutien technique et pédagogique dans la conduite des projets et l'organisation de journées "TIC et discipline".

6 - CONCLUSION SUR LA FORMATION DES FORMATEURS. En s'appuyant sur les dispositifs préexistants, l'IUFM de Bretagne a fourni un effort considérable pour inciter les formateurs à étendre leurs compétences, ce qu'il convient de saluer tout particulièrement. On émettra cependant deux recommandations :

- il est important que des solutions soient trouvées pour mieux équilibrer la formation des formateurs et éviter d'éventuels clivages catégoriels, aux dépens du premier degré ;
- bien que la recherche et la formation de formateurs soient en principe des fonctions identifiées distinctement, sous la responsabilité de deux directeurs adjoints, les dispositifs s'entremêlent fortement dans les faits, à travers la formation par la recherche et la diffusion des résultats de la recherche par la formation de formateurs ; il serait souhaitable d'assurer une dissociation plus nette garantissant, d'une part, une recherche au niveau scientifique souhaité par l'IUFM, d'autre part, une formation de formateurs plus spécifiquement centrée sur les compétences professionnelles.

VII - LA RECHERCHE

L'IUFM de Bretagne, engagé dans la structuration de la recherche, mène une politique visant le développement d'une pratique scientifique en son sein.

1 - UNE STRUCTURATION PROGRESSIVE. Jusqu'en 1997, les enseignants-chercheurs sont peu nombreux et les activités de recherche se déroulent essentiellement dans un cadre extérieur à l'IUFM. Dans le champ de la recherche en éducation, il s'agit en particulier de la participation des formateurs aux recherches de l'INRP, aux groupes recherche formation (GRF) de la MAFPEN en relation avec les universités de rattachement, ainsi que des recherches conduites par les enseignants-chercheurs dans leurs laboratoires. Toutefois, l'IUFM apporte un soutien aux enseignants du second degré en poste à l'IUFM qui font une thèse, sous la forme de décharges horaires. Ce dispositif complète le soutien de l'INRP.

L'organisation de séminaires et de manifestations (université d'été, stage du PNF) contribue, au cours de cette période, à forger des relations avec les universités de rattachement. En outre, l'IUFM de Bretagne collabore à des études en association avec d'autres IUFM ou en partenariat avec des universités parisiennes. Ces collaborations sont facilitées par les enseignants-chercheurs de l'IUFM, membres de laboratoires extérieurs, qui exploitent leurs recherches dans le cadre de l'établissement. L'ouverture est également manifeste à travers les relations internationales ; on citera en particulier la convention entre l'IUFM de Bretagne et l'université d'Exeter. Les axes de recherche portent

alors sur la formation des maîtres, l'institution scolaire, ses publics et son fonctionnement, ainsi que sur les didactiques disciplinaires.

L'époque suivante est marquée par des orientations politiques nettement affirmées : il s'agit alors de recruter davantage d'enseignants-chercheurs pour encadrer des travaux de recherche. Cette politique se traduit aussi par la mise en place, en avril 1997, d'une "Commission recherche" chargée du pilotage, du suivi et de la valorisation des activités de recherche ainsi que des relations avec les partenaires de recherche.

Dès décembre 1997, trois champs de recherche sont définis :

- la didactique des disciplines (gestes professionnels et formation professionnelle des enseignants, interactions maîtres-élèves ...), axe coordonné par un professeur de sciences de l'éducation ;
- les technologies nouvelles de communication : de l'utilisation par l'élève à la formation des enseignants, axe coordonné par un psychologue cognitiviste ;
- l'institution scolaire, ses acteurs et son fonctionnement (sociologie de l'éducation), axe coordonné par un professeur de sociologie.

Cette émergence de thèmes fédérateurs s'est accompagnée d'une augmentation du budget de 25 % entre 1997 et 1998. Les actions engagées, mais aussi la mise en place de séminaires spécialisés, la participation à un réseau thématique européen sur la formation des enseignants ont bénéficié du renfort d'un professeur invité au cours de l'année universitaire 1997-1998. Cette structuration est soutenue par l'attribution d'un programme pluri-formation : le PPF "Développement et structuration de la recherche" a été financé par la Direction de la recherche du Ministère à hauteur de 60 KF par an en 1998 et 1999.

2 - UNE DEMANDE CONJOINTE DE RECONNAISSANCE. La demande conjointe par Rennes II et l'IUFM de Bretagne de reconnaissance d'une équipe d'accueil résulte à la fois de la politique suivie, développée et du rattachement des enseignants-chercheurs de l'IUFM à un laboratoire de l'université. Il s'agit d'un réel partenariat dans lequel le Centre de recherche en psychologie cognitive et communication (Rennes II) considère l'IUFM comme un vecteur pour ses applications et le développement de ses travaux.

Ainsi, la proposition de renouvellement dans le plan quadriennal 2000-2003, qui aurait pu s'effectuer sans l'IUFM compte tenu de la taille du laboratoire et de ses productions, est-elle construite sur la volonté de promouvoir la collaboration entre université et IUFM. Il est important de souligner l'intérêt de cette collaboration pour les enseignants-chercheurs de l'IUFM impliqués, qui bénéficient ainsi d'un environnement scientifique de qualité.

Ce partenariat concerne cependant un seul des axes de recherche privilégiés par l'IUFM de Bretagne, centré sur l'usage des technologies de l'information et de la communication. Il repose également sur l'apport de l'enseignant-chercheur responsable de cet axe de recherche. Mais l'éventualité probable de son départ risque de fragiliser ce germe de la recherche dans l'IUFM.

3 - LES AUTRES AXES DE RECHERCHE. L'axe "Formation professionnelle des enseignants et exercice du métier", qui associe différents travaux conduits en association avec l'INRP, regroupe 9 enseignants-chercheurs sur des problématiques assez disjointes. Le thème "L'institution scolaire, ses acteurs et son fonctionnement" compte 3 enseignants-chercheurs de sociologie, mais les trois secteurs de recherche développés dans cette équipe correspondent aux travaux de chacun des chercheurs, membres de trois laboratoires distincts. L'IUFM de Bretagne participe en outre à une recherche du second appel d'offres du CNCRE (avec Paris VII et Montpellier) sur les usages des TIC.

4 - LES RELATIONS AVEC L'INRP. Comme on en a déjà fait mention, ces relations sont fortes. Elles concernent environ 50 formateurs de statuts variés et représentent plus de 1000 h par an. Ces relations ne sont sans doute pas indépendantes de la participation successive aux travaux du CA et du CSP de l'IUFM de trois anciens directeurs de l'INRP, et de l'actuel.

Toutefois, ces actions ne sont pas fédérées au sein de l'IUFM. À titre d'exemple, trois équipes sont associées à la recherche " Polyvalence " à Quimper, Rennes et Vannes, mais aucun séminaire commun n'a permis des échanges, même minimaux, entre elles.

5 - LE FONCTIONNEMENT DE LA RECHERCHE. La Commission de la recherche installée en 1997 est l'organe de pilotage. La responsabilité, confiée à un directeur adjoint, par ailleurs professeur des universités, contribue à donner un certain crédit à la politique de recherche menée par l'IUFM.

Répartition des enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM par laboratoire de rattachement

Situation au 1/10/2000

Disciplines (section CNU)	Professeurs	Maîtres de conférences	Équipes de rattachement
Sciences du langage (7)		1	UMR 8503 CNRS/ENS Saint-Cloud
		1	IUFM de Bretagne, INRP
		1	université Rennes II (Labo. Microsociologie de l'éducation)
Langues et littérature françaises (9)		1	IUFM de Bretagne - université Rennes II - INRP (Labo. Didactique des disciplines)
Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes (11)		1*	
		1	université Paris VII - Didactique des disciplines
Psychologie (16)		2	IUFM Bretagne - université Rennes II (Centre de recherche en psychologie, cognition et communication)
		1	université Rennes II (Labo. de Psychologie expérimentale)
Arts (18)		1	IUFM de Bretagne*
Sociologie, démographie (19)		1	IUFM de Bretagne - université Paris VIII - ESCOL
		1	IUFM de Bretagne
	1		université Rennes II Labo. d'Économie et de sciences sociales (LESSOR)
Histoire et civilisations (22)		1	IUFM de Bretagne - UPRES CNRS 6040 - Rennes II
Géographie (23)		1	université Rennes II (Climat et occupation des sols par télédétection - COSTEL)
Mathématiques (25)		1	UBO (Labo de Maths)
	1		université Rennes I (Institut de Mathématiques de Rennes)
Mathématiques appliquées (26)		1	IUFM de Bretagne - université Rennes I (Labo. de didactique des maths)
		1	IUFM de Bretagne
Informatique (27)		1	université Rennes I (IRISA)
	1	1	IUFM de Bretagne - URA CNRS 1203 - université Rennes I
Milieux dilués et optique (30)		1	UBO (Labo. Mécanique des matériaux)
Mécanique, génie mécanique, génie civil (60)		1*	
		1	IUFM de Bretagne - INRP
		1	Centre de recherche en éducation et formation (savoirs et rapports au savoir) - Paris X
	1		université Rennes II (Labo. d'Économie et sciences sociales de Rennes)
Cultures et langues régionales (73)		1	université Rennes II - Bretagne et pays celtiques
STAPS (74)		1	université Rennes II

* Laboratoire non identifié

Source : IUFM de Bretagne

La commission, qui se réunit huit fois par an, est composée principalement d'enseignants-chercheurs auxquels se sont joints des personnels de statut du premier ou du second degré impliqués dans la recherche. La commission est actuellement formée exclusivement de personnels de l'IUFM, et ceci renforce sa fonction d'administration de la recherche, nécessaire dans la phase de structuration de celle-ci. Pour la suite, il conviendra de lui confier une fonction scientifique grâce à des expertises extérieures. Cette ouverture, qui était prévue à l'origine, a été abandonnée: cette reconfiguration a été, semble-t-il, rendue nécessaire par la nature des travaux de la commission, essentiellement internes et d'expertise technique.

Dans le même sens, la réalisation d'un rapport scientifique contribuerait à mieux identifier les résultats et les perspectives de développement.

6 - LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS. Les deux tiers des enseignants-chercheurs travaillent sur des problématiques centrées sur l'éducation ou l'enseignement. Toutefois, on compte six enseignants-chercheurs sans laboratoire de rattachement reconnu, ce qui présente des risques importants pour le déroulement de leur carrière.

7 - CONCLUSION SUR LA RECHERCHE. La recherche à l'IUFM de Bretagne bénéficie d'un engagement réel de l'institut qui, depuis sa création, mène une politique active et cohérente pour assurer son développement. Il faut mentionner en outre la place régulière de la recherche dans les travaux du CSP.

Cette politique est fondée, pour une part, sur le développement des relations avec les universités et le milieu de la recherche en éducation, antérieurement en œuvre dans les écoles normales et la MAFPEN. Celle-ci repose, par ailleurs, sur des choix stratégiques de valorisation d'éléments conjoncturels : contribution des ex-directeurs de l'INRP au Conseil scientifique et pédagogique, valorisation des travaux et de l'implication des enseignants-chercheurs porteurs de projets, accueil de professeurs invités sur des postes vacants, récupération des postes de DETU non pourvus...

Mais l'IUFM se heurte à l'important "turnover" des enseignants-chercheurs et à la difficulté de recruter durablement des professeurs d'université. Comme tous les IUFM, celui de Bretagne peine à construire un laboratoire de recherche susceptible d'accueillir dans de bonnes conditions des jeunes enseignants-chercheurs et des professeurs reconnus.

L'expérience de collaboration avec Rennes II constitue sans doute un exemple des relations à développer dans les prochaines années afin d'assurer l'ancrage scientifique des chercheurs, bien que les opportunités locales soient limitées et que la perspective, inscrite à moyen terme, d'une coopération entre IUFM constitue une autre possibilité.

Si l'IUFM souhaite diversifier les spécialités de ses chercheurs, ce que peut justifier la carte des formations, les enseignants-chercheurs de l'IUFM resteront en faible nombre par spécialité. Dans ce contexte, il est sans doute opportun de développer des coopérations avec des laboratoires d'autres établissements. Ces collaborations permettraient l'approfondissement de tous les axes de recherche, assurant à terme des recrutements suffisants pour constituer la masse critique nécessaire à la demande de reconnaissance d'un laboratoire. Si, en revanche, l'IUFM souhaite privilégier les recrutements selon ses propres axes de recherche, la publication d'emplois avec des doubles profils s'avère indispensable afin de recruter des didacticiens capables à la fois d'intervenir dans les préparations des concours et de participer au développement de la recherche. Cette politique suppose une négociation étroite avec les universités sur la politique des emplois afin d'assurer le recrutement, par les universités, de spécialistes pour les préparations des épreuves scientifiques des concours.

Mais la question d'un certain isolement des enseignants-chercheurs de Brest demeure posée, ainsi que celle des enseignants-chercheurs de l'IUFM en poste à Quimper, Vannes et Saint-Brieuc.

Il est nécessaire, simultanément, d'affirmer la mission de participation de l'IUFM à la recherche en éducation. La question sera clairement posée au prochain directeur à travers le choix du profil du directeur adjoint chargé de la recherche : il s'agit de trouver une personnalité susceptible de poursuivre l'investissement de l'IUFM, de développer la dimension scientifique de la recherche de l'IUFM, et d'articuler formation et recherche. Celle-ci a été jusqu'alors surtout considérée comme l'application ou la diffusion des résultats des recherches. La désignation "sciences humaines et sociales appliquées à l'éducation" est révélatrice de cette conception d'une recherche, qui serait fondamentale dans les laboratoires universitaires, mais appliquée dans la formation des maîtres. C'est pourtant un secteur où l'émergence des savoirs peut obéir à une logique fondée sur la recherche.

CONCLUSIONS
ET
RECOMMANDATIONS

Pourvue d'une culture scolaire et universitaire solide et ancienne, la Bretagne réunit un consensus fort autour de l'école et des valeurs qui se rapportent à l'enseignement et à l'éducation, autour de l'importance que doivent leur donner tous les acteurs sociaux. C'est dans ce contexte, caractérisé aussi par l'excellence des performances en termes de taux de succès au baccalauréat et de taux de scolarisation, que l'IUFM s'est créé et développé, avec le soutien actif de l'ensemble des partenaires (élus locaux, universitaires, professionnels de l'éducation). Traditionnellement, la Bretagne, qui affiche des résultats remarquables aux concours de recrutement, "exporte" massivement les jeunes enseignants qu'elle forme. On peut donc dire que la naissance de l'IUFM de Bretagne s'est faite dans des conditions favorables.

Procédant d'une véritable réflexion, la mise en œuvre de l'IUFM de Bretagne a reposé sur un projet élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu éducatif. Ce projet de développement, conçu en rupture avec l'existant, a inscrit l'IUFM de Bretagne comme établissement unique dès 1991. Dès cette époque, l'IUFM a mis en place des outils d'évaluation interne qui lui ont permis de maîtriser ses orientations et de mener une politique qui s'adapte aux réalités observées. Cette démarche mérite d'être tout particulièrement encouragée. Cette culture de l'évaluation s'accompagne d'un souci permanent de formalisation, de ce que l'on pourrait appeler "une culture de l'écrit", quant tant d'autres demeurent dans l'implicite.

L'organisation interne porte l'empreinte d'une préoccupation essentielle : assurer l'unité d'un établissement éclaté entre des sites parfois distants de 250 km, dotés d'une identité forte, et pour certains d'entre eux, tentés de s'émanciper de la tutelle rennaise. C'est la raison pour laquelle, l'IUFM a adopté un mode d'organisation centralisé, pratiquant un pilotage central fort articulé autour du projet de formation. Mais, contraint de tenir compte des revendications et des pressions pour créer un IUFM finistérien, il a mis en place des structures intermédiaires : les CUFM, compromis institutionnels qui ne se révèlent pas très opérationnels dans les faits : le dédoublement de certains départements disciplinaires apparaît, en effet, comme le seul élément concret d'existence des CUFM, et ceci conduit le CNE à faire les deux recommandations suivantes :

Il convient de réexaminer cette formule institutionnelle et d'opter clairement pour la suppression de ces entités. Il sera également indispensable d'assurer une meilleure coordination et de créer des synergies entre Quimper et Brest. Il sera par ailleurs nécessaire de tenir compte des contraintes liées à la distance entre le siège et les sites finistériens.

Il est indispensable de limiter les départements disciplinaires à un seul par discipline, et d'éviter les duplications entre Rennes et Brest.

Objet de débat passionnés, la concurrence très vive qui oppose les universités rennaises et l'université de Bretagne occidentale pour les préparations aux concours ne peut être que très préjudiciable à la cohésion de l'institution.

Il est anormal que l'offre de formation soit redondante dans des filières dont les effectifs sont faibles et il n'est pas admissible que les critères d'admission en vigueur à Rennes et à Brest soient différents : l'harmonisation des procédures est indispensable.

L'IUFM de Bretagne a mis en place des instances statutaires dont le fonctionnement est remarquablement précisé dans un règlement intérieur régulièrement mis à jour. Plusieurs commissions alimentent les débats et aident aux décisions prises par les instances, ce qui suppose une organisation administrative efficace, mais aussi une mobilisation fréquente et active de nombreux acteurs dans l'établissement.

Au moment où la recherche et la formation continue vont mobiliser les formateurs, il est sans doute souhaitable d'opérer un tri parmi ces commissions, ce qui contribuerait aussi à donner une meilleure lisibilité à l'ensemble de l'organisation.

En matière de ressources humaines, l'IUFM a incontestablement mené une réflexion sur les mutations nécessaires à la construction d'un établissement d'enseignement supérieur. Il a conduit une politique ambitieuse en matière de professionnalisation des emplois non enseignants à partir d'une pratique de redéploiement et de requalification des emplois libérés par l'abandon progressif des missions ne relevant pas d'un établissement d'enseignement supérieur (restauration, hébergement, écoles annexes). Dans le même temps, l'établissement a privilégié les missions de formation professionnelle et les liens avec le terrain par la pratique peu commune des emplois du secondaire à temps partagé.

Le CNE encourage l'IUFM de Bretagne à poursuivre son action novatrice en matière de ressources humaines.

Les relations entre l'IUFM et ses universités de rattachement repose sur un cadre contractuel, reflet d'un consensus théorique autour de la place de l'IUFM dans le paysage universitaire académique.

La renégociation des conventions doit permettre la redéfinition collective d'une politique d'admission qui mette fin à la concurrence entre Rennes et Brest, et aux inscriptions parallèles dans les universités des candidats refusés à l'IUFM, ou non candidats.

La politique menée en matière de relations internationales se traduit par l'implication d'un nombre important de stagiaires et de formateurs et par une réelle intégration de la dimension internationale dans les formations. On peut citer l'IUFM de Bretagne comme un exemple de réussite en la matière.

L'IUFM de Bretagne se caractérise aussi par une bonne maîtrise de la gestion budgétaire et financière.

On recommandera cependant que les budgets soient votés plus précocement et que la réflexion sur l'utilisation des réserves soit poursuivie et approfondie ; cela devrait notamment permettre à l'IUFM de participer aux charges afférentes à la mise en conformité aux normes de sécurité de certains de ses locaux, et de poursuivre ainsi une politique déjà engagée.

On retiendra de la formation des professeurs des écoles à l'IUFM de Bretagne la même préoccupation, déjà évoquée, de s'adapter en permanence aux réalités observées, sans jamais renoncer à innover. On rappellera notamment que le choix d'approcher la polyvalence par l'approfondissement disciplinaire, qui constituait l'une des originalités de la formation des PE à l'IUFM de Bretagne, a été remis en cause, faute d'avoir fait ses preuves. Deux caractéristiques essentielles pourraient résumer la politique de l'IUFM en matière de formation des maîtres du premier degré : le lien étroit entre théorie et pratique, et l'affirmation d'une continuité forte entre les deux années.

L'IUFM a su nouer des relations solides avec le terrain, notamment grâce à l'implantation d'IEN à temps partagé sur trois des cinq sites de formation. Par ailleurs, l'initiation à la pratique pédagogique en première année, les analyses de pratiques l'année suivante, constituent les socles d'un véritable système d'alternance entre les classes-ressources et une approche théorique des actions et observations menées dans ces classes. Autre illustration de cette cohérence entre théorie et pratique, entre temps de formation, ainsi qu'entre formation initiale et continue : l'IUFM a mis en place des modules spécifiques sur l'école rurale, qui s'adressent à la fois à des professeurs débutants et à des PE2, associant ainsi aide à la prise de fonction et sensibilisation. Si les résultats de l'IUFM sont à la mesure des efforts déployés, on observe cependant une certaine disparité entre les sites de formation. En outre, l'organisation du mémoire professionnel souffre de la dissociation entre formation méthodologique et direction du mémoire. Le CNE formulera donc les deux recommandations suivantes :

Il conviendra que l'IUFM s'attache à assurer les meilleures conditions de réussite sur l'ensemble des sites.

Pour améliorer la cohérence du travail, il serait opportun que le suivi du mémoire professionnel soit pris en charge par un formateur unique.

La formation des PLC1 se distingue par l'importance conférée à l'approche professionnelle qui donne aux stages de sensibilisation et à la formation didactique une place non négligeable. Comme dans la formation des PE, l'IUFM de Bretagne démontre une solide culture d'évaluation, qui se traduit à la fois par une très bonne analyse des résultats aux concours et une adaptation souple des modalités de formation. Mais le principe de la responsabilité partagée entre universités et IUFM demeure trop souvent inappliqué, et les défauts d'articulation et de cohérence conduisent davantage à une juxtaposition des formations qu'à une véritable collaboration.

Des mesures s'imposent pour mieux préciser le partenariat entre les établissements, organiser la concertation entre tous les acteurs de la formation et faire en sorte que les responsables des CAPES à l'université travaillent véritablement avec l'IUFM. Ceci permettrait sans aucun doute d'améliorer encore les performances des préparations.

En matière de formation des PLC2, l'IUFM a incontestablement réussi à construire un dispositif de formation, à la fois original et efficace articulé sur un principe d'action essentiel : mettre la pratique au centre de la réflexion en établissant des liens très étroits et très formalisés avec les acteurs de terrain à tous les niveaux. On rappellera que les analyses de pratiques, comme les enseignements des sciences sociales et humaines (qui n'ont pas la dénomination de formation générale dans cet IUFM), ou encore la définition du mémoire professionnel, visent à mettre en cohérence tous les éléments de la formation autour de l'expérience vécue par le stagiaire. Cet édifice n'aurait pas été possible sans des liaisons très élaborées avec les acteurs de terrain, avec le rectorat, comme avec les établissements : la transparence, l'efficacité et la rigueur qui caractérisent la procédure d'affectation des stagiaires, la qualité de leurs conditions d'accueil dans les établissements, le soin avec lequel sont choisis et désignés les conseillers pédagogiques, tous ces éléments témoignent d'un partenariat véritablement exemplaire avec la profession. Enfin, il faut souligner tout particulièrement les initiatives prises en matière de suivi des PLC2 sortants, exercice difficile dans une académie comme celle de Rennes qui en "exporte" l'écrasante majorité : l'IUFM de Rennes a ainsi noué des relations avec l'académie de Versailles qui reçoit massivement des jeunes professeurs formés à Rennes ; l'établissement fait appel aux anciens, nommés hors de l'académie, pour intervenir dans des formations consacrées à la prise de fonction, et s'efforce de solliciter le concours de ceux qui sont revenus dans l'académie de Rennes, pour assumer des tâches de formateur.

Il convient d'encourager l'IUFM de Bretagne à poursuivre son action en matière de formation des PLC2 : c'est une incontestable réussite. Par ailleurs, l'expérience des contacts avec les académies d'accueil mériterait d'être mutualisée.

Le transfert des activités de formation continue du second degré dans l'IUFM a été source, là comme dans bien d'autres académies, de tensions et de conflits, constituant une mutation traumatisante que l'État a insuffisamment accompagnée. La convention avec le rectorat n'était pas encore signée au moment du passage du CNE. Par ailleurs, on pouvait observer que l'intégration des structures antérieures de la formation continue (EDAP) dans les départements de formation pouvait être source à la fois de complexités administratives et d'incohérences, et que les liaisons entre formation initiale et continue restaient à construire malgré une politique très volontariste de l'IUFM pour assurer une certaine mixité des services d'enseignement. Ces constats conduisent le Comité à recommander les mesures suivantes :

Il est indispensable de poursuivre les efforts pour reconstruire un partenariat apaisé entre le rectorat et l'IUFM.

Il est nécessaire de rendre plus universitaire l'offre de formation continue, sur la base d'une véritable collaboration avec les universités.

En s'appuyant sur les dispositifs antérieurs, l'IUFM de Bretagne a fait d'incontestables efforts pour inciter les formateurs à étendre leurs compétences, ce qu'il convient de saluer tout particulièrement. On fera cependant les deux recommandations suivantes :

Il est important de veiller à mieux intégrer les besoins du premier degré dans l'offre de formation de formateurs.

Il faudra veiller à assurer une dissociation plus nette entre les missions de recherche et de formation de formateurs.

La recherche bénéficie, depuis la création de l'IUFM de Bretagne, d'un engagement réel de l'institut, qui mène en ce domaine une politique active et cohérente, fondée, d'une part, sur le développement des relations avec les universités et le milieu de la recherche en éducation, d'autre part, sur des choix stratégiques qui conjuguent valorisation d'éléments conjoncturels (comme la contribution des directeurs de l'INRP au CSP, les enseignants-chercheurs porteurs de projets, l'accueil de professeurs invités sur postes vacants, la récupération de postes de DETU non pourvus...) et élaboration progressive des instruments internes au pilotage d'une politique de recherche : création d'une Commission recherche, nomination d'un professeur des universités comme directeur adjoint chargé de la recherche. Ceci a abouti à une structuration de l'activité scientifique en trois thèmes fédérateurs et à la constitution d'une équipe de recherche mixte IUFM-université (Rennes II), reconnue comme équipe d'accueil de l'université.

Mais, situation commune à l'ensemble des IUFM, la recherche est fragilisée par l'important "turnover" des enseignants-chercheurs, la difficulté de recruter durablement des professeurs d'université et celle de construire un laboratoire susceptible d'accueillir dans de bonnes conditions jeunes enseignants-chercheurs et professeurs reconnus.

On doit encourager l'IUFM à poursuivre et à développer des collaborations scientifiques avec les autres IUFM et avec les universités de rattachement. Le Ministère encouragerait cette politique de façon forte s'il marquait son soutien aux formes innovantes et structurantes de coopération, par exemple en reconnaissant aussi, au titre de l'IUFM, l'existence d'une équipe de recherche mixte, telle que l'équipe d'accueil mentionnée précédemment.

POSTFACE :
RÉPONSE
DU DIRECTEUR

REPONSE DU DIRECTEUR

Il me revient d'apporter la réponse du directeur de l'IUFM de Bretagne au rapport du Comité national d'évaluation. Cette évaluation s'étant déroulée au cours de l'année 1999-2000, c'est-à-dire avant ma prise de fonction à la direction de l'établissement, j'ai naturellement associé à cette réponse mon prédécesseur, Jean-Pierre GABORIEAU, d'abord chef de projet de l'IUFM puis directeur de 1991 à 2000. Il a, en effet, à ce titre, assuré la responsabilité de l'élaboration du rapport d'évaluation interne et de l'organisation de la visite des experts.

Je dois mentionner d'abord l'intérêt que porte l'IUFM de Bretagne à toutes les démarches d'évaluation, internes et externes, constitutives de la démarche de projet qu'il s'attache à faire vivre depuis sa création.

Le Comité national d'évaluation était donc attendu, compte tenu de son extériorité, de son indépendance, de sa méthodologie éprouvée, et de l'aide qu'il pouvait apporter pour conforter, pour faire évoluer ou pour remettre en débat certains choix de l'IUFM.

Il est utile de rappeler que, pour l'IUFM, la période de l'évaluation s'est déroulée pour l'essentiel du 14 décembre 1999 au 30 mars 2000, c'est-à-dire :

- après le lourd travail d'élaboration du projet d'établissement 2000-2003 effectué de juillet 1998 à octobre 1999 qui avait mobilisé acteurs, partenaires, et instances, et permis d'arrêter les orientations politiques et choix stratégiques ;
- au moment où l'IUFM déclinait ces orientations en plans de formation à soumettre à agrément, et en dispositions d'accompagnement devant aboutir au deuxième contrat d'établissement ;
- après la préparation des dossiers relatifs au contrat de Plan État-Région 2000-2006 ;
- au moment où la Chambre Régionale des Comptes effectuait des contrôles lui incombant ;
- au cours d'une année qui devait se terminer par un changement de directeur et de certains de ses proches collaborateurs, tous soucieux de léguer une mémoire organisée de ce qu'ils avaient construit ;
- dans un contexte de réflexion, voire d'agitation, sur l'évolution de la formation des enseignants, source d'incertitudes.

Je tiens à remercier, au nom de toute l'équipe qui m'entoure et de ceux qui ont participé à ce travail l'an dernier, le Comité national d'évaluation pour la qualité de sa conception de l'évaluation, pour la franchise des échanges avec les experts, et pour le dialogue constructif entre IUFM et CNE qui a permis à ce dernier d'aboutir au rapport final.

Ce rapport reconnaît la qualité des réalisations dans le domaine de la formation, qui est au cœur même de nos missions. Il vient à point nommé pour donner des points d'appui stables à la poursuite du travail et constitue un encouragement pour les personnels. Nous adhérons, pour l'essentiel, à l'image qu'il renvoie, et l'IUFM est conforté dans l'importance qu'il a toujours accordée à l'évaluation, comme outil de pilotage et de régulation.

STRUCTURATION-ORGANISATION-FONCTIONNEMENT

Les choix de structuration de l'IUFM de Bretagne ont été faits en fonction des missions assignées aux IUFM, mais ont été aussi fondés sur des ambitions locales fortes en matière de formation. Si le rapport fait bien état de la construction d'une organisation maillée prenant en compte la logique géographique (sites), la logique disciplinaire (départements de formation), la logique de filières, aux attributions et fonctions différentes, non hiérarchisées, il minimise le rôle structurant qu'ont joué les départements de formation dès la création de l'IUFM. Il s'agissait de la première structure à caractère universitaire, par ses fonctions (délibération sur les contenus et modalités de formation, initiatives en matière de formation de formateurs, prévisions de services, gestion de moyens...), comme par ses modes de fonctionnement démocratiques (élection d'une cellule de quelques membres, d'un responsable, information partagée). Elle était essentielle en raison de la mixité des cultures de ses membres (premier degré, second degré, enseignement supérieur, inspection). Même si, dans les faits, certains départements n'ont pas atteint au bout de 10 ans leur maturité, ont du mal à accepter une élection des responsables, réduisent leur rôle à des tâches d'organisation ou sont le lieu de tensions entre des stratégies d'acteurs, ils constituent un élément essentiel de la charpente de l'IUFM de Bretagne, sur lequel celui-ci s'est constamment appuyé depuis sa création. Le nombre excessif de départements dénoncé par le CNE témoigne du caractère pragmatique de leur mise en place et de la nécessité de prendre en compte la réalité géographique de l'académie dans le contexte de création de l'IUFM. La démarche de réduction du nombre de départements est actuellement en débat et nous paraît désormais possible.

De manière surprenante pour nous, le rapport met un accent plus important sur les CUFM. En précisant que l'IUFM doit opter "*clairement pour la suppression de ces entités*", tout en ajoutant "*qu' il sera indispensable d'assurer une meilleure coordination et de créer les synergies entre Quimper et Brest, et qu' il sera par ailleurs nécessaire de tenir compte des contraintes liées à la distance entre le siège et les sites finistériens*", il fait le constat des problèmes à résoudre depuis la création, sans suggérer de nouvelles pistes. Les compromis fonctionnels trouvés en 1991 méritent d'être réexaminés dix ans plus tard. Nous mettons progressivement à l'épreuve des modes de fonctionnement sensiblement différents, sans perdre de vue la nécessité de faire vivre, dans une même académie, sur cinq sites à forte identité, un établissement unique par ailleurs rattaché à des universités autonomes...

A propos des instances et du fonctionnement de l'IUFM, le rapport reconnaît "*la culture de l'écrit qui caractérise fortement cet IUFM*" et la précision de la formalisation de documents très variés. Ceci résulte d'une démarche délibérée et volontariste, soucieuse de contribuer par ce biais à la construction et à la vie d'un établissement multisites, en mettant des références communes et explicites à la disposition de nombreux partenaires aux degrés d'implication différents.

Au-delà des instances prévues par les textes réglementaires, tous les autres organes ou commissions ont été créés pour résoudre des problèmes posés par les ambitions de la formation, avec la volonté d'identifier les lieux d'élaboration des projets, les lieux d'initiative, de mise en débat, de décision. Ceci permettait également de limiter au maximum une logique de "groupes de pression" et un fonctionnement fondé sur des règles implicites, ne garantissant ni la transparence, ni le respect de principes démocratiques. Ce pilotage par le sens, et non par les structures, suppose, bien entendu, un investissement lourd dans l'animation. La contrepartie de ces choix est un affichage explicite de la complexité des IUFM et du travail en réseaux qui les caractérise. Nous avons mesuré combien il est difficile de rendre lisible une organisation de cette nature. Même s'il peut sembler souhaitable "*d'opérer un tri parmi ces commissions*", les questions relatives à la formation, à la recherche, et à la vie de l'institut devront être traitées dans des cadres pertinents. L'arrivée de nouveaux responsables à l'IUFM, apportant des regards neufs, sera l'occasion de modifications dans des systèmes qui doivent rester très évolutifs et innovants.

Les relations avec les universités sont saines et ont encore donné lieu, le 16 juillet 1999, à une déclaration conjointe des présidents et du directeur de l'IUFM, annexée au projet d'établissement, sur leur partenariat dans le dispositif de formation des enseignants de l'académie de Rennes. Aussi les formulations affirmant que *"la concurrence très vive entre les universités Rennaises et l'université de Bretagne occidentale pour les préparations aux concours ne peut être que préjudiciable à la cohésion de l'institut"* me paraissent excessives. Si des difficultés ou des tensions conjoncturelles apparaissent, les compromis trouvés ne déstabilisent pas l'IUFM. Le Comité s'est beaucoup interrogé sur l'article 5 de la convention IUFM-universités concernant la possibilité, *"pour l'université, d'admettre dans les enseignements universitaires qu'elle organise pour la préparation aux concours dans le cadre de sa coopération avec l'IUFM, certains étudiants non inscrits à l'IUFM"*. Il s'agissait là d'un compromis, qui est aujourd'hui dépassé, et n'aura pas lieu de figurer dans les conventions en cours de renouvellement. Il a permis, dans quelques disciplines, de surmonter des pressions conjoncturelles liées aux effectifs, sans remettre en cause le principe de régulation des flux mis en place à l'IUFM. Pour faire face aux besoins de recrutement, le problème actuel est plutôt de trouver un nombre suffisant d'étudiants motivés et de faire en sorte que ceux qui souhaitent devenir enseignants sollicitent effectivement leur admission à l'IUFM.

Peut-on parler de concurrence entre universités pour les filières de l'enseignement, quand ces universités sont distantes de 250 km, que certains étudiants recherchent la proximité pour poursuivre leurs études, que les effectifs sont globalement insuffisants et que l'IUFM doit rester un élément de l'aménagement du territoire pour l'enseignement supérieur dans la région ? Nous n'avons pas trouvé de dispositions simples pour prendre en compte l'ensemble de ces données.

Quant à l'harmonisation des procédures pour l'admission à l'IUFM entre Rennes et Brest, elle est réalisée depuis la campagne 2000.

En ce qui concerne la mission de formation continue, l'IUFM est conforté dans l'importance qu'il apporte à l'offre concertée à effectuer entre l'IUFM et les universités, pour répondre au cahier des charges du recteur. Ce dossier innovant et valorisant, ouvert dès 1998, devrait permettre, sur le moyen terme, de renouveler et d'enrichir les contenus et les méthodes de la formation, ce qui mettrait en évidence la spécificité de l'apport de l'enseignement supérieur.

Le Comité met en évidence la *"politique ambitieuse menée en matière de professionnalisation des emplois non enseignants"* et l'intérêt des emplois d'enseignants à service partagé avec l'enseignement scolaire. Cette politique de longue haleine, visant à rechercher le professionnalisme dans les champs de la formation, de l'administration, de l'informatique, de la documentation, de la communication, sera poursuivie de façon volontariste.

Par ailleurs je dois signaler que les taux d'encadrement mentionnés au titre VII.1 n'ont guère de sens, compte tenu de la diversité des conditions d'encadrement des divers publics (PE2 et PLC1 par exemple) et de la diversité des moyens d'encadrement (emplois et enseignants à service partagé).

L'IUFM de Bretagne est cité *"comme un exemple de réussite en matière de politique internationale dans les IUFM"*. Il y a là une modalité particulière de formation, ainsi qu'un point d'appui important pour le développement de l'enseignement des langues vivantes et de l'ouverture internationale du système éducatif voulus par le ministre. Ceci se traduira, à l'IUFM, notamment par la création d'un Centre d'autoformation et de ressources en langues (CAREL).

LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Les principaux acquis de l'IUFM de Bretagne en matière de professionnalisation des formations reçoivent une appréciation positive dont nous prenons acte avec satisfaction. Ces acquis concernent :

- une logique de formation explicite, depuis la création, qui a visé au développement de compétences professionnelles et à l'acquisition de savoirs professionnels sur l'ensemble des deux années ;
- la dimension professionnelle de la première année, aux effets observables dès l'année suivante ; elle a été une volonté forte de l'IUFM, mais ne pourra être renforcée sans une évolution des concours de recrutement ;
- les dispositifs mis en place en seconde année qui visent à renforcer la dimension formative des stages. Pour le second degré, la qualité des relations avec le rectorat et la coordination avec les corps d'inspection et les équipes d'établissement, assurée par un chef d'établissement affecté à l'IUFM et membre de la direction, a permis le renforcement des liens entre l'IUFM et les établissements. L'appréciation portée par les stagiaires est significative d'une évolution réussie ;
- une formation qui favorise une pratique professionnelle réflexive, en intégrant au quotidien une réflexion sur la mission de l'enseignant, en donnant une place importante à des modalités diversifiées d'analyse des pratiques et au mémoire professionnel .

Les recommandations faites concernant le suivi du mémoire professionnel en PE2 font l'objet de débats, les conditions étant différentes selon les sites. Les conclusions sur la formation des PLC2 seront utiles pour ne pas perdre de vue les principes essentiels qui la fondent. Le suivi à assurer avec les académies d'accueil sera un élément du contrat d'établissement.

En ce qui concerne la formation continue, le Comité demandait de *"poursuivre les efforts pour reconstruire un partenariat apaisé entre le rectorat et l'IUFM"*. Ces relations sont effectivement aujourd'hui apaisées, grâce à la volonté délibérée du recteur et du directeur de l'IUFM. Les difficultés surgies en 1997-1998 étaient dues à des conceptions différentes du changement : le rectorat privilégiait l'idée du transfert de charges sans transfert des moyens et des savoir-faire à hauteur des besoins, alors que l'IUFM voulait privilégier certaines innovations liées aux nouvelles ambitions fixées par le ministre, susceptibles d'être perçues comme telles par les personnels, en s'appuyant sur la richesse des acquis du système antérieur. Le contrat d'objectifs arrêté dès septembre 1998, même s'il n'a été signé qu'en novembre 2000, était porteur de choix explicites et novateurs. Une prise en charge rapide et prématurée aurait risqué de déstabiliser fortement l'IUFM.

Dans le domaine de la recherche, nous souscrivons à l'idée du partenariat avec les universités, les autres IUFM, l'INRP, voire des institutions étrangères. Ces collaborations devraient être garantes de l'exigence de qualité attendue de ces champs de recherche pour qu'ils puissent avoir les retombées utiles sur la formation, à commencer par celle des formateurs.

* * *

En conclusion, ce rapport conforte l'IUFM de Bretagne dans ses choix fondamentaux : pilotage par la formation, articulation formation-recherche, modes d'organisation et de fonctionnement. Il constitue, avec le rapport du CNE intitulé *"Les IUFM au tournant de leur première décennie"*, un point d'appui pour que l'IUFM de Bretagne continue à évoluer et à innover en répondant aux nouveaux défis qui sont lancés à notre institution. Il permettra à l'IUFM d'alimenter la réflexion en son sein ainsi qu'avec ses partenaires.

Norbert FLEURY
Directeur de l'IUFM de Bretagne

CNE

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992

L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986

L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'École normale supérieure, 1990

L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'École française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996

L'École centrale de Lyon*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon*, 1997

Le Palais de la découverte*, 1997

La Casa de Velázquez*, 1997

L'École française d'Athènes*, 1997

L'École française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999

L'École nationale de formation agronomique*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999

L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999

L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999

L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999

L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000

L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000

L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000

L'École supérieure du bois, 2000

L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000

L'IUFM du Pacifique*, 2000

L'IUFM d'Aquitaine*, 2000

L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000

L'IUFM d'Auvergne, 2000

L'IUFM d'Aix-Marseille, 2000

L'IUFM de Poitou-Charentes*, 2001

L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001

L'IUFM des Pays de la Loire, 2001

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'École centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998

L'université de Rouen*, 1998

L'université du Havre*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998

L'université de Caen*, 1998

L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999
L'université de Picardie - Jules Verne, 2000
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, 2001

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989
Les Sciences de l'information et de la communication, 1993
L'Odontologie dans les universités françaises, 1994
La formation des cadres de la Chimie en France, 1996
Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
Rapport au Président de la République, 1988
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
Rapport au Président de la République, 1990
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
Rapport au Président de la République, 1992
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993
Rapport au Président de la République, 1994
Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995
Rapport au Président de la République, 1996
Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997
Rapport au Président de la République, 1998
Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard
L'enseignement supérieur de masse, 1990
Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995
Les magistères, 1995
Les universités nouvelles, 1996
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997
Les universités de Normandie, 1999
La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999
Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999
Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999
Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000
Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001

BULLETINS n° 1 à 30

PROFILS n° 1 à 45

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

CNE

COMPOSITION
DU
COMITÉ

Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Pierre VIALLE, *vice-président*

Madame Claire BAZY-MALAUURIE

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Pierre GILSON

Monsieur Jean-Claude BOUVIER

Monsieur Claude LAUGENIE

Monsieur Bernard CARRIERE

Monsieur Jean-Pierre NOUGIER

Madame Chantal CUMUNEL

Monsieur Marcel PINET

Monsieur Michel DELEAU

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

Directeur de la publication : Gilles Bertrand
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin